

# CRÉDIT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2015  
incluant le Rapport financier semestriel 2016



# SOMMAIRE



<b>Fiche d'identité</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>5</b>
<b>1. LE CRÉDIT FONCIER AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016</b>	<b>7</b>
Présentation du Groupe	8
Activité commerciale et financière	16
<b>2. GESTION DES RISQUES</b>	<b>25</b>
Introduction – Risques généraux du groupe Crédit Foncier	26
2.1 Organisation générale & méthodologie	26
2.2 Facteurs de risque	26
2.3 Fonds propres et ratios prudentiels	27
2.4 Risques de crédit et de contrepartie	31
2.5 Analyse de la sinistralité	40
2.6 Techniques de réduction des risques	41
2.7 Recommandations du Forum de Stabilité Financière	43
2.8 Risques de marché	47
2.9 Risques de la gestion de bilan	48
2.10 Risques opérationnels	51
2.11 Risque de non-conformité	53
<b>3. ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>55</b>
Analyse des résultats	56
Comptes consolidés condensés au 30 juin 2016	59
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	92
<b>4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>93</b>
Informations générales	94
Responsables du document et du contrôle des comptes	97
Table de concordance	98
Table de concordance entre le rapport financier semestriel et l'actualisation du Document de référence	101

# ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

incluant le rapport financier semestriel 2016



La présente Actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 août 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistrée sous le numéro de dépôt D.16-0168-A01. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général et enregistré sous le numéro D.16-0168. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cette actualisation du document de référence est disponible sur le site [www.creditfoncier.com](http://www.creditfoncier.com)

# FICHE D'IDENTITÉ

## ➤ PROFIL

### ■ RENDRE POSSIBLE TOUS LES PROJETS IMMOBILIERS

Le Crédit Foncier est une société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France.

Filiale à 100 % du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France <sup>(1)</sup>, le Crédit Foncier s'adresse à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'une expertise et d'une compétence uniques pour trouver une réponse à la mesure de leurs besoins immobiliers : les particuliers bien entendu, mais aussi les professionnels, les

investisseurs et les collectivités locales. À tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation et de créativité, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il agit depuis plus de 160 ans.

Le Crédit Foncier se déploie autour de cinq grands métiers : le financement des particuliers, le financement des investisseurs et des professionnels de l'immobilier, le financement des équipements publics, les services immobiliers et les opérations financières.

## ➤ MÉTIERS

### ■ LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le Crédit Foncier assure le financement de l'accession individuelle à la propriété – que ce soit dans le Neuf ou dans l'Ancien -, et notamment de l'accession sociale à la propriété. Le Crédit Foncier agit également dans les secteurs de l'investissement locatif et du financement des seniors au travers d'offres spécifiques telles que le Prêt viager hypothécaire. Son expertise s'appuie sur une distribution multicanale avec un réseau de 228 agences en France, 7 000 partenaires professionnels de l'immobilier <sup>(2)</sup> et une plateforme Internet.

### ■ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEURS ET DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le Crédit Foncier accompagne les investisseurs et les professionnels de l'immobilier (foncières, constructeurs, fonds d'investissement...) dans la réalisation de leurs opérations. Le Crédit Foncier met également à disposition de ces opérateurs son savoir-faire en matière d'arrangement et de syndication du financement des opérations.

### ■ LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Crédit Foncier prête aux collectivités locales comme aux organismes en charge de l'immobilier social. Ses équipes définissent et accompagnent le financement des grands projets d'infrastructure, au travers de montages spécifiques comme les contrats de Partenariat Public-Privé (PPP).

### ■ LES SERVICES IMMOBILIERS

Ce métier est exercé par Crédit Foncier Immobilier, filiale à 100 % du Crédit Foncier. Cultivant une forte proximité avec ses clients, Crédit Foncier Immobilier offre une large gamme de prestations, allant du conseil à la commercialisation, en passant par l'expertise et l'audit. Son offre s'adresse aux grands propriétaires, promoteurs, institutionnels, investisseurs, établissements financiers et particuliers, acteurs de l'immobilier résidentiel ou tertiaire dans leurs projets immobiliers et la valorisation de leur patrimoine. Crédit Foncier Immobilier produit également des études et des analyses prospectives des marchés immobiliers, attendues et observées avec attention par les professionnels du secteur, les institutions publiques et, au-delà, par les médias dont elles constituent une source privilégiée d'informations.

### ■ LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ce métier permet d'assurer le refinancement de crédits que le Crédit Foncier et les autres réseaux bancaires du Groupe BPCE octroient. Il est principalement assuré par la Compagnie de Financement Foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, dont l'objectif est de refinancer l'activité de crédits hypothécaires aux particuliers et de crédits au Secteur public par l'émission d'obligations foncières, la réalisation d'opérations de titrisation et de cessions de créances.

(1) Parts de marché : 22,4 % de part de marché en épargne clientèle et 20,7 % en crédit clientèle (source : Banque de France T3-2015 – toutes clientèles non financières).

(2) Études marketing du Crédit Foncier.

# CHIFFRES CLÉS

## › Activité groupe Crédit Foncier

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Production – mises en force (données de gestion)</b>	<b>4 337</b>	<b>4 800</b>
Particuliers <sup>(1)</sup>	3 161	3 994
Corporates	1 176	806
Opérateurs publics	316	380
Opérateurs privés <sup>(2)</sup>	860	426
<b>Émissions d'obligations foncières <sup>(3)</sup></b>	<b>3 681</b>	<b>4 001</b>

(1) Y compris Banco Primus pour 40 M€ au 30 juin 2015 et 43 M€ au 30 juin 2016.

(2) Y compris SOCFIM pour 349 M€ au 30 juin 2015 et 657 M€ au 30 juin 2016.

(3) Hors opérations exceptionnelles (buy-back).

(en M€)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
<b>Créances et titres bruts *</b>	<b>94 230</b>	<b>100 264</b>
Particuliers	47 285	48 494
Corporates	46 945	51 770
Opérateurs publics	39 467	44 060
Opérateurs privés	7 478	7 710
<b>Créances gérées pour compte de tiers</b>	<b>5 695</b>	<b>5 573</b>

\* Données de gestion cadrées comptablement (IFRS 7).

## › Données financières consolidées

(en M€)	Au 30 juin 2016 (Bâle III)	Au 31 décembre 2015 (Bâle III)
<b>BILAN CONSOLIDÉ</b>		
<b>Total bilan</b>	<b>133 089</b>	<b>134 472</b>
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>	<b>3 500</b>	<b>3 605</b>
<b>Fonds propres réglementaires</b>	<b>3 772</b>	<b>3 914</b>
<i>dont fonds propres de base réglementaires</i>	<i>3 746</i>	<i>3 870</i>
<i>dont fonds propres de base « durs » réglementaires <sup>(1)</sup></i>	<i>3 028</i>	<i>3 124</i>
<b>Ratio de solvabilité – Méthode standard <sup>(2)</sup></b>	<b>11,5 %</b>	<b>12,0 %</b>
Ratio Tier One (fonds propres de base)	11,4 %	11,8 %
Ratio Common Equity Tier One CET1 (fonds propres de base « durs »)	9,2 %	9,6 %

(1) Après déduction des titres supers subordonnés à durée indéterminée.

(2) Calculé à partir des exigences en fonds propres présentées en détail dans le rapport de gestion des risques.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>RÉSULTATS CONSOLIDÉS</b>		
<b>Produit net bancaire *</b>	<b>395</b>	<b>427</b>
Particuliers	303	350
Opérateurs privés	34	44
Opérateurs publics	51	45
Opérateurs internationaux	6	- 2
Holding	1	- 10
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>120</b>	<b>145</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>65</b>	<b>- 13</b>
<b>Résultat net – part du Groupe</b>	<b>35</b>	<b>- 20</b>

\* Décomposition du PNB par ligne de métier présentée en note 6 aux comptes consolidés semestriels 2016 et en note 6 aux comptes consolidés semestriels 2015 – Information sectorielle.

# 1

# LE CRÉDIT FONCIER AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

## **PRÉSENTATION DU GROUPE**

**8**

Faits marquants 2016	8
Organigramme fonctionnel	9
Organes de direction et d'administration	10
Positionnement	13
Notations	14
Capital	14
Opérations capitalistiques au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	15

## **ACTIVITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE**

**16**

Environnement économique	16
Activité commerciale	17

# PRÉSENTATION DU GROUPE

## › FAITS MARQUANTS 2016

### RENFORCEMENT DE LA VISIBILITÉ DU CRÉDIT FONCIER AUPRÈS DE SES CLIENTS ET PARTENAIRES

Janvier à Juin	› Poursuite de la rénovation du réseau d'agences, conçu et aménagé dans la logique du parcours immobilier. › Réouverture de 11 agences au nouveau format.
Janvier, Avril	› Campagnes publicitaires à la télévision et sur le web.
Janvier	› Convention nationale à Paris : « vousfinancer.com » (Grands partenaires et Particuliers).
Janvier	› Démarrage de la 1 <sup>re</sup> promotion ENFI/Sciences Po. › Formation diplômante/master « Stratégie et finance de l'immobilier ».
Février	› Conférence « Marchés Immobiliers » à la Maison de la Mutualité à Paris, suivie des déclinaisons régionales dans huit villes de France entre le 7 mars et le 22 avril.

### ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Juin	› Semaine « Qualité de vie au travail ». › Semaine du « Développement durable » consacrée à la biodiversité.
------	---

### ÉTUDES DU CRÉDIT FONCIER PUBLIÉES SUR WWW.CREDITFONCIER.COM

Janvier, Mai	› 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> éditions du baromètre Crédit Foncier/CSA sur le moral des professionnels de l'immobilier.
Mars	› Étude « L'année immobilière » synthèse de l'année 2015 et prévisions 2016.
Avril-Juin	› Série Coupe d'Europe : comparaison des marchés immobiliers européens avec celui de la France : France/Espagne ; France/Allemagne ; France/Royaume Uni, etc.
Juin	› Saga de l'été : Crédit Foncier dans l'histoire du logement.

### INNOVATION

Mars	› Lancement de la 6 <sup>e</sup> édition des Trophées « Innovation BPCE ».
Juin	› Lancement de la 4 <sup>e</sup> édition des « Tremplins d'innovation » du Crédit Foncier.

### REFINANCEMENT

Janvier-Juin	<i>Benchmarks</i> émis par la Compagnie de Financement Foncier : › 1 Md€ à dix ans en janvier ; › 1 Md€ à six ans en mars ; › 1 Md€ à huit ans en avril.  Le total des émissions publiques et des placements privés au 30 juin 2016 est de 3,7 Md€.
--------------	--

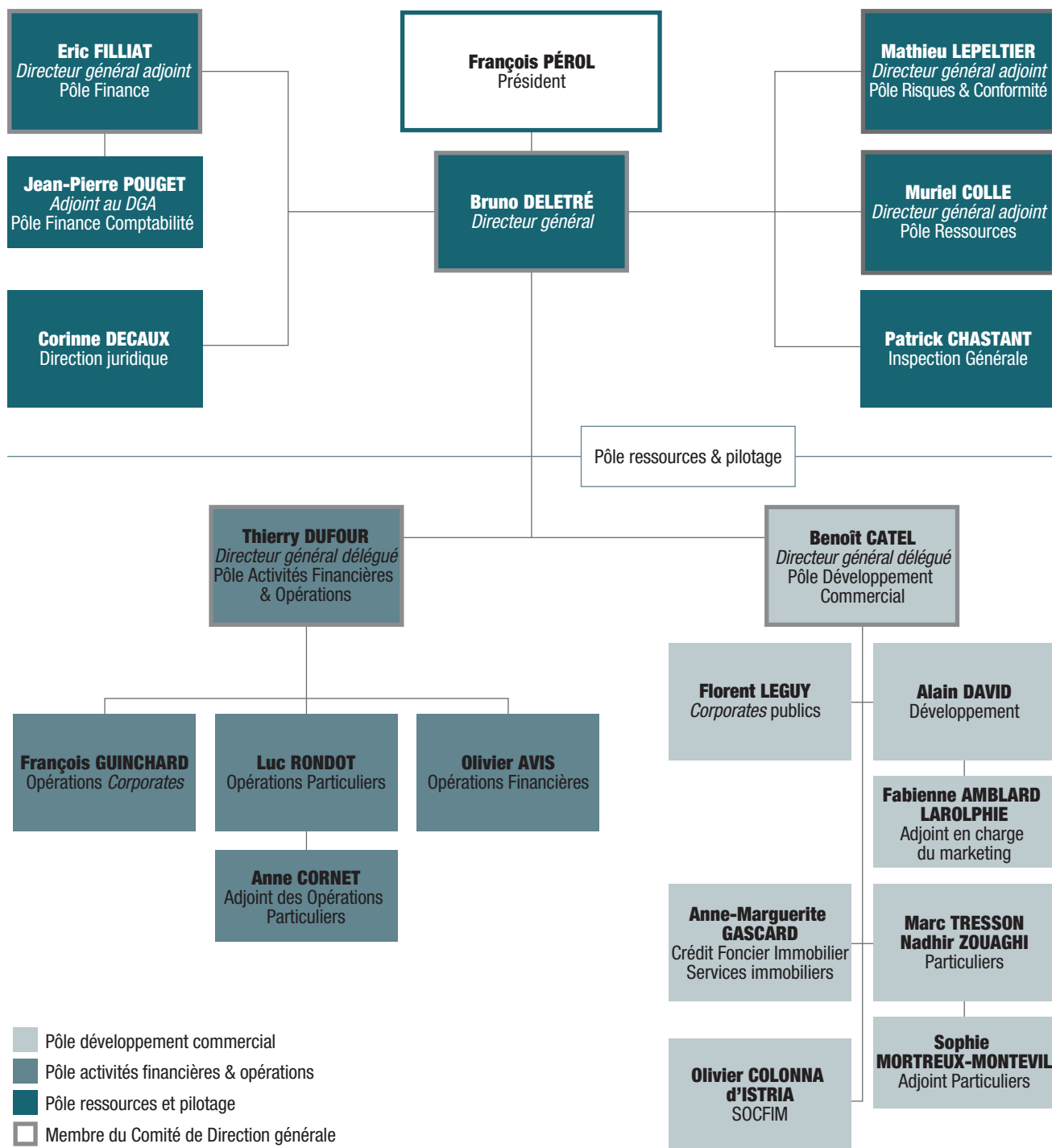
### PARTICIPATION DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Février	› Participation à la conférence IMN « ABS Vegas 2015 » à Las Vegas.
Mars	› Sponsoring et participation à la conférence « Euromoney Asian Covered Bond Forum » à Singapour.
Juin	› Participation aux conférences « Global ABS 2016 » à Barcelone et « ICMA CBIC & The covered bond Report Conference » à Francfort.



## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

### LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF AU 30 JUIN 2016



## ➤ ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### ■ LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Au 30 juin 2016)

**Bruno DELETRÉ**, Directeur général.

**Benoît CATEL**, Directeur général délégué, en charge du Pôle Développement commercial.

**Thierry DUFOUR**, Directeur général délégué, en charge du Pôle Activités financières et opérations.

Le Comité de Direction générale réunit également :

- Muriel COLLE, Directeur général adjoint Pôle Ressources ;
- Éric FILLIAT, Directeur général adjoint Pôle Finance ;
- Mathieu LEPELTIER, Directeur général adjoint Pôle Risques et conformité.

#### MOUVEMENTS AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

Mme Muriel COLLE a été désignée Directeur général adjoint Pôle Ressources en janvier 2016.

Mme Sandrine GUERIN, Directeur général adjoint Pôle opérations financières, a cessé ses fonctions au Crédit Foncier en avril 2016.

### ■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 30 juin 2016)

##### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **M. François PÉROL - Président du Conseil d'administration**
- M. Gérard BARBOT – Président du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- Mme Meka BRUNEL – Président du Comité des nominations, Membre du Comité de rémunération et de sélection
- M. Pierre DESVERGNES
- M. Bruno DUCHESNE
- M. Jean-Paul DUMORTIER – Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- Mme Christine FABRESSE
- M. Dominique GARNIER – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- Mme Catherine HALBERSTADT
- M. Nicolas PLANTRON – Membre du Comité de rémunération et de sélection, Membre du Comité des nominations
- Mme Anne-Claude PONT – Président du Comité des risques, Membre du Comité d'audit
- Mme Valérie PANCRAZI – Président du Comité d'audit, Membre du Comité des risques
- BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU – Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques

##### CENSEURS

- M. Jean-Marc CARCELÈS
- M. Emmanuel POULIQUEN
- M. Francis HENRY

##### DÉLÉGUÉS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

- M. Jean-Marc GILANT (collège Cadres)
- Mme Valérie FIX (collège Techniciens des métiers de la banque)

##### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- En attente de la désignation du nouveau Commissaire du gouvernement

#### MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

Le Conseil d'administration du 2 mai 2016 a pris acte du fait que Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU remplace M. Daniel KARYOTIS en tant que représentant permanent de BPCE et que M. Olivier BUQUEN, Commissaire du gouvernement, a quitté ses fonctions.

L'Assemblée générale du 2 mai 2016 a :

- renouvelé le mandat de M. François PEROL en qualité d'administrateur ;
- renouvelé le mandat de M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité d'administrateur ;
- renouvelé le mandat de M. Jean-Yves FOREL en qualité d'administrateur ;
- renouvelé le mandat de Mme Anne-Claude PONT en qualité d'administrateur ;
- nommé Mme Valérie PANCRAZI en qualité d'administrateur ;
- pris acte de la fin du mandat d'administrateur de Mme Nathalie CHARLES ;
- pris acte de la fin du mandat d'administrateur de M. Francis HENRY ;
- nommé M. Francis HENRY, en remplacement de M. SORBIER, en qualité de censeur.

À l'issue de l'Assemblée générale du 2 mai 2016, le Conseil d'administration a nommé M. François PEROL en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2016 a pris acte de la démission de Mme Stéphanie PAIX, en date du 10 mai 2016, et de M. Jean-Yves FOREL, en date du 9 juin 2016.

### Composition des comités au 30 juin 2016

Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
Mme Valérie PANCRAZI, Président	Mme Anne-Claude PONT, Président	M. Gérard BARBOT, Président	Mme Meka BRUNEL, Président
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Meka BRUNEL	M. Gérard BARBOT
M. Dominique GARNIER	M. Dominique GARNIER	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
Mme Anne-Claude PONT	Mme Valérie PANCRAZI	M. Nicolas PLANTRou	M. Nicolas PLANTRou
BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU	BPCE, représenté par Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU		

### Mouvements postérieurs au 30 juin 2016

Le Conseil d'administration du 26 juillet 2016, sur proposition du Comité des nominations, a coopté Mme Bénédicte SOLANET en remplacement de Mme Stéphanie PAIX et M. Laurent ROUBIN en remplacement de M. Jean-Yves FOREL.

### ► Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Bruno DELETRÉ</b>				
Mandat social	464 720	464 720	462 920	462 920
Rémunération variable	345 920	174 209 <sup>(1)</sup>	357 200	264 611 <sup>(2)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	21 460	21 460	24 513	24 513
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 520	5 520	7 080	7 080
<b>TOTAL</b>	<b>837 620</b>	<b>665 909</b>	<b>851 713</b>	<b>759 124</b>
<b>Thierry DUFOUR</b>				
Mandat social	354 720	354 720	354 648	354 648
Rémunération variable	165 600	97 649 <sup>(3)</sup>	171 000	126 824 <sup>(4)</sup>
Rémunération au titre de Banco Primus	20 000	20 000	20 000	20 000
Rémunération exceptionnelle	4 719	4 719	3 543	3 543
Retraite surcomplémentaire	15 397	15 397	16 329	16 329
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 280	5 280	5 352	5 352
<b>TOTAL</b>	<b>565 716</b>	<b>497 765</b>	<b>570 872</b>	<b>526 696</b>
<b>Benoît CATEL <sup>(5)</sup></b>				
Mandat social	-	-	187 331	187 331
Rémunération variable	-	-	93 167	-
Rémunération au titre de Banco Primus	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	-	-	6 357	6 357
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	3 556	3 556
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>290 411</b>	<b>197 244</b>

(1) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 141 000 € et pour la fraction différée de 50 % sur trois ans de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 42 202 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 33 209 €.

(2) Montant de part variable versée en 2015 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 172 960 € et pour les fractions différées de 50 % sur trois ans de la part variable, au titre de l'exercice 2012, soit 42 202 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 41 337 € et au titre de l'exercice 2013, soit 47 000 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 50 314 €.

(3) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 67 500 € et pour les fractions différées de 50 % sur trois ans de la part variable, au titre de l'exercice 2011 soit 23 021 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 14 132 € et au titre de l'exercice 2012, soit 20 355 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 16 017 €.

(4) Montant de part variable versée en 2015 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2014, soit 82 800 € et pour les fractions différées de 50 % sur trois ans de la part variable, au titre de l'exercice 2012, soit 20 355 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 19 938 € et au titre de l'exercice 2013, soit 22 500 € qui après un coefficient d'indexation s'élève à 24 086 €.

(5) Montant à compter de la prise en fonction en date du 13 avril 2015.

#### RÉMUNÉRATION FIXE

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

#### MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité de rémunération et de sélection arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par BPCE. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au groupe et au Crédit Foncier. Pour le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués, les indicateurs sont de 25 % au titre de la performance financière, de 25 % au titre de la performance commerciale et de 30 % au titre de la performance opérationnelle. Les 20 % restant dépendent de l'indicateur Groupe BPCE.

À l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité de rémunération et de sélection, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1. Si le montant dû au titre de l'année N-1 est supérieur à 100 000 €, il est versé au cours de l'année N 50 % de ce montant, le solde étant versé par tiers au cours des années N+1 à N+3.

#### JETONS DE PRÉSENCE

Conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, les jetons de présence versés par les sociétés du groupe peuvent être perçus directement par les membres des Conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

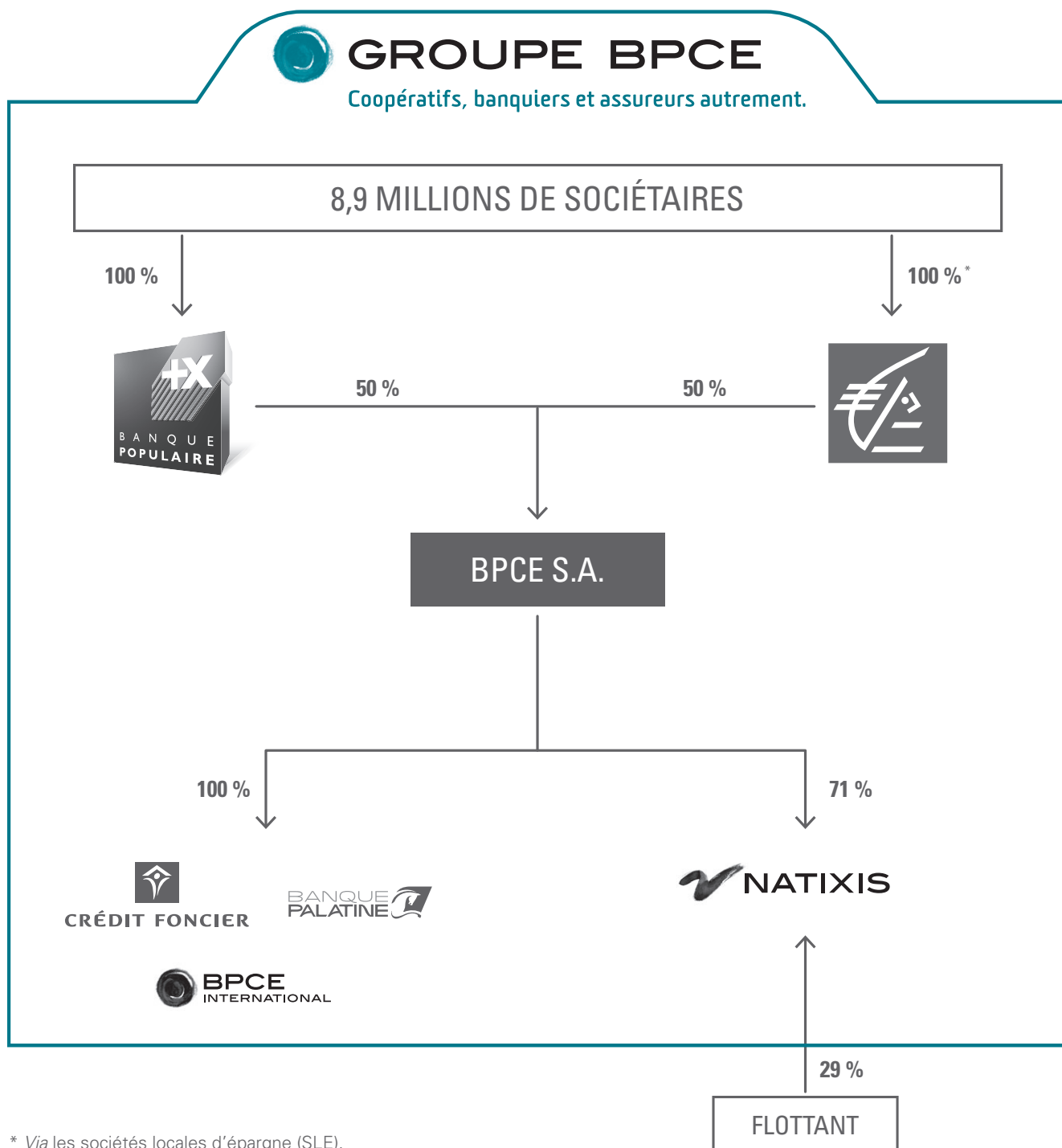
#### AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un avantage en nature (automobile : environ 450 € par mois sur 12 mois).

Ils ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

## ➤ POSITIONNEMENT

### ➤ Organigramme du Groupe BPCE au 30 juin 2016



## NOTATIONS

	Standard & Poor's			Moody's			Fitch Ratings		
	CT	LT	Perspective	CT	LT	Perspective	CT	LT	Perspective
Crédit Foncier	A-2	A-	Stable	P-1	A2	Stable	F1	A	Stable
Affilié à BPCE	A-1	A	Stable	P-1	A2	Stable	F1	A	Stable
CieFF <sup>(1)</sup>	A-1+	AAA	Stable		Aaa	Stable			
Locindus	A-2	A-	Stable	P-1	A2	Stable			
VMG <sup>(2)</sup>		AAA			Aaa				

Notations actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence 2015.

(1) CieFF : Compagnie de Financement Foncier.

(2) VMG : Vauban Mobilisations Garanties.

### MOODY'S

L'agence de notation Moody's a maintenu au même niveau les notations de BPCE, du Crédit Foncier ainsi que les notations de ses filiales, la Compagnie de Financement Foncier, Locindus et VMG.

### STANDARD & POOR'S

L'agence de notation Standard & Poor's a maintenu au même niveau les notations de BPCE, du Crédit Foncier et celle de la Compagnie de Financement Foncier.

### FITCH RATINGS

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé le 7 juin 2016 la notation long terme A du Crédit Foncier avec perspective stable.

La Compagnie de Financement Foncier a demandé le 6 juin 2016 à l'agence de notation Fitch Ratings de ne plus attribuer de notation à ses programmes d'émission de dettes privilégiées.

Depuis 2013, la méthodologie de Fitch Ratings a renforcé le lien entre la note du souverain et la note des obligations sécurisées par des actifs publics. Avec les dégradations successives par Fitch Ratings de la note de la France (AA depuis décembre 2014), la Compagnie de Financement Foncier a analysé le besoin de surdimensionnement demandé par l'agence pour disposer d'une notation meilleure que celle du souverain. Ce montant apparaît comme très excessif.

## CAPITAL

### CARACTÉRISTIQUES

Au 30 juin 2016, le capital social du Crédit Foncier s'élève à 1 331 400 718,80 € et est divisé en 369 833 533 actions de 3,60 € chacune, toutes en numéraire, entièrement libérées. Le Crédit Foncier ne détient aucun titre de son portefeuille. Le nombre total de droits de vote est égal au nombre d'actions. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière plus restrictive que la législation en vigueur relative aux modifications du capital et des droits respectifs des différentes catégories d'actions qui pourraient être créées.

Le Crédit Foncier n'a pas émis de titres donnant accès à terme au capital : obligations convertibles, échangeables, remboursables en

instruments financiers, donnant accès au capital, *warrant* ou autres, options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants et du personnel.

### RÉPARTITION DU CAPITAL

Depuis le 5 août 2010, les filiales détenues par la *holding* CE Participations, dont le Crédit Foncier, ont été intégrées dans BPCE qui détient désormais 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception des actions détenues par les administrateurs.

## ➤ OPÉRATIONS CAPITALISTIQUES AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

### ■ RESTRUCTURATIONS ET PRISES DE PARTICIPATIONS

#### SA DE L'HORLOGE

Le 7 juin 2016, le Crédit Foncier a cédé la totalité de sa participation dans la Société à hauteur de 1,56 %.

#### ARTHURIMMO.COM

Le 28 juin 2016, le Crédit Foncier a cédé la totalité de sa participation dans la Société à hauteur de 11,33 %.

#### CONSORTIUM DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER – BIEN'ICI

Dans le cadre de la conception et du développement de la plateforme Internet de recherche immobilière baptisée Bien'ici, le Crédit Foncier a pris au 1<sup>er</sup> semestre 2016 une participation à hauteur de 1 800 010,00 € dans la société Consortium des Professionnels de l'Immobilier.

### ■ DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DANS LES STRUCTURES EXISTANTES DU GROUPE

#### BTP CAPITAL INVESTISSEMENT

En juin 2016, le Crédit Foncier a procédé au réinvestissement en actions de son dividende et a obtenu 1 880 actions supplémentaires. Compte tenu des options exercées par les autres actionnaires, la quote-part du Crédit Foncier au capital de BTP Capital Investissement est passée de 6,45 % à 6,54 %.

### ■ OPÉRATIONS AU SEIN DU GROUPE BPCE

#### FIDEPPP

Dans le cadre de la cession progressive des actifs du fonds FIDEPPP, le Crédit Foncier a perçu :

- en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, la somme de 750 495,90 € correspondant à une distribution de plus-value ;
- en date du 20 juin 2016, la somme de 243 991,12 € correspondant à une distribution de plus-value.

#### FIDEPPP 2

Le Crédit Foncier a versé en date du 5 février 2016, la somme de 501 000,00 €, portant à 10,07 % la part libérée sur l'engagement total du Crédit Foncier.

#### SNL07 – ANCIENNETÉ GCE COVERED BONDS

Dans le cadre de la dissolution de la structure SNL 07 anciennement GCE Covered Bonds par BPCE, le Crédit Foncier a cédé le 27 avril 2016 la totalité de sa participation à BPCE à hauteur de 1,44 %.

# ACTIVITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

## › ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

**L'économie mondiale est engagée sur un sentier de croissance modérée qui résulte à la fois du ralentissement en cours dans les pays émergents, d'une croissance qui se tasse dans les pays anglo-saxons et d'une petite reprise dans la zone euro.**

Selon le dernier rapport sur les « Perspectives pour l'économie mondiale », les prévisions de croissance de la Banque Mondiale pour l'année 2016 sont de 2,4 %. Quant aux pays avancés, le taux de croissance est estimé à 1,7 %. Ces chiffres se situent légèrement en dessous de ceux annoncés en janvier 2016. La croissance des marchés émergents et des pays en développement est projetée à 3,5 % en 2016, soit 0,6 % au-dessous des estimations précédentes <sup>(3)</sup>.

Cependant, ces prévisions masquent des différences entre les pays importateurs et exportateurs de matières premières. Ces derniers ont eu du mal à s'adapter à la faiblesse du cours du pétrole et d'autres produits essentiels. Ainsi, leur prévision de croissance pour 2016 a été réduite à 0,4 % <sup>(4)</sup>.

En revanche, les pays importateurs de matières premières ont montré une certaine résilience dans ce contexte économique, preuve d'une demande intérieure solide. Leur croissance devrait se stabiliser à son niveau historique, soit environ 5,8 % <sup>(4)</sup>.

En ce qui concerne l'économie américaine, ses prévisions de croissance pour 2016 ont été revues à la baisse, soit 1,9 %. La baisse des prix du pétrole a entraîné un effondrement des dépenses en capital dans le secteur de l'énergie mais a soutenu des dépenses de consommation, principal moteur de la croissance en 2016.

Quant à la zone euro, la reprise économique devrait se poursuivre, soutenue par l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCE, la faiblesse des cours du pétrole, l'amélioration de la situation sur le marché du travail et un certain assouplissement budgétaire. Les progrès accomplis en matière de désendettement dans les différents secteurs devraient également favoriser la croissance de la demande intérieure. Sur une base annuelle, la croissance du PIB en volume serait de 1,6 % en 2016 et de 1,7 % en 2017 et 2018 <sup>(5)</sup>.

Ainsi, la France aborde l'année 2016 dans de meilleures conditions que par le passé. L'environnement macroéconomique extérieur reste relativement porteur pour l'économie française (prix du pétrole bas, euro compétitif et taux d'intérêts historiquement faibles), et ce malgré le ralentissement des pays émergents, Chine en tête, ou les incertitudes géopolitiques et économiques liées au Brexit. Avec une sortie progressive de la politique d'austérité, ces nouvelles capacités financières pourront soutenir la consommation, l'investissement et l'emploi. La croissance française est prévue à 1,6 % en 2016 (+ 1,9 % en glissement annuel).

(3) World Bank « Global Economic Prospects », June 2016.

(4) Observatoire français des conjonctures économiques « Perspectives économiques 2016-2017 », juin 2016.

(5) Banque Centrale Européenne « Projections macroéconomiques pour la zone euro établies par les services de l'Eurosystème », juin 2016.



## ➤ ACTIVITÉ COMMERCIALE

### ■ CLIENTS PARTICULIERS

*Sérieusement grippé en 2014, le marché immobilier a repris des couleurs dès l'été 2015 : un redécollage confirmé par les 152 Md€ de crédits immobiliers (hors renégociations) distribués en 2015, soit 27 % de plus qu'en 2014 <sup>(6)</sup>.*

*Il affiche aujourd'hui une belle santé : l'année 2016 s'amorce dans un contexte très propice.*

*Portée par des taux d'intérêt des crédits au plus bas, qui redonnent du pouvoir d'achat et améliorent la solvabilité des ménages associée à des prix modérés, des aides financières et fiscales incitatives, et une confiance des ménages en nette amélioration <sup>(7)</sup>, l'activité reste soutenue.*

*Dans la continuité de l'année 2015, beaucoup d'indicateurs sont au vert au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre : tous les segments du marché immobilier, que ce soit l'accession, l'investissement locatif et même la renégociation de crédit, profitent de la situation économique actuelle, en favorisant un redémarrage très net des transactions dans le Neuf comme dans l'Ancien.*

### L'ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS IMMOBILIERS FRANÇAIS

#### LE MARCHÉ IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

##### Le secteur du Neuf

Le marché du neuf, privilégié par les primo-accédants et les investisseurs, affiche une nette reprise grâce aux mesures de soutien public (Pinel et PTZ 2016).

La bonne nouvelle, c'est la construction qui se réveille enfin, après une atonie de presque huit ans. Cela vient en grande partie de la très forte progression des ventes aux investisseurs locatifs.

En données brutes cumulées sur douze mois, le nombre de logements autorisés à la construction (396 500 unités) augmente de 7,4 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Le nombre de logements commencés (352 900 unités) s'accroît quant à lui de 3,8 % <sup>(8)</sup>.

Du côté de la promotion immobilière, les chiffres confirment la reprise du marché amorcée depuis 2015 : au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le nombre de réservations à la vente atteint 28 600 unités, soit une hausse de 15,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 ; en annuel glissant (du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 au 1<sup>er</sup> trimestre 2016), la hausse atteint 18,1 % <sup>(9)</sup>.

Les mises en vente suivent la même tendance, en hausse de 18,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, et de 11,7 % en variation annuelle (du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 au 1<sup>er</sup> trimestre 2016), avec 105 000 logements proposés à la commercialisation sur cette période.

La diminution des stocks disponibles soumis à la vente se poursuit, portée par le dynamisme des réservations. La baisse est évaluée à 4,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, avec un encours de 97 800 logements à la fin du premier trimestre.

Les prix de vente progressent légèrement par rapport à l'année dernière : au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, un appartement est vendu en moyenne 3 925 € le mètre carré, soit une hausse de 1,5 % sur les douze derniers mois <sup>(9)</sup>.

Les professionnels du Neuf insistent sur le fait que le dispositif Pinel plus avantageux que son prédécesseur le dispositif Duflot, favorise très largement le Neuf et permet de retrouver un niveau équivalent à celui de 2011. Néanmoins, le foncier reste encore cher et les professionnels de l'immobilier neuf demandent aux collectivités de bien vouloir revoir leurs prix à la baisse afin de faciliter les constructions.

##### Le secteur de l'Ancien

Financées à des conditions avantageuses, les ventes sont également reparties dans l'Ancien. La progression des transactions reflète cette embellie significative : à fin avril 2016, les notaires enregistraient 830 000 ventes sur un an, soit 15 % de mieux que sur les douze mois précédents <sup>(10)</sup>.

Le Crédit Foncier en pronostique 830 000 pour 2016 <sup>(11)</sup>, aussi bien que les meilleures années, de 2004 à 2007, tandis que la Fnaim en prévoit 840 000, ce qui en ferait la meilleure année sur ce marché depuis le début du siècle.

Il est vrai que le nouveau prêt à taux zéro, malgré les conditions d'octroi <sup>(12)</sup> jugées a priori trop restrictives dans l'Ancien, rencontre finalement un relatif succès dans les zones où les prix de l'immobilier sont les plus bas, en l'occurrence celles semi-rurales, ou en périphérie des villes moyennes.

#### LE MARCHÉ DU CRÉDIT IMMOBILIER EN FRANCE

La reprise progressive du marché résidentiel français semble se confirmer pour 2016.

Le succès du nouveau Prêt à taux zéro dès sa mise en application, ainsi que la persistance d'un environnement favorable, notamment des niveaux de taux d'intérêt très bas et le régime Pinel, dopent le secteur de l'immobilier et rien ne semble pouvoir contrecarrer sa bonne santé en 2016.

L'assouplissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne destiné à relancer l'inflation dans la zone euro, et sa stratégie de refinancement avec des taux directeurs nuls voire négatifs, ont permis aux banques d'avoir des conditions extrêmement favorables pour elles-mêmes et donc pour leurs clients. Les taux des crédits immobiliers aux particuliers, qui avaient commencé à remonter en août 2015, avant d'amorcer un nouveau recul en novembre, n'ont cessé de baisser et le mouvement s'est accéléré depuis le début de l'année 2016.

Le marché du crédit immobilier aux particuliers en France a ainsi continué d'enregistrer des niveaux de renégociations et de remboursements anticipés élevés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ; conséquence directe de cette baisse des taux d'intérêts et d'une forte concurrence entre les différents établissements bancaires.

(6) Observatoire de la production de crédits immobiliers 2015.

(7) INSEE, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – 27 mai 2016.

(8) Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Service de l'observation et des statistiques n° 766 – mai 2016.

(9) Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Service de l'observation et des statistiques n° 768 – mai 2016.

(10) CGEDD d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales.

(11) Prévision Crédit Foncier Immobilier – juin 2016.

(12) Le PTZ 2016 peut financer les opérations d'acquisition - amélioration sur tout le territoire (contre seulement 6 000 communes en 2015). Il peut financer jusqu'à 40 % du prix du bien, neuf ou existant. Dans l'Ancien, il est soumis à la réalisation d'au moins 25 % du montant total de l'acquisition en travaux.

L'objectif affiché des pouvoirs publics de doubler le nombre de PTZ alloués en 2015 et les améliorations apportées à ce dispositif en 2016, permettent aux jeunes acheteurs de retrouver du pouvoir d'achat immobilier, ce qui contribue notamment au maintien de l'activité de construction.

Selon les premiers éléments sur la production 2016 <sup>(13)</sup>, en évolution mensuelle, les mois de janvier, février et mars sont en très forte hausse avec respectivement + 79 %, + 197 % et + 59 %. Au 1<sup>er</sup> trimestre, 10 048 PTZ ont été déclarés émis contre 5 450 au 31 mars 2015, soit une progression de 84,4 %.

### L'ACTIVITÉ DU CRÉDIT FONCIER AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

#### L'ORGANISATION

L'organisation est centrée autour du Plan de Développement 2016, projet ambitieux et innovant qui permettra de gagner en efficacité au service des clients et de relever les défis économiques, réglementaires, concurrentiels et sociétaux.

Quatre axes de développement ont été identifiés et sont constitués de plus d'une trentaine de projets :

- › s'adapter aux nouveaux modes de consommation et adopter les meilleurs standards du marché, voire les dépasser en travaillant sur la réduction des délais clients et le développement d'une offre multicanal performante ;
- › développer l'activité cœur de métier, réinventer l'approche afin de développer les offres de partenariat et faire en sorte que la démarche commerciale de proximité soit plus efficace ;
- › reconsidérer les règles et processus afin de gagner en efficacité, et en temps commercial, tout en maîtrisant les risques ;
- › améliorer la capacité à travailler de concert pour être au service du client et du partenaire.

Le chantier de refonte et d'harmonisation des agences commerciales, amorcé en 2013, se poursuit.

Pour l'année 2016, 11 agences ont d'ores et déjà adopté le nouveau format du Crédit Foncier, portant à 62 le nombre d'agences rénovées, sur la centaine ciblée.

#### L'OFFRE

Ce premier semestre a été propice au développement de plusieurs offres à destination de tous les types de clientèle, à commencer par les primo-accédants.

En tant que spécialiste du crédit immobilier, le Crédit Foncier se doit d'être toujours présent sur les sujets relatifs aux évolutions du prêt au particulier, au niveau réglementaire ou tout autre domaine.

Aussi, dès janvier 2016, le Crédit Foncier a su être le premier à former les professionnels concernés (constructeurs, promoteurs) et à émettre des offres de prêt avec les nouvelles dispositions du prêt à taux zéro.

Le Crédit Foncier a également relancé sa gamme de « Foncier Profilé », une offre à destination d'emprunteurs, investisseurs, primo ou secundo-accédants, soucieux de personnaliser le financement en disposant de toutes les options possibles en matière de prêts immobiliers.

Deux campagnes commerciales ont été lancées :

- › du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2016, pour l'achat-revente, avec un taux du relais aligné sur celui du prêt long terme ;
- › du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 décembre 2016, pour accélérer la dynamique gagnante sur les synergies avec le groupe et contribuer à l'ancrage définitif du Crédit Foncier au sein du Groupe BPCE, toutes les demandes de prêts transmises par les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne bénéficieront d'un prêt bonifié pris en charge par le Crédit Foncier.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'assurance groupe des emprunteurs (ADE) du Crédit Foncier (Assurances Décès Invalidité et Perte d'Emploi) auparavant fournie par AXA est désormais souscrite auprès de la CNP, tout en conservant les principales caractéristiques de la couverture d'assurance. Ce changement de partenaire touche également les assistances proposées conjointement à l'ADE.

#### LA COMMUNICATION

Le Crédit Foncier a repris la parole en TV dès le mois de janvier 2016 pendant trois semaines afin d'accompagner la dynamique de production 2016 et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs annuels.

Cette campagne vise à réaffirmer fortement un positionnement de spécialiste du financement immobilier et communiquer largement auprès du grand public sur la possibilité de concrétiser les projets immobiliers.

La deuxième campagne publicitaire s'est déroulée du 4 au 17 avril en TV et du 1<sup>er</sup> avril au 5 mai en web sur des sites immobiliers.

Le Crédit Foncier continue à intensifier sa communication et son animation auprès de ses Partenaires avec notamment des newsletters mensuelles, des « Fil Info » et des « actions TEMPO » ciblées par thématique.

#### LES PARTICULIERS : LA PRODUCTION

Placée sous le signe de l'agilité, l'année 2016 est, pour le Crédit Foncier, celle où s'affrontent un marché en progression et une concurrence exacerbée.

Dans ces circonstances, le Crédit Foncier accompagne le marché, en restant très présent auprès des partenaires et de la clientèle. Pour continuer à renforcer l'ancrage dans le Groupe BPCE, le Crédit Foncier maintient également sa présence sur le marché de l'Ancien, et bien évidemment, met tout en œuvre pour demeurer au niveau des leaders de la distribution du PAS et du PTZ.

Sur le segment de l'accession sociale, les mises en force pour le PAS sont en recul de 22 % tandis que celles du PTZ augmentent de 35 % dans la même période.

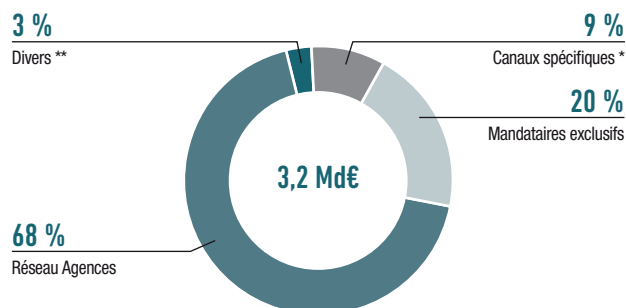
En ce qui concerne les synergies avec les banques du groupe, les mises en force affichent un ralentissement, avec un volume de 118 M€, contre 163 M€ un an auparavant <sup>(14)</sup>.

(13) SGFGAS, données provisoires au 31 mars 2016.

(14) Reporting Contrôle de gestion du Crédit Foncier.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

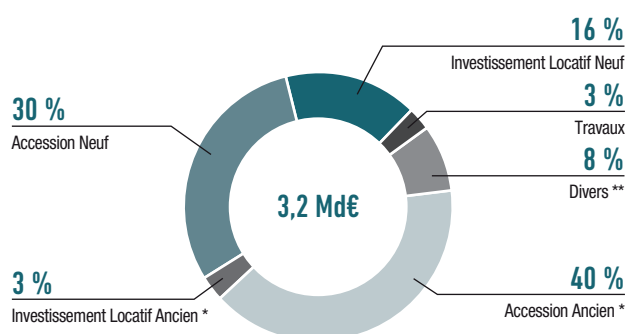
## ► Par canal de distribution



\* Canaux spécifiques : Internet, Foncier Travaux, Foncier Patrimoine

\*\* Divers : Belgique et Banco Primus

## ► Par marché



\* y compris rachats de crédits

\*\* Divers : Banco Primus + Belgique + Conso + Divers

## LES PERSPECTIVES 2016

## LE CONTEXTE IMMOBILIER

Sur ces bases, 2016 devrait donc être une année de reprise solide, notamment portée par des taux d'intérêt toujours aussi bas et les mesures de soutien public.

Le dispositif Pinel, version améliorée du Duflot, a su s'attirer les bonnes grâces des investisseurs, en relançant les ventes de logements neufs. L'annonce de sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 devrait maintenir son attrait et soutenir la reprise déjà engagée dans le secteur <sup>(15)</sup>.

De même, l'extension du dispositif d'accession sociale à la propriété contribue à accroître la visibilité pour les opérateurs et pour les clients.

Il faut également souligner que depuis le 1<sup>er</sup> mars, il est possible de cumuler le Crédit d'impôt développement durable avec un éco-prêt à taux zéro. Ce nouveau mécanisme permettra d'étendre la rénovation à 40 000 logements, au lieu de 25 000 aujourd'hui <sup>(15)</sup>.

Ainsi, tous les éléments d'une redynamisation du marché sont en place, et tout indique que le marché résidentiel français pourrait poursuivre sa croissance en 2016, voire en 2017. Le Crédit Foncier estime que le marché du crédit immobilier progressera de 5 % pour atteindre 159 Md€ de montants engagés en 2016 <sup>(16)</sup>.

Du côté des marchés financiers, l'approche d'une stabilisation est perceptible. Les taux immobiliers dépendant de ceux auxquels se refinancent les États et la BCE continuant sa politique accommodante, aucun facteur à l'horizon ne laisse entrevoir une rapide remontée des taux à court terme. Il y aura peut-être quelques ajustements ponctuels dans les barèmes des banques mais pas de remontée significative.

Toutefois, une réelle incertitude demeure en cas d'augmentation des taux d'intérêt de crédits immobiliers. Si ceux-ci remontaient légèrement dès cette année, l'effet d'aubaine risquerait de s'atténuer, et le marché immobilier perdrait sa dynamique en 2016 et 2017, notamment dans l'Ancien, un marché moins soutenu par les pouvoirs publics que celui du Neuf.

## LE CRÉDIT FONCIER

2016 apparaissant comme l'année des primo-accédants et des investisseurs privés, le Crédit Foncier, en tant qu'établissement spécialisé, a un rôle important à jouer.

Dans une société en pleine mutation, avec la révolution numérique qui modifie les attentes et comportements des consommateurs, le Crédit Foncier doit continuer à adapter son modèle opérationnel aux nouveaux enjeux de façon à garantir un très bon niveau de qualité de service à ses clients, ses partenaires et les banques régionales du Groupe BPCE.

## RÉCAPITULATIF

## ACTIVITÉ RÉALISÉE AUPRÈS DES PARTICULIERS

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Production *</b>	<b>3 161</b>	<b>3 994</b>

\* Y compris Banco Primus pour 43 M€ au 30 juin 2016 et 40 M€ au 30 juin 2015.

(en M€)	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Encours fin de période</b>	<b>47 285</b>	<b>48 494</b>
Prêts aux particuliers	47 024	48 280
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (stock)	261	214

(15) Discours de François Hollande à Romainville le 8 avril 2016.

(16) Prévision Crédit Foncier Immobilier – juin 2016.

### ■ INVESTISSEURS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Après une année 2015 marquée par les élections régionales intervenues en fin d'année, 2016 devrait profiter d'un rebond de l'activité.

En outre, au 1<sup>er</sup> avril, sont entrées en vigueur les réformes régissant non seulement les concessions pour lesquels une consultation est engagée, mais aussi les marchés publics et les contrats de partenariat avec des entités opérant notamment dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports.

Attendue par la profession, la publication de ces nouvelles ordonnances lève les incertitudes et relance l'activité.

### INVESTISSEMENTS EN ÉQUIPEMENTS PUBLICS

#### IMMOBILIER SOCIAL

##### Le marché au 1<sup>er</sup> semestre 2016

L'année 2015 aura été marquée par une production élevée. En effet, le seuil des 100 000 mises en chantier de logements sociaux neufs a été franchi <sup>(17)</sup>. Le 1<sup>er</sup> semestre 2016 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent, porté par une demande qui reste soutenue, dans un contexte persistant de crise du logement tout en faisant face à des problématiques de foncier contraint.

En complément de l'intensification de l'activité de construction, les bailleurs sociaux se consacrent activement aux problématiques de rénovation énergétique et de réhabilitation du parc existant, dans une logique de diversification et de requalification de certains logements avec des objectifs de qualité environnementale ambitieux.

De nouvelles initiatives sont à l'étude, parmi lesquelles on peut citer celle de la Commission Européenne qui finance une consultation afin d'envisager de dupliquer le modèle néerlandais « EnergieSprong » au territoire français et ce en vue de massifier la rénovation énergétique en France.

C'est dans le cadre de son programme de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » que la Commission Européenne a impulsé ce projet pour lequel plusieurs pilotes parmi lesquels ICF Habitat, Neotoa, Est Métropole Habitat, Vilogia, etc. travaillent. Ce concept a pour objectif d'organiser ce marché en coordonnant des passations de marché sur plusieurs années afin d'obtenir une offre plus visible et ainsi faire baisser les coûts par le volume.

L'actualité est dense autour de la réforme de l'ancien 1 % Logement (rebaptisé Action Logement) en pleine mutation depuis 2009. Grâce à une mutualisation accrue, cette réforme a deux objectifs majeurs :

- 20 % d'augmentation du nombre de bénéficiaires d'ici à cinq ans <sup>(18)</sup> ;
- doubler le volume de production de logements <sup>(18)</sup>.

Facilitée par l'adoption du projet de loi par le Parlement en mai dernier, cette réforme devrait permettre de rationaliser l'organisation et optimiser la gouvernance de cet acteur important au travers de la création de 13 Comités régionaux, tout en étant plus présent auprès des salariés souhaitant accéder à la propriété.

Le contexte de taux historiquement bas qui perdure permet, enfin, aux bailleurs sociaux de dégager des marges de manœuvre pour poursuivre leur développement.

(17) Études Xerfi, Avril 2016.

(18) Rapport annuel 2015 Action logement.

(19) Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015.

(20) Les acteurs publics et para-publics (CDC, BEI, Agence France Locale, BCE) représentent 70 % du marché du financement des collectivités – source Observatoire de la dette – France Finance active 2016 – La Gazette des communes 22 mars 2016.

##### L'activité du Crédit Foncier au 1<sup>er</sup> semestre 2016

L'activité du 1<sup>er</sup> semestre est concentrée sur les refinancements d'encours Prêt Locatif Social Livret A (PSLA) du Crédit Foncier. En effet, de nombreuses contreparties sollicitent le Crédit Foncier pour refinancer en taux fixe leur dette Livret A Crédit Foncier, dans un contexte de taux longs très favorables.

La mise en place d'une offre globale, comprenant à la fois le financement du bailleur pour la phase opérateur/construction puis l'accompagnement par le réseau Crédit Foncier des locataires accédants lors de la levée d'option permet à ce dernier de maintenir sa position de référent sur cette activité.

#### SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

##### Le marché au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Depuis 2014, ce secteur vit une période charnière, avec une succession d'élections locales (municipales, départementales et régionales) combinée à une restriction des dotations de l'état, qui ont ralenti les investissements des collectivités et engendré un fléchissement du marché.

La loi NOTRe <sup>(19)</sup> sur la réforme territoriale a également apporté de nombreux changements dans l'organisation des collectivités territoriales, en confiant de nouvelles compétences aux régions et en redéfinissant clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale : aux régions, l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

Désormais, les treize grandes régions créées par la loi votée en décembre 2014 contribuent au développement économique, l'aménagement durable du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports. Ces régions ont, de surcroît, un rôle moteur en matière d'environnement. À ce titre, elles devront présenter un schéma qui fixera les orientations stratégiques régionales pour une durée de cinq ans.

Dans ce contexte, le marché du financement des collectivités locales reste très concurrentiel, avec beaucoup d'acteurs privés, et des banques publiques (Caisse des Dépôts et Banque Européenne d'Investissement), lesquelles captent une partie des besoins en amont <sup>(20)</sup>.

Les prêteurs historiques, notamment Caisse d'Épargne et Crédit Agricole, et La Banque Postale, couvrent l'ensemble du marché et répondent particulièrement aux besoins de financement des petites et moyennes collectivités locales. Sur les plus grands comptes, d'autres acteurs interviennent désormais de façon récurrente, telles certaines banques allemandes, mais aussi quelques investisseurs institutionnels comme les assureurs.

### L'activité du Crédit Foncier au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Dans ce domaine, le Crédit Foncier intervient sur demande des Caisses d'Épargne, dans le cadre des synergies entre établissements du Groupe BPCE.

Cette complémentarité permet au groupe de maintenir sa position d'acteur de référence sur ce marché même si la production du Crédit Foncier s'inscrit en retrait sur ce début d'année 2016.

Le Crédit Foncier continuera d'accompagner les Caisses d'Épargne notamment en offrant la possibilité de mettre en œuvre des prêts sur des durées longues.

Sur 2016, le Crédit Foncier restera également particulièrement attentif à la gestion et au réaménagement des prêts structurés.

### LES FINANCEMENTS DE PROJETS ET INFRASTRUCTURES

#### Le marché au 1<sup>er</sup> semestre 2016

L'absence deancements de nouveaux projets en 2014 a freiné l'activité en 2015. Les causes de cette situation sont multiples, tant conjoncturelles (annonce d'une réforme) que structurelles (contraintes budgétaires plus fortes qui décalent les décisions d'investissement).

Toutefois, dès le début 2016, le secteur connaît un rebond aussi bien dans le domaine des contrats de partenariat (issue du décalage de dossiers) que dans celui des délégations de service public concessives et avec l'émergence de nouveaux outils de la commande publique indirecte via les SEMOP (Société d'Économie Mixte à Objet Unique).

#### Activité du Crédit Foncier au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Actif et toujours présent, en 2015, sur le segment des opérations Partenariat Public-Privé (PPP) de taille moyenne, le Crédit Foncier a su tirer parti de la relance du marché en ce début 2016 en synergie avec les Caisses d'Épargne. En témoigne notamment le gain des dossiers École Normale Supérieure de Lyon, Université de Marne La Vallée et des archives départementales de l'Aisne.

#### Les perspectives 2016

Le Crédit Foncier dispose d'un stock significatif de projets en cours qui devrait permettre de développer des relais de croissance. Au-delà des PPP classiques, sont d'ores et déjà identifiées les concessions à venir dans le secteur de l'environnement (les réseaux d'eau, les réseaux de chaleur, les chaudières à bois, les incinérateurs, ...) et dans celui des piscines.

### INVESTISSEURS ET PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

#### Le marché au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Après une année 2015 particulièrement dynamique avec un montant d'investissement annuel de 25,4 Md€, le début d'année 2016 a commencé à un rythme moins soutenu <sup>(21)</sup>.

Malgré des indicateurs favorables, l'importance des acteurs en fonds propres et des liquidités abondantes, les grandes transactions ont été plus réduites : celles de plus de 100 M€ ont vu leur part réduite à 43 % en France, et à 32 % en Ile-de-France <sup>(22)</sup>.

Les rendements historiquement bas favorisant les investissements en fonds propres, avec une part croissante d'opérations *Core+* ou *Value-Add*, ont incité les investisseurs, dans le cadre de la diversification de leurs portefeuilles, à se tourner vers les petites et moyennes transactions concernant les actifs commerciaux et activités/logistique, localisés en grande périphérie francilienne ou en régions.

Ainsi, la logistique a réalisé un volume d'activité estimé à environ 670 000 m<sup>2</sup>, selon ImmoStat, soit une progression de 3,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Malgré un climat économique encore morose, la consommation des ménages, en partie traduite par le développement vigoureux des ventes en ligne, dynamise le marché <sup>(23)</sup>.

La répartition des investissements reste globalement inchangée : 40 % du fait des fonds d'investissement anglo-saxons, et les 60 % restants par les institutionnels français, majoritairement assureurs et mutualistes, suivis des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)/Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) <sup>(22)</sup>.

Il est à noter que les stratégies *Value-Add* n'ont représenté que 4 % des opérations dépassant 50 M€ <sup>(24)</sup>.

Constatant un regain d'intérêt important pour l'immobilier commercial, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a mené une consultation en avril dernier auprès des acteurs de ce marché, en posant un diagnostic sur ce segment d'activité en France. Après avoir recueilli les avis de la profession, le HCSF a recommandé la vigilance face au risque de dégradation de la rentabilité locative, dans un environnement de taux très bas soutenant le rendement relatif des actifs immobiliers.

#### L'activité du Crédit Foncier au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Face à une forte concurrence bancaire dans un contexte de taux bas, le Crédit Foncier a réorienté sa stratégie autour de plusieurs axes :

- La syndication avec les autres entités du Groupe BPCE conjointement avec la SOCFIM.

Cette stratégie de coopération, mise en œuvre dans le cadre des synergies du Groupe BPCE, permet d'accompagner les Caisses d'Épargne, les Banques Populaires et les autres entités du groupe dans le développement de leurs activités de financement immobilier, soit en les faisant participer à des opérations originées par le Crédit Foncier, soit en les accompagnant dans le financement de leurs opérations auprès de leurs clients ;

- La rénovation lourde d'immeubles, qui au terme de leur transformation en actifs « *prime* » répond aux exigences environnementales. Cette orientation reste limitée à des sites bien desservis et se fait avec prudence.

#### Les perspectives 2016

Pour tous les opérateurs, 2016 devrait être semblable à 2015, avec des volumes d'investissement du même ordre et un secteur immobilier encore attractif.

Pour pallier les baisses de rendement dans l'immobilier tertiaire (bureaux, commerces), les investisseurs ont de plus en plus tendance à se tourner vers des actifs d'exploitation avec des rendements plus importants. Cela concerne les actifs hôteliers, les résidences étudiantes et le secteur de la santé.

Dans cette optique, la cession du Pôle Santé (cliniques, Ehpad...) de GECINA le 1<sup>er</sup> juillet à des investisseurs institutionnels français illustre bien cette tendance avec l'acquisition d'actifs immobiliers loués à des opérateurs de premier plan du secteur de la santé.

(21) *Prévision Crédit Foncier Immobilier – juin 2016.*

(22) *Crédit Foncier Immobilier, Marché de l'investissement – 1<sup>er</sup> trimestre 2016.*

(23) *Crédit Foncier Immobilier, Marchés Locatifs Corporates – 1<sup>er</sup> trimestre 2016.*

(24) *CBRE – 1<sup>er</sup> trimestre 2016.*



## RÉCAPITULATIF

## Activité réalisée auprès des investisseurs immobiliers et équipements publics

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Production</b>	<b>1 176</b>	<b>806</b>
<b>Opérateurs publics</b>	<b>316</b>	<b>380</b>
Secteur Public Territorial	57	203
Immobilier social	170	177
Financement de projet et infrastructures	89	
<b>Opérateurs privés *</b>	<b>860</b>	<b>426</b>

\* Y compris SOCFIM pour 349 M€ au 30 juin 2015 et 657 M€ au 30 juin 2016.

(en M€)	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Encours fin de période <sup>(1)</sup></b>	<b>46 945</b>	<b>51 771</b>
<b>Opérateurs publics</b>	<b>39 467</b>	<b>44 060</b>
Secteur Public Territorial	17 095	17 605
Immobilier social	7 702	7 999
Secteur public international et Souverains <sup>(2)</sup>	14 670	18 456
<b>Opérateurs privés</b>	<b>7 478</b>	<b>7 710</b>

(1) Encours de gestion cadrés comptablement (IFRS 7).

(2) Dont Souverain France.

## SERVICES IMMOBILIERS

*Crédit Foncier Immobilier, filiale du Crédit Foncier dédiée aux services immobiliers, est un des leaders du conseil immobilier en France. Au 30 juin 2016, Crédit Foncier Immobilier a réalisé un chiffre d'affaires brut de 16 343 K€, en recul de 20 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.*

### PÔLE CONSEIL ET EXPERTISE

#### EXPERTISE

Au 30 juin 2016, Crédit Foncier Immobilier – Expertise réalise un chiffre d'affaires de 6 130 K€, le chiffre d'affaires prospectif à fin juin s'élevant quant à lui à 9 585 K€.

Sur la clientèle externe, Crédit Foncier Immobilier – Expertise a connu une forte activité au 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec un chiffre d'affaires prospectif atteignant 6 091 K€ en progression de 18 % par rapport à la même période 2015. Des appels d'offres majeurs ont été remportés pour la valorisation pluriannuelle des actifs d'OPCI, de SCPI ou de foncières. Les expertises en provenance du Groupe BPCE connaissent également un développement significatif par rapport à 2015.

En revanche, l'activité interne au groupe Crédit Foncier s'inscrit en retrait avec un chiffre d'affaires prospectif en ce 1<sup>er</sup> semestre 2016 de - 29 % par rapport à celui au 30 juin 2015. Les missions pour le compte du Crédit Foncier ont principalement concerné des expertises liées à l'activité de prêts aux particuliers et au contentieux.

#### ESTIMATION (EX SEREXIM)

2016 se caractérise par un point majeur impactant l'activité de Crédit Foncier Immobilier – Estimation. En effet, afin de répondre aux exigences de l'ordonnance du 25 mars 2016 et du décret entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016 – Transposition de la directive européenne sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers d'habitation –, Crédit Foncier Immobilier – Estimation a procédé à la formation qualifiante d'expert de son réseau de chargés de mission auprès de la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF) de la FNAIM.

Au 30 juin 2016, Crédit Foncier Immobilier – Estimation réalise un chiffre d'affaires global net de 3 352 K€, la production externe contribuant à 52 % du chiffre d'affaires total.

Le début d'année s'inscrit dans une tendance baissière notamment pour la production interne (1 608 K€) en net recul comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (2 909 K€), qui avait été amplifiée par la dynamique de la production de crédits et de rachat de créances du Crédit Foncier.

Concernant l'activité externe au groupe Crédit Foncier, la production (1 744 K€) est en très léger retrait par rapport à celle du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### CONSEIL ET AUDIT

La stratégie immobilière, le repositionnement d'actif et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sont les principaux métiers proposés par le département Conseil & Audit. Cette clarification des activités est centrale pour le plan de développement commercial du département. Par ailleurs, Conseil & Audit développe et formalise des offres structurées à l'égard des établissements du Groupe BPCE et de leurs clients, en réponse aux besoins exprimés par les centres d'affaires et en lien avec la clarification du positionnement.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, Conseil & Audit a réalisé un chiffre d'affaires de 652 K€ avec une répartition quasi équilibrée entre clients externes et internes mais en retrait par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

### ÉTUDES

Deux chantiers importants ont été menés par le département Études de Crédit Foncier Immobilier au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2016. L'un porte sur la création d'un portail web d'informations documentaires qui permettra l'accès à toute la documentation immobilière en *full web*, sur poste fixe, nomade ou mobile (smartphone, tablette) à l'ensemble des utilisateurs de Crédit Foncier Immobilier. Sa mise en ligne est prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2016.

Le second chantier consiste en une montée de version de l'outil cartographique des prix immobiliers installé sur deux sites Internet qui s'enrichira de nombreux contenus – commentaires sur l'attractivité et les marchés résidentiels de 3 000 communes – en complément des cartes des prix immobiliers sur plus de 20 000 communes de métropole. La mise en ligne de cette version est prévue au mois de septembre 2016.

Dans ce contexte de développement de projets structurants et majeurs pour l'avenir, l'activité au 30 juin 2016 du département Études a généré un chiffre d'affaires net de rétrocessions de 375 K€.

### PÔLE COMMERCIALISATION

#### INVESTISSEMENT

Le marché de l'investissement est très inégal sur le premier trimestre 2016 avec un faible volume de mises en ventes d'immeubles en bloc. Au regard de la conjoncture et des mouvements sociaux, les dossiers sont plus lents à acter. Dans ce contexte, le département Investissement (*Capital Markets*) a acté six opérations pour 1 527 K€ d'honoraires nets.

#### BUREAUX

L'activité Bureaux enregistre un faible démarrage au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec 134 K€ d'honoraires nets et un chiffre d'affaires prospectif de 164 K€ à fin juin.

#### RÉSIDENTIEL

L'activité de l'immobilier neuf s'inscrit dans une dynamique de croissance portée principalement par la mise en marché de l'offre « Résidentiel » par le Groupe BPCE. Le volume d'activité avec les établissements du Groupe BPCE atteint désormais 45 % des réservations intermédiées contre 14 % à date en 2015.

Concernant l'Ancien, l'activité affiche un tassement des promesses de vente. Ce ralentissement s'explique pour partie par un stock en forte diminution et qui a du mal à se reconstituer en raison du faible niveau de produits mis sur le marché par les institutionnels.

Au 30 juin 2016, le chiffre d'affaires global net de rétrocessions est de 2 276 K€, composé à hauteur de 50,2 % d'immobilier neuf, 44,2 % d'ancien et 5,6 % d'immobilier haut de gamme. Le chiffre d'affaires prospectif à fin juin 2016 s'élève à 5 139 K€.

#### GESTION ET LOCATION

À fin juin 2016, le chiffre d'affaires global Gestion et Location s'élève à 310 K€.

En gestion extinctive, le département Gestion a procédé au transfert de l'activité et du personnel dans le cadre de sa cession à Fonica au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Également en gestion extinctive pour un arrêt programmé au 31 décembre 2016, l'activité Location a généré un chiffre d'affaires net de rétrocessions de 206 K€ au 30 juin 2016.

## ■ OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### CONTEXTE DE MARCHÉ

Le niveau total des émissions de *Covered Bonds* au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a atteint 92,5 Md€, soit 51 % de plus qu'en 2015 pour la même période <sup>(25)</sup>. La France, l'Allemagne et l'Espagne ont été les pays les plus actifs avec une contribution totale de 46 % des émissions des six premiers mois de 2016.

L'offre nette cumulée depuis le début de l'année ressort à 1,7 Md€, avec 92,5 Md€ d'émissions et 90,7 Md€ de remboursements.

Cependant, malgré le niveau très satisfaisant des émissions du 1<sup>er</sup> semestre, les prévisions pour l'année 2016 ont été revues à la baisse. L'offre au deuxième semestre est attendue à être plus faible compte tenu des incertitudes liées au Brexit et à la constitution d'un nouveau gouvernement au Royaume-Uni ; en outre, le bon état d'avancement du programme de financement de certains émetteurs et la participation aux T-LTRO dans le cas des pays périphériques devraient limiter l'activité des émetteurs sur le marché en 2016.

En conséquence, l'offre brute euro *benchmark* totale pour l'année 2016 est attendue entre 130 Md€ et 140 Md€. Ainsi, comme les huit dernières années, l'année 2016 sera probablement de nouveau marquée par une baisse des encours qui, selon les dernières estimations, sera de - 12,2 Md€ <sup>(25)</sup>.

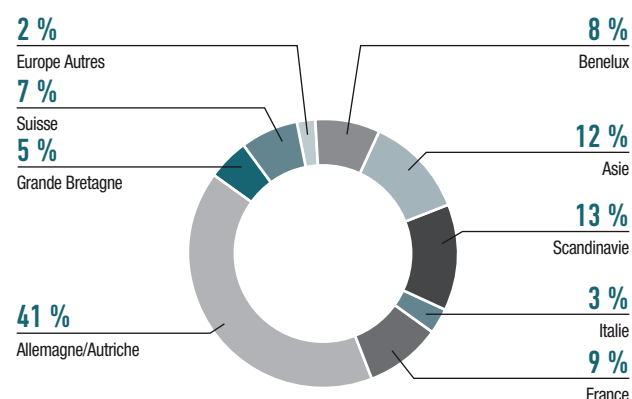
### REVUE DES OPÉRATIONS

Dans ce contexte, la Compagnie de Financement Foncier a levé 3,7 Md€ de nouvelles ressources au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Ce volume comprend notamment trois benchmarks : une émission de 1,0 Md€ à dix ans effectuée en janvier, une émission de 1,0 Md€ à six ans en mars et une émission de 1,0 Md€ à huit ans en avril.

Toutes les opérations ont été effectuées avec des niveaux de taux et de souscription favorables, et ont de nouveau prouvé la capacité de la Compagnie de Financement Foncier à adapter son offre à la demande des investisseurs.

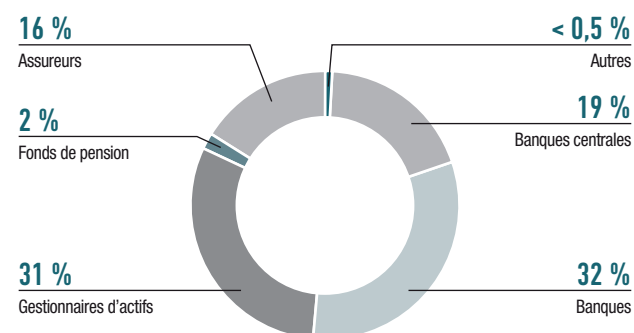
Le volume et les conditions des émissions réalisées au 30 juin 2016 sont en ligne avec le plan prévisionnel de financement du groupe Crédit Foncier.

### ➤ Répartition par zone géographique \*



\* Hors opérations exceptionnelles (buy-back) et hors BCE.

### ➤ Répartition par type d'investisseurs \*



\* Hors opérations exceptionnelles (buy-back) et hors BCE.

### CESSION DE CRÉANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC

#### GESTION EXTINCTIVE

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, le Crédit Foncier a poursuivi la cession de ses expositions internationales pour un montant de 171 M€. Les cessions ont concerné des expositions principalement localisées aux États-Unis et au Canada.

#### GESTION ACTIVE

Le Crédit Foncier a saisi des opportunités de cession de créances sur le Secteur public français. Ainsi, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, le Crédit Foncier a cédé pour 28,3 M€ de créances sur des entités du Secteur Public Territorial en France.

#### GESTION DES DÉRIVÉS

Dans le cadre de sa politique de gestion financière, qui prévoit une réduction du portefeuille de dérivés, des opérations de compression de dérivés intragroupe entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ont été exécutées au 1<sup>er</sup> semestre 2016 pour un encours total de 2,1 Md€. En ce qui concerne les opérations d'ajustement, un encours de 1,1 Md€ de *swaps* entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier a également été annulé.

Dans le cadre de l'application du règlement européen EMIR (*European Market and Infrastructure Regulation*), au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, 164 *swaps* sont compensés en chambre (LCH <sup>(26)</sup>) pour un nominal de 23,1 Md€.

(25) Recherche Natixis, *Covered bond weekly*, Juin 2016.

(26) LCH Clearnet Ltd.



# 2

# GESTION DES RISQUES

<b>INTRODUCTION – RISQUES GÉNÉRAUX DU GROUPE CRÉDIT FONCIER</b>	<b>26</b>	<b>2.7 RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE</b>	<b>43</b>
<b>2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE &amp; MÉTHODOLOGIE</b>	<b>26</b>	2.7.1 CDO, expositions « <i>monolines</i> » et autres garants	43
<b>2.2 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>26</b>	2.7.2 Expositions CMBS ( <i>Commercial mortgage-backed securities</i> )	45
<b>2.3 FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS</b>	<b>27</b>	2.7.3 Autres expositions <i>subprime</i> et Alt-A (RMBS, prêts, etc.)	45
2.3.1 Cadre réglementaire	27	2.7.4 Véhicules <i>ad hoc</i>	45
2.3.2 Champ d'application	27	2.7.5 Opérations de dettes à effet de levier ou LBO	45
2.3.3 Composition des fonds propres prudentiels	27	<b>2.8 RISQUES DE MARCHÉ</b>	<b>47</b>
2.3.4 Exigences en fonds propres et ratios prudentiels	28	<b>2.9 RISQUES DE LA GESTION DE BILAN</b>	<b>48</b>
2.3.5 Ratio de levier	30	2.9.1 Méthodologie d'évaluation des risques structurels de bilan	48
<b>2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE</b>	<b>31</b>	2.9.2 Suivi du risque de liquidité	48
2.4.1 Analyse globale des engagements	31	2.9.3 Suivi du risque de taux	49
2.4.2 Engagements par portefeuille de clientèle	36	2.9.4 Suivi du risque de change	50
<b>2.5 ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ</b>	<b>40</b>	<b>2.10 RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>51</b>
2.5.1 Sinistralité	40	2.10.1 Dispositif général	51
2.5.2 Coût du risque	40	2.10.2 Gouvernance	51
<b>2.6 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES</b>	<b>41</b>	2.10.3 Environnement de gestion	51
2.6.1 Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	41	2.10.4 Organisation du Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA)	51
2.6.2 Principaux fournisseurs de protection	41	2.10.5 Le risque informatique	52
2.6.3 Effet des techniques de réduction du risque de crédit	42	2.10.6 Les risques juridiques	52
2.6.4 Compensation des éléments de bilan et hors-bilan	42	2.10.7 Les assurances	52
		2.10.8 Autre risque : caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1 <sup>er</sup> mars 2000	52
		<b>2.11 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ</b>	<b>53</b>
		2.11.1 Dispositifs de suivi et de mesure des risques	53
		2.11.2 Identification et suivi des risques	53
		2.11.3 Contrôle des risques	53
		2.11.4 Conformité des services d'investissements	53
		2.11.5 Suivi des dysfonctionnements	53
		2.11.6 Formation et sensibilisation	54
		2.11.7 Agrément des nouveaux produits ou services	54
		2.11.8 Déontologie – abus de marché – conflits d'intérêts	54
		2.11.9 Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	54
		2.11.10 Les activités externalisées	54

# INTRODUCTION – RISQUES GÉNÉRAUX DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

Le groupe Crédit Foncier est potentiellement exposé à trois types de risques :

- › les risques de crédit et de contrepartie : partie 2.4 ;
- › les risques de la gestion de bilan (risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change) : partie 2.9 ;
- › les risques opérationnels : partie 2.10.

En revanche, le groupe Crédit Foncier n'exerce pas d'activité pour compte propre et ne supporte donc pas directement de risque de marché sur ses opérations courantes hors ALM : partie 2.8 – risques de marché.

Les autres risques auxquels sont exposés les métiers du groupe Crédit Foncier sont :

- › le risque d'intermédiation : partie 2.8 ;
- › les risques de règlement et de règlement-livraison : partie 2.8 ;
- › le risque de non-conformité : partie 2.11.

## 2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE & MÉTHODOLOGIE

Les missions, l'organisation, les procédures et les méthodes restent inchangées au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 109 à 115).

## 2.2 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 116 à 118).

## 2.3 FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

### › 2.3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 119).

### › 2.3.2 CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 119).

### › 2.3.3 COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ils sont répartis en trois

catégories fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 772</b>	<b>3 914</b>
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>3 746</b>	<b>3 870</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>3 028</b>	<b>3 124</b>
Instruments de fonds propres de catégorie 1	1 732	1 732
Bénéfices non distribués	1 563	1 545
Gains ou pertes latents différés	- 350	- 246
Écarts d'acquisition débiteurs	- 43	- 43
Autres immobilisations incorporelles	- 6	- 6
Ajustements transitoires liés aux intérêts des minoritaires	39	59
Filtres prudentiels	203	144
Ajustements transitoires liés aux filtres prudentiels	151	95
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	- 1	- 1
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles (excédant le seuil de 10 %)	- 475	- 462
Autres ajustements	- 73	- 50
Autres ajustements en période transitoire	288	356
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>718</b>	<b>746</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>26</b>	<b>44</b>
Instruments de fonds propres de catégorie 2 (T2)	22	35
Provisions collectives pour risque de crédit	-	-
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres de catégorie 2	4	9

## ➤ 2.3.4 EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS

Le groupe Crédit Foncier calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit que pour le risque opérationnel et l'ajustement de l'évaluation de crédit, selon la méthode

standard de la réglementation en vigueur. Le groupe Crédit Foncier n'est pas prudemment exposé au risque de marché.

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
<b>EXIGENCES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT (1)</b>	2 468	2 458
Administrations centrales	78	77
Établissements	30	34
Administrations régionales	460	466
Entreprises	369	341
Clientèle de détail	134	149
Expositions garanties par une hypothèque	1 105	1 137
Expositions en défaut	179	167
Actions	22	22
Expositions présentant un risque élevé	3	3
Titrisations	14	16
Autres actifs	74	47
<b>EXPOSITIONS PONDÉRÉES DU RISQUE DE MARCHÉ (2)</b>	-	-
<b>TOTAL DES EXIGENCES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL (3)</b>	89	89
<b>AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (4)</b>	60	66
<b>EXPOSITION LIÉE FONDS DE DÉFAILLANCE LCH (5)</b>	5	4
<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	2 622	2 617

Au 30 juin 2016, 44,8 % de ces exigences en fonds propres sont liées aux expositions garanties par des hypothèques et 39 % représentent les exigences sur les entreprises, la clientèle de détail et les administrations régionales.

## EXPOSITIONS PONDÉRÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

avec répartition des valeurs exposées au risque, selon les pondérations réglementaires

(en M€) Au 30 juin 2016	Adminis- trations centrales et banques centrales	Établis- sements	Adminis- trations régionales	Clientèle Entreprises de détail	Expositions garanties par une hypothèque	Expositions en défaut	Actions	Expositions présentant un risque élevé	Titrisations	Totaux	Actifs pondérés	
Exposition nette (Bilan + Hors-Bilan)	19 293	18 352	29 801	6 279	2 275	36 014	2 164	316	25	200	114 720	-
<b>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE</b>	<b>19 293</b>	<b>18 352</b>	<b>29 801</b>	<b>6 279</b>	<b>2 275</b>	<b>36 014</b>	<b>2 164</b>	<b>316</b>	<b>25</b>	<b>200</b>	<b>114 720</b>	<b>-</b>
<b>Pondération après prise en compte de la technique de réduction du risque de crédit</b>												
0 %	18 208	16 994	4 643	25	2	4	4	-	-	50	39 928	-
2 %	-	237	-	-	-	-	-	-	-	-	237	4
7 %	-	-	23	-	-	-	-	-	-	-	23	2
10 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 %	573	624	22 914	1 545	-	-	-	-	-	-	25 656	5 131
35 %	-	-	-	1	-	31 673	-	-	-	-	31 675	11 086
50 %	210	498	2 115	1 053	-	2 058	-	53	-	-	5 987	2 993
75 %	-	-	-	-	2 273	2 266	-	-	-	-	4 539	3 404
100 %	-	-	103	3 406	-	13	2 016	234	-	-	5 771	5 771
150 %	-	-	3	249	-	-	145	-	25	-	422	633
250 %	303	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303	758
350 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 250 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	126
Autres pondérations	-	-	-	-	-	-	-	29	-	140	169	62
<b>Totaux valeurs exposées au risque</b>	<b>19 293</b>	<b>18 352</b>	<b>29 801</b>	<b>6 279</b>	<b>2 275</b>	<b>36 014</b>	<b>2 164</b>	<b>316</b>	<b>25</b>	<b>200</b>	<b>114 720</b>	<b>29 971</b>
Totaux valeurs exposées pondérées	976	379	5 750	4 616	1 705	13 827	2 232	273	37	177	29 971	-
Pondération moyenne	5 %	2 %	19 %	74 %	75 %	38 %	103 %	86 %	150 %	88 %	26 %	-
<b>Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit</b>											<b>924</b>	
<b>Exposition liée au fonds de défaillance</b>											<b>61</b>	
<b>Expositions pondérées du risque opérationnel</b>											<b>1 111</b>	
<b>Ajustement de l'évaluation de crédit</b>											<b>753</b>	
<b>TOTAL EXPOSITIONS PONDÉRÉES</b>											<b>32 819</b>	

La pondération moyenne relative au risque de crédit (hors la classe « autres actifs ») est de 26 %, reflétant le faible niveau de risque du portefeuille d'expositions du groupe Crédit Foncier, dont la majorité des prêts est soit garantie par des hypothèques soit par des cautions.

Au 30 juin 2016, le ratio de solvabilité s'élève à 11,51 % et le ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est de 9,24 %.

Le ratio Tier One s'élève à 11,43 %.

---

**> 2.3.5 RATIO DE LEVIER**

---

Le ratio de levier de l'établissement calculé selon les règles de l'acte délégué et après neutralisation des expositions intragroupe, s'élève à 3,37 % au 30 juin 2016 sur la base des fonds propres de catégories 1 phasés.

## 2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Sauf mention contraire, les données reprises dans les tableaux et graphiques de cette section sont des données de gestion cadrées comptablement, les engagements « bilanciaux » (hors engagements

par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

### ➤ 2.4.1 ANALYSE GLOBALE DES ENGAGEMENTS

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le Crédit Foncier a choisi, depuis l'arrêté de fin 2008, d'unifier l'information fournie au titre de la norme IFRS 7, du pilier 3 du dispositif Bâle III (titre I, 8<sup>e</sup> partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013) et du Forum de Stabilité

Financière (G7). Les informations sur la gestion des risques requises dans ce cadre et celles sur le capital afférentes à l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

#### 2.4.1.1 EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT (SYNTHÈSE IFRS 7)

##### EXPOSITION NETTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Contribution consolidée (en M€)	30/06/2016	31/12/2015 <sup>(2)</sup>
<b>Exposition nette globale au risque de crédit <sup>(1)</sup></b>	<b>121 069</b>	<b>126 033</b>
Banques centrales	1 102	5 361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	2 681	2 854
Instrument dérivé de couverture	8 664	7 613
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	2 330	2 370
Opérations interbancaires	11 878	12 216
Opérations clientèle	87 246	88 989
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	90	105
Actifs divers liés aux activités d'assurance	86	-
<b>s/t hors Garanties financières données et Engagements par signature</b>	<b>114 077</b>	<b>119 507</b>
<b>Garanties financières données</b>	<b>1 167</b>	<b>1 058</b>
<b>Engagements par signature</b>	<b>5 825</b>	<b>5 467</b>

Cf. la note 4.7.3 des états financiers consolidés

(1) Encours nets après dépréciation.

(2) Hors Actifs divers liés aux activités d'assurance (85 M€ au 31 décembre 2015), intégrés à partir du 30 juin 2016.

## GESTION DES RISQUES

### 2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

#### EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015 <sup>(4)</sup>	Variation juin 2016/ décembre 2015
<b>EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT <sup>(1)</sup></b>	<b>122 089</b>	<b>127 055</b>	<b>- 3,9 %</b>
<b>Dont hors Garanties fin. Données et Eng.par signature <sup>(2)</sup></b>	<b>115 097</b>	<b>120 502</b>	<b>- 4,5 %</b>
<b>Dont encours clientèle <sup>(2)</sup></b>	<b>94 230</b>	<b>100 264</b>	<b>- 6,0 %</b>
<b>› RETAIL <sup>(2) (a)</sup></b>	<b>47 285</b>	<b>48 494</b>	<b>- 2,5 %</b>
dont encours de prêts en direct (France et Europe)	47 024	48 280	- 2,6 %
dont expositions adossées à des créances hypothécaires résidentielles en Europe <sup>(3)</sup>	261	214	21,9 %
<b>› CORPORATE OPÉRATEURS PUBLICS ET PRIVÉS</b>	<b>46 945</b>	<b>51 770</b>	<b>- 9,3 %</b>
<b>Corporate Opérateurs Publics <sup>(2) (b)</sup></b>	<b>39 467</b>	<b>44 060</b>	<b>- 10,4 %</b>
dont prêts en direct sur Secteur public France	24 797	25 604	- 3,2 %
<i>dont Secteur Public Territorial (SPT)</i>	17 095	17 605	- 2,9 %
<i>dont Immobilier Social</i>	7 702	7 999	- 3,7 %
dont prêts en direct et obligations sur SPI et Souverains	14 670	18 456	- 20,5 %
<i>dont Souverains France</i>	2 925	7 542	- 61,2 %
<i>dont International</i>	11 745	10 914	7,6 %
<b>Corporate Opérateurs privés <sup>(2) (c)</sup></b>	<b>7 478</b>	<b>7 710</b>	<b>- 3,0 %</b>
dont prêts et obligations en direct	7 478	7 686	- 2,7 %
dont Titres adossés à des créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (CMBS)	0	24	- 100,0 %
<b>Dont banques et Divers <sup>(2) (d)</sup></b>	<b>20 870</b>	<b>20 238</b>	<b>3,1 %</b>

(1) Encours bruts avant dépréciation hors PVH 689 M€.

(2) Données de gestion ajustées comptablement.

(3) Y compris OPC Elise et CFHL.

(4) Hors Actifs divers liés aux activités d'assurance (85 M€ au 31 décembre 2015), intégrés à partir du 30 juin 2016.

(a), (b), (c), (d) Illustration graphique en page suivante du poids relatif en pourcentage.

La diminution des expositions nettes de 5,4 Md€ au cours du semestre s'explique principalement par la baisse des encours des portefeuilles :

› **Retail** (- 1,2 Md€). Cette baisse est essentiellement liée aux remboursements anticipés ;

› **Corporate Opérateurs Publics** (- 4,6 Md€). Cette baisse est principalement due à la réduction des expositions sur le souverain France (baisse de la trésorerie BDF de - 4,3 Md€) ;

› **Corporate Opérateurs privés** (- 232 M€ soit - 3 %).



### › Expositions au risque de crédit par catégorie

À titre d'information, les expositions au risque de crédit par type bâlois issues du COREP portent sur une assiette totale y compris les engagements hors-bilan (les engagements par signature et les

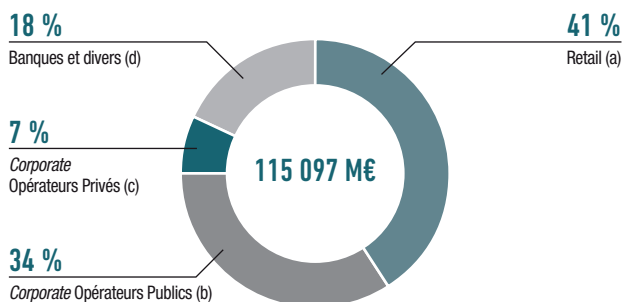
garanties financières données) auxquels on applique un facteur de conversion crédit, sont les suivantes :

<i>(en M€)</i>	30/06/2016		31/12/2015	
	Montants	%	Montants	%
Administrations centrales	19 293	17 %	23 111	19 %
Établissements	18 352	16 %	17 827	15 %
Administrations régionales	29 801	26 %	31 073	26 %
Entreprises	6 279	6 %	5 845	5 %
Clientèle de détail	2 275	2 %	2 564	2 %
Expositions garanties par une hypothèque	36 014	31 %	37 693	31 %
Expositions en défaut	2 164	2 %	2 027	2 %
Actions	316	0 %	316	0 %
Exposition présentant un risque élevé	25	0 %	23	0 %
Titrisations	200	0 %	176	0 %
Autres actifs	8 891	na	6 348	na
<b>EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>123 611</b>	<b>100 %</b>	<b>127 003</b>	<b>100 %</b>

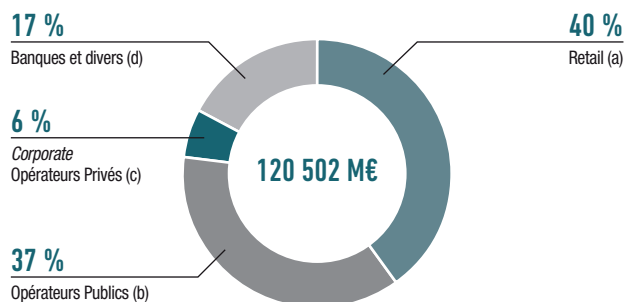
Dans le cadre du COREP calculé selon la CRR/CRD IV depuis le 31 mars 2014, par convention, les résultats sont présentés par catégorie d'expositions finales (après substitution de la catégorie d'expositions de la contrepartie finale dans le cas d'expositions couvertes par une sûreté personnelle).

### › Expositions par type bâlois

#### › 30 juin 2016



#### › 31 décembre 2015



## GESTION DES RISQUES

### 2.4 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

#### 2.4.1.2 RÉPARTITION DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

##### 2.4.1.2.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Répartition géographique des expositions	30/06/2016	31/12/2015
France	83 %	84 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	9 %	8 %
› dont Italie	4 %	4 %
› dont Royaume Uni	2 %	1 %
› dont Belgique	1 %	1 %
› dont Espagne	1 %	1 %
› dont Allemagne	1 %	1 %
› dont Portugal	<0,5 %	<0,5 %
› dont Pologne	<0,5 %	<0,5 %
› dont Irlande	<0,5 %	<0,5 %
› dont Pays-Bas	<0,5 %	<0,5 %
› dont Islande	<0,5 %	<0,5 %
› dont Hongrie	<0,5 %	<0,5 %
Suisse	2 %	2 %
Amérique du Nord (EU et Canada)	4 %	4 %
Japon	2 %	2 %
Autres	<0,5 %	<0,5 %
<b>Total bilan</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>ASSIETTE BILAN (en M€)</b>	<b>115 097</b>	<b>120 502</b>

NB : Les engagements sur l'Espace Économique Européen concernent, dans leur grande majorité, des actifs éligibles aux sociétés de crédit foncier ; les autres engagements sur l'Espace Économique Européen sont en quasi-totalité des engagements sur les banques au titre des opérations de trésorerie ou dérivés.

NB : Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de prêts sur les États ou collectivités locales très bien notés ou bénéficiant de la garantie de l'État fédéral et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement.

### 2.4.1.2.2 RÉPARTITION SECTORIELLE

La répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux est établie sur base des expositions pour lesquelles la relation clientèle est de nature *Corporates*. Elle intègre aussi les expositions sur les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe (RMBS) dont le risque final concerne une clientèle de particuliers.

Répartition sectorielle des expositions au risque de crédit (hors prêts en direct aux Particuliers)	30/06/2016	31/12/2015
Administration	40 %	44 %
Finance-Assurance	32 %	29 %
Locations immobilières	14 %	14 %
Pharmacie-Santé	7 %	6 %
Immobilier	2 %	2 %
Services	2 %	1 %
Services aux collectivités	1 %	1 %
Autres	2 %	3 %
<b>Total bilan</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>ASSIETTE BILAN (en M€)</b>	<b>68 075</b>	<b>72 222</b>

### 2.4.1.2.3 RÉPARTITION PAR FAMILLE DE PRODUITS

Familles de produits (répartition en %)	30/06/2016	31/12/2015
Prêts <sup>(1)</sup>	70 %	69 %
Crédits de trésorerie	11 %	15 %
Titres Obligataires ( <i>Banking</i> )	11 %	9 %
Titrisation	<0,2 %	<0,1 %
Dérivés	8 %	7 %
Actions/Fonds	-	-
Autres produits au Bilan	-	-
Titres Obligataires ( <i>Trading</i> <sup>(2)</sup> )	-	-
<b>Total bilan</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>ASSIETTE BILAN (en M€)</b>	<b>115 097</b>	<b>120 502</b>

(1) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie.

(2) Le groupe Crédit Foncier n'a pas de titres de Trading ; les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit ou de couverture du portefeuille ALM.

## 2.4.2 ENGAGEMENTS PAR PORTEFEUILLE DE CLIENTÈLE

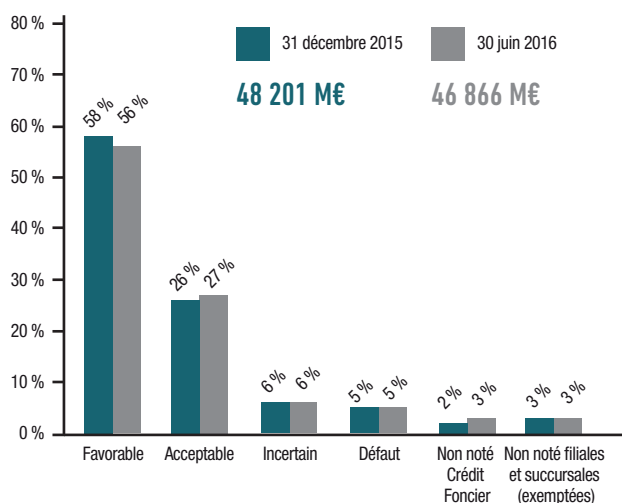
### 2.4.2.1 PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

#### 2.4.2.1.1 EXPOSITIONS DE PRÊTS EN DIRECT

##### Prêts immobiliers en direct

La très grande majorité des encours est assortie de garanties éligibles Bâle III, avec une forte proportion d'hypothèques de premier rang, doublées, pour une partie de la production réglementée, d'une contre-garantie du SGFGAS. Le reste de l'encours bénéficie d'une caution de la Compagnie européenne de garantie (ex. SACCEF), de Crédit Logement ou d'une société de caution mutuelle. À ces garanties peuvent s'ajouter des nantissements.

##### Notation interne des encours (Hors succursale belge et Bancos Primus)



##### Les crédits de restructuration et le financement automobile (Banco Primus)

Banco Primus, filiale du Crédit Foncier dont le siège social se trouve à Lisbonne, a pour activité la commercialisation de crédits automobiles au Portugal (marché du véhicule d'occasion). L'établissement gère par ailleurs de façon extinctive un portefeuille de crédits hypothécaires en Espagne et au Portugal ainsi qu'un portefeuille résiduel de crédits automobiles en Hongrie.

<b>Encours total au 30 juin 2016 (en M€)</b>	<b>514</b>
Dont encours de crédits auto (Portugal)	288
Dont encours des portefeuilles en extinction	226
Créances en risque (impayés à 90 jours et +)	17,5 %
Loan-to-value moyenne (activité hypothécaire)	93 %
Ratio de solvabilité (Core Tier 1)	15,6 %

Avec 43,5 M€ de crédits automobiles produits au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, Banco Primus a maintenu une activité commerciale dynamique. Malgré cela, l'encours du portefeuille est stable, ce qui s'explique par le niveau élevé des remboursements anticipés, qui atteignent 9,73 % en juin 2016 (7,46 % en juin 2015). Le risque demeure encadré : le taux de sinistralité, défini comme les impayés à 90 jours et plus, s'élève à 9,7 % (il valait 9,9 % en fin d'année 2015).

L'encours des portefeuilles de crédits en extinction a été significativement réduit après la cession d'un bloc de créances hypothécaires portugaises à la fin 2015. La principale exposition en risque demeure celle relative aux créances hypothécaires espagnoles, qui enregistrent un taux élevé d'impayés à 90 jours et plus (29,8 %).

#### 2.4.2.1.2 EXPOSITIONS ADOSSÉES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENNELLES DE PARTICULIERS EN EUROPE

Suite à la cession de son portefeuille de titrisation externe fin 2014, l'exposition du Crédit Foncier à ce type d'actif est résiduelle (261 M€ au 30 juin 2016). Outre les parts conservées dans les opérations CFHL-1 2014, CFHL-2 2015 et Elise, elle se compose d'une exposition de 54 M€ à un RMBS qui bénéficie d'une garantie bancaire.

### 2.4.2.2 PORTEFEUILLE DES CORPORATE OPÉRATEURS PUBLICS

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, l'encours des prêts en direct sur le Secteur public France (24,8 Md€ au 30 juin 2016), dans lequel sont classés le Secteur Public Territorial et le logement social, a baissé de 3,2 %. Le taux de douteux demeure quasi nul.

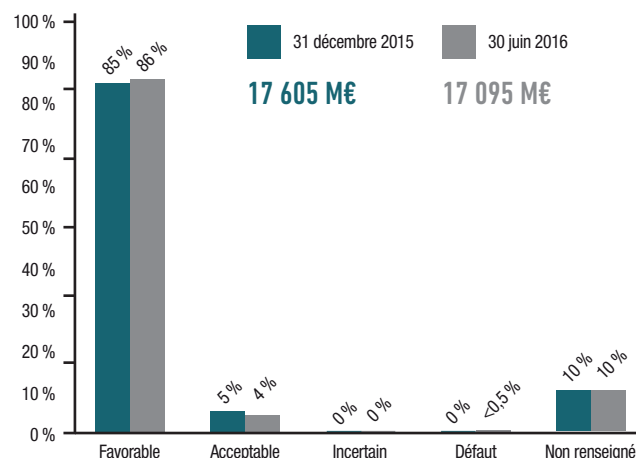
#### 2.4.2.2.1 SECTEUR PUBLIC FRANCE

##### SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL (SPT)

Le groupe Crédit Foncier intervient comme partenaire des réseaux du Groupe BPCE, dans des activités de financement des collectivités locales et des institutionnels locaux français.

##### Portefeuille du Secteur Public Territorial

##### Ventilation par notation



**NB :** les pourcentages de notation sont déterminés sur la base des encours (CRD, ICNE et impayés) du portefeuille SPT. À noter que les 17 095 M€ d'exposition totale représentent l'encours du portefeuille SPT à la juste valeur.

Les encours SPT ont diminué de 2,9 % et atteignent 17 Md€.

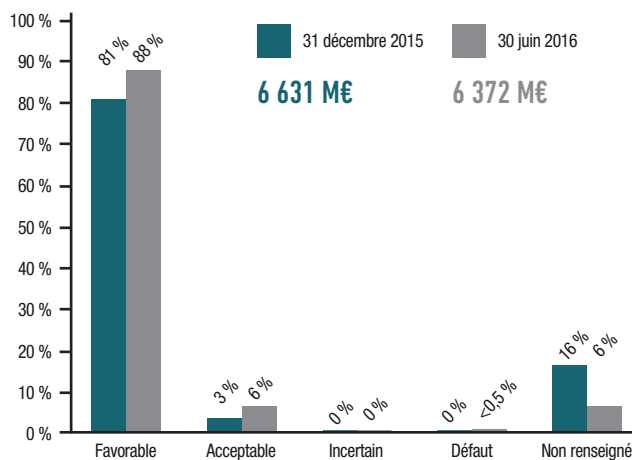
### IMMOBILIER SOCIAL

L'activité porte sur la distribution de financements réglementés (Prêt Social Location Accession – PSLA, Prêt Locatif Intermédiaire – PLI) ou libres au profit des opérateurs sociaux en synergie avec le Groupe BPCE.

Par ailleurs, dans le secteur de l'immobilier social, l'encours est constitué en majorité de Prêts Locatifs Sociaux (PLS) pour lesquels le Crédit Foncier a participé aux adjudications jusqu'en 2012. Ces opérations bénéficient de garanties de collectivités locales ou hypothécaires.

#### › Portefeuille de l'immobilier social \*

##### › Ventilation par notation



\* Hors associations.

Le profil de risques de la part relative de l'encours non renseigné est solide : il est constitué en grande partie d'organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction <sup>(27)</sup> et de leurs filiales qui ne sont pas couverts par les outils de notation BPCE. Lors de la décision d'engagement, ces contreparties font l'objet d'une analyse individuelle.

Les encours diminuent de 3,9 % et atteignent 6,4 Md€ (hors associations).

#### 2.4.2.2.2 SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL ET SOUVERAINS

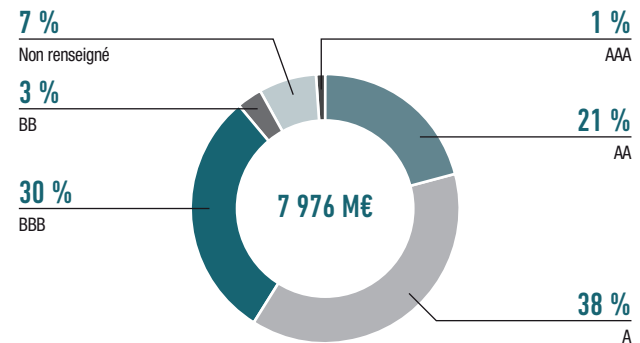
Au 30 juin 2016, l'exposition du Crédit Foncier aux contreparties internationales, qui s'élève à 11,7 Md€, comprend :

- › l'exposition aux Souverains internationaux (3,8 Md€) ;
- › l'exposition aux contreparties du Secteur public international (8 Md€). Ce portefeuille regroupe les titres émis par des collectivités locales de pays de la zone euro (dont l'Italie et l'Espagne), des États-Unis (États, comtés) ou du Japon (préfectures).

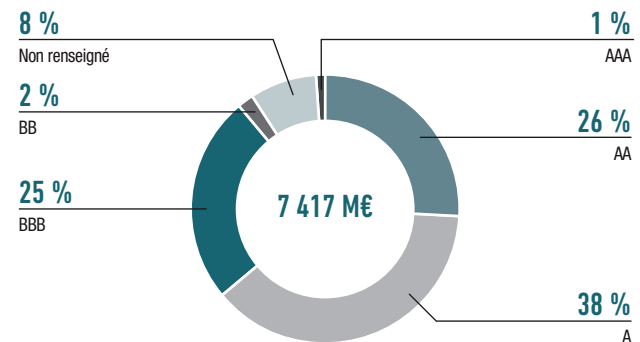
#### 2.4.2.2.2.1 SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL (SPI)

##### › Expositions par note interne sur le SPI

###### › 30 juin 2016



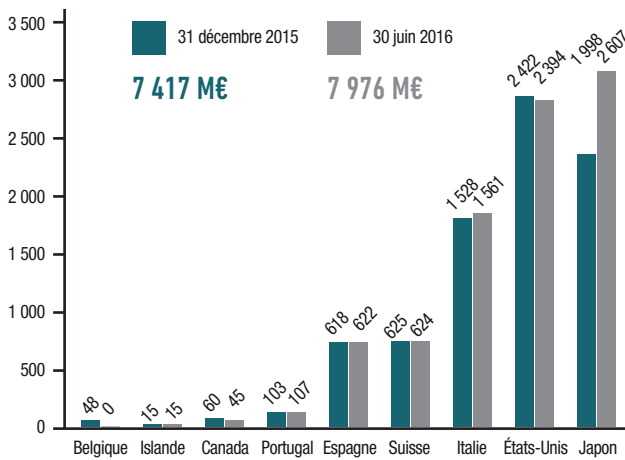
###### › 31 décembre 2015



Le portefeuille de titres SPI est principalement noté en interne par la Direction des risques du Crédit Foncier. Comme les années précédentes, une campagne de renotation des encours SPI a été menée à partir des dernières informations comptables et financières disponibles : la dernière campagne s'est caractérisée par l'abaissement de la note de quelques contreparties. Les encours du portefeuille demeurent néanmoins de bonne qualité puisqu'ils sont à 90 % en catégorie « investissement » (note ≥ BBB).

(27) La Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif de contribution des entreprises du secteur privé non agricole employant 20 salariés et plus (10 salariés et plus avant 2006) à la construction de nouveaux logements. Ce dispositif était connu auparavant sous l'appellation de « 1 % logement ».

➤ Répartition par pays des encours SPI



Les encours mentionnés ci-dessus sont exprimés en valeur nette comptable IFRS (sans prise en compte du swap) contre-valorisée en euros d'actifs micro-couverts (très majoritairement classés en « Prêts et créances »).

Bien qu'aucune acquisition nouvelle n'ait été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, certaines variations à la hausse de l'encours sont liées à la variation de taux de la composante couverte et à celle du cours de change pour les titres en devise (principalement USD, JPY et CHF). Par ailleurs, il est rappelé que les actifs en devise font systématiquement l'objet d'une couverture au titre du risque de taux et de change au moment de leur entrée au bilan.

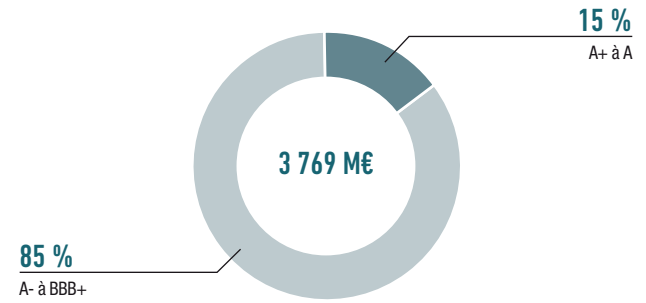
2.4.2.2.2 SOUVERAIN HORS FRANCE

Les expositions du Crédit Foncier aux Souverains internationaux sont composées de titres émis par le Souverain italien et libellés en euros et en devises étrangères ainsi que de titres émis par le Souverain polonais et libellés en devises étrangères.

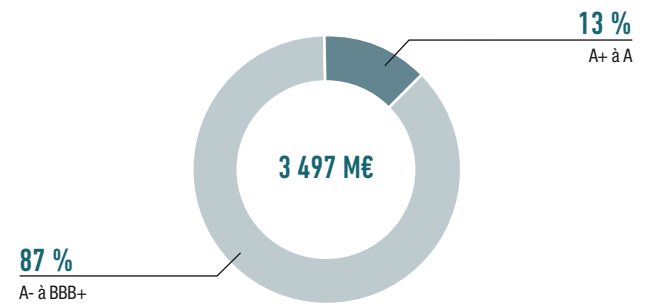
Ce portefeuille est également géré de façon extinctive ; la croissance des encours observée au cours du semestre provient de la variation de taux de la composante couverte (les encours sont exprimés en valeur nette comptable IFRS sans prise en compte du swap de couverture) ou bien de l'évolution du cours de change (pour les titres libellés en devise).

➤ Expositions par note interne sur le Souverain (hors France)

➤ 30 juin 2016

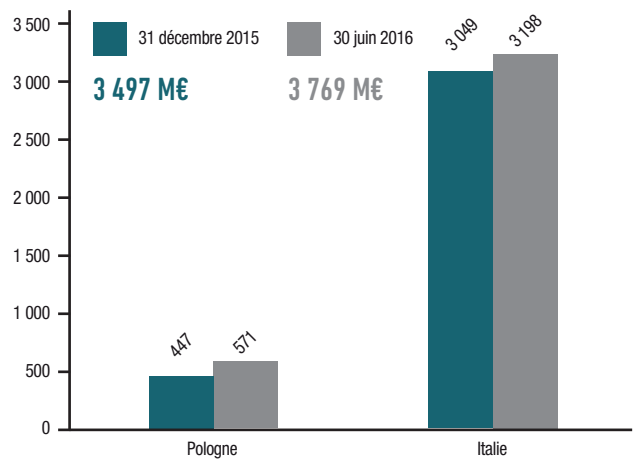


➤ 31 décembre 2015



Les notations internes utilisées par le Crédit Foncier sont celles du Groupe BPCE.

➤ Répartition par pays des encours du Souverain (hors France)



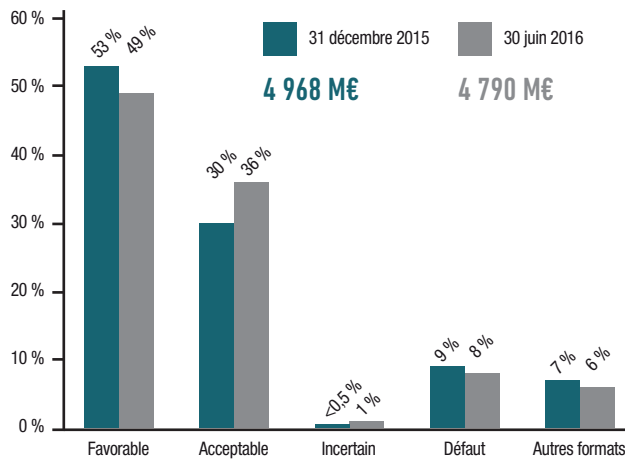
### 2.4.2.3 PORTEFEUILLE DES CORPORATES OPÉRATEURS PRIVÉS

Le portefeuille des opérateurs privés comprend les prêts en direct aux *Corporates* Opérateurs privés.

Les encours de l'activité de prêts en direct aux *Corporates* Opérateurs privés représentent à fin juin 2016 un montant de 7,5 Md€ contre 7,7 Md€ à fin 2015.

#### › Ventilation par notation des opérateurs privés France (hors Partenariats Public-Privé)

La répartition des encours ci-dessous se base sur les encours notables (4,8 Md€).



### 2.4.2.4 SECTEUR BANCAIRE

Du fait de ses activités et de la structure de son refinancement, le Crédit Foncier est exposé à des contreparties bancaires. L'essentiel de ces expositions résulte du besoin de neutraliser le risque de taux ou de change. Dans le cadre d'opérations intragroupe, le Crédit Foncier est également exposé à BPCE.

Enfin, une part importante des expositions bancaires du Crédit Foncier (707 M€) correspond à des prêts long terme consentis à des banques cantonales suisses, opérations réalisées dans le cadre de la production SPI.

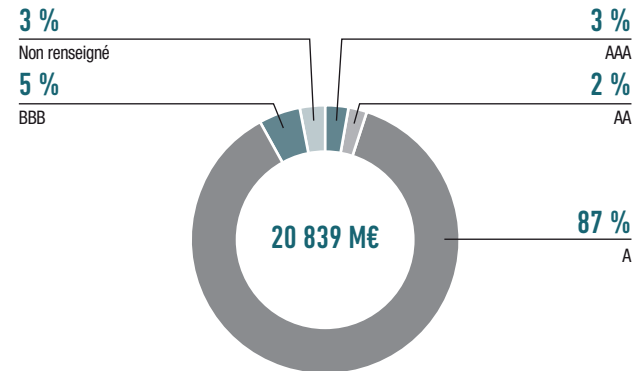
Les opérations avec les contreparties bancaires portent sur des volumes bruts (nominaux) élevés représentant *in fine* des montants nets réduits du fait des valorisations et des effets de compensation (les opérations de dérivés sont assorties de mécanismes de couverture notamment sous forme de collatéralisation).

À noter que depuis 2014, en application de la réglementation EMIR, un nombre croissant d'opérations est compensé en chambre (LCH, Clearnet).

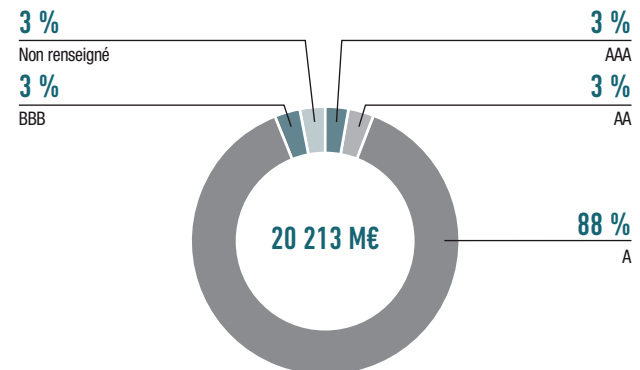
En application de la politique du Groupe BPCE, le Crédit Foncier limite ses expositions pour chaque groupe bancaire à 15 % de ses fonds propres, soit un niveau plus conservateur que les exigences réglementaires (25 %).

#### › Expositions par note interne sur les banques

##### › 30 juin 2016



##### › 31 décembre 2015



NB : la répartition des expositions sur les banques est basée sur les montants en chaîne informatique de gestion.

## 2.5 ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ

### › 2.5.1 SINISTRALITÉ

Expositions	30/06/2016			31/12/2015		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
<i>(en M€)</i>						
<b>Retail</b>	47 285	5,89 %	5,86 %	48 494	5,60 %	5,58 %
Prêts en direct (France et Europe)	47 024	5,92 %	5,89 %	48 280	5,63 %	5,60 %
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles en Europe	261	-	-	214	-	-
<b>Secteur public</b>	39 467	<0,5 %	<0,5 %	44 060	<0,5 %	<0,5 %
Secteur public France	24 797	<0,5 %	<0,5 %	25 604	<0,5 %	<0,5 %
SPI et souverains (prêts en direct et obligations)	14 670	-	-	18 456	-	-
<b>Corporate Privé</b>	7 478	6,43 %	5,61 %	7 710	6,72 %	5,88 %
Expositions secteur bancaire et divers	20 870	-	-	20 238	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>115 097</b>	<b>2,91 %</b>	<b>2,84 %</b>	<b>120 502</b>	<b>2,74 %</b>	<b>2,66 %</b>

### › 2.5.2 COÛT DU RISQUE

À fin juin 2016, le coût du risque du groupe Crédit Foncier s'élève à 55 M€. Hormis l'opération HETA, le coût du risque est stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Coût du risque sur base consolidée <i>(en M€)</i>	Exercice 2015	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	1 <sup>er</sup> semestre 2016
Prêts et créances interbancaires	- 104					
Prêts et créances avec la clientèle (y compris engagement par signature)	- 132	- 194	138	- 10	12	- 54
Autres actifs financiers	- 1		- 1			- 1
<b>Coût du risque Particuliers et Corporates (A)</b>	<b>- 237</b>					<b>- 55</b>
dont coût du risque individuel	- 247					- 55
dont coût du risque sur base portefeuille (provisions collectives)	10					
<b>Exposition nette globale au risque de crédit (B)</b>	<b>126 033</b>					<b>121 069</b>
<b>COÛT DU RISQUE EN % DU TOTAL DES EXPOSITIONS (C=A/B)</b>	<b>- 0,19 %</b>					<b>- 0,05 %</b>



## 2.6 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES

### › 2.6.1 VALORISATION ET GESTION DES INSTRUMENTS CONSTITUTIFS DE SÛRETÉS RÉELLES

Dans le cas du financement de biens professionnels ou pour le financement de logements de montants significatifs, les biens apportés en garantie font l'objet d'une évaluation à dire d'expert (Foncier Expertise), selon des nouvelles modalités en 2016 liées à la migration informatique de 2015.

Périodiquement, le Crédit Foncier procède à l'actualisation des valeurs hypothécaires des sûretés réelles :

- › semestriellement pour les biens professionnels et habitats appartenant aux clientèles *Corporate* et *Retail* Professionnel par un moteur de revalorisation du Groupe BPCE ;

- › annuellement pour les biens Habitat de la clientèle *Retail* Particuliers par un moteur de revalorisation spécifique au Crédit Foncier.

Cette réévaluation est soit automatique à partir d'indices immobiliers donnant l'évolution annuelle des prix soit à dire d'expert en fonction de la nature et/ou du montant du gage.

Parmi les créances garanties par une hypothèque de premier rang ou un privilège de prêteur de deniers, certains prêts sont doublement sécurisés par une garantie complémentaire d'un organisme de caution mutuelle ou de collectivité locale, qui est, du reste, la garantie majoritaire sur le marché des HLM.

### › 2.6.2 PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE PROTECTION

Les principaux fournisseurs de sûretés personnelles sur les Particuliers sont la SGFGAS, les organismes de cautions mutuelles (à titre d'exemple la CEGC (ex SACCEF), ainsi que les autres établissements de crédit (Crédit Logement et garanties bancaires intragroupe principalement) :

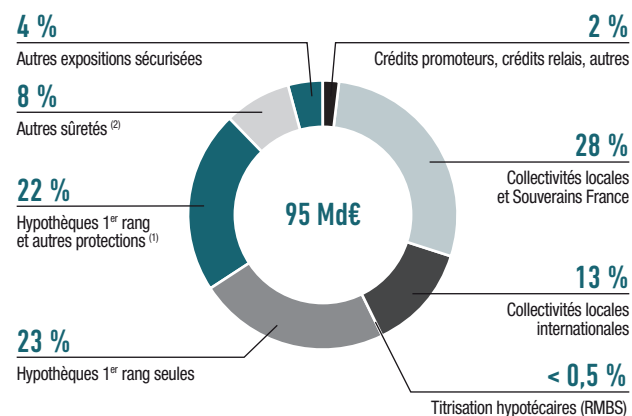
- › la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet quant à elle d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers) ;
- › le Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français ;
- › la Compagnie européenne de garanties et cautions – CEGC (ex SACCEF) est une société spécialisée dans le cautionnement des prêts bancaires et détenue par Natixis Garanties ;
- › parmi les fournisseurs de cautions il y a également des organismes de cautionnement mutuel divers (Mutuelle générale des Postes, Télégraphes et Téléphones (MG PTT), Mutuelle du Trésor, Mutaris Caution, etc.) ;
- › NHG est une garantie apportée par l'État néerlandais sur des prêts hypothécaires rachetés par le groupe Crédit Foncier en fin d'année 2007 ;
- › les autres fournisseurs de sûretés sont des établissements de crédit au titre notamment des garanties intragroupe (Caisses d'Épargne et BPCE) ou encore des personnes publiques (notamment pour les Partenariats Public-Privé).

## ➤ 2.6.3 EFFET DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille du Crédit Foncier est majoritairement couvert, soit par des hypothèques de premier rang, soit par des sûretés personnelles éligibles.

### ➤ Fournisseurs de protection de crédit

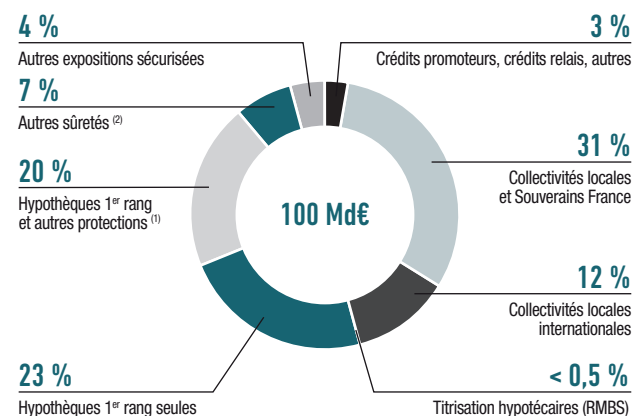
➤ 30 juin 2016



(1) Encours disposant également de la garantie FGAS pour un montant de 21 Md€ pour les hypothèques de 1<sup>er</sup> rang et autres protections.

(2) Autres sûretés dont Crédit Logement pour un montant de 4,6 Md€ au 30 juin 2016.

➤ 31 décembre 2015



(1) Encours disposant également de la garantie FGAS pour un montant de 20 Md€ au 31 décembre 2015.

(2) Autres sûretés dont Crédit Logement pour un montant de 4,2 Md€ au 31 décembre 2015.

## ➤ 2.6.4 COMPENSATION DES ÉLÉMENTS DE BILAN ET HORS-BILAN

S'agissant des produits dérivés, le groupe Crédit Foncier mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou « *add-on* » en plus des expositions courantes. La politique du Groupe BPCE consiste à signer systématiquement des accords-cadres avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d'appels de marge, ce qui permet de réduire l'exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

Le règlement européen n° 648/2012 (EMIR) est entré en vigueur le 16 août 2012. Complété par des standards techniques mis en application le 15 mars 2013, il s'applique à toutes les contreparties financières ou non financières qui effectuent des transactions sur un produit dérivé. La réglementation EMIR s'impose au Crédit Foncier comme aux autres institutions financières.

L'obligation de compensation en chambre est entrée en vigueur le 21 juin 2016 pour les dérivés de taux vanille. Au 30 juin 2016, tous les dérivés conclus à partir du 21 février 2016 ont été compensés en chambre.

Le choix du Crédit Foncier s'est porté sur LCH Clearnet Ltd, filiale britannique de LCH Clearnet Group, société elle-même détenue à près de 60 % par le London Stock Exchange Group. LCH Clearnet Ltd est, depuis juin 2014, une « *qualifying central counterparty* » (QCCP) au sens de la réglementation EMIR : son système de gestion du risque, son mode de gouvernance, son business model... sont considérés être aux normes requises par la réglementation européenne.

En tant qu'adhérent direct, le Crédit Foncier contribue au fonds de garantie de LCH Clearnet Ltd pour un montant de 13 M€.

La Compagnie de Financement Foncier est exemptée de l'obligation de compensation de ses contrats de dérivés en tant qu'émetteur de *covered bonds* sous réserve qu'elle satisfasse à toutes les conditions mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup> du règlement.

De même, les véhicules de titrisation dont le sous-jacent est composé uniquement de prêts hypothécaires n'entrent pas dans la définition du règlement EMIR. Ainsi, les dérivés des FCT originés par le Crédit Foncier ne sont pas soumis à l'obligation de compensation.

Le Crédit Foncier bénéficie de l'exemption accordée par l'ACPR au Groupe BPCE de compenser les transactions intragroupe.

## 2.7 RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (FSF) – G7 a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation.

En reprenant les conclusions du rapport du *Senior Supervisors Group*, le FSF a demandé que la communication financière soit renforcée sur les cinq thèmes suivants :

- › expositions sur CDO (*Collateralized debt obligation*) ou expositions en direct sur « *monolines* » ;
- › expositions CMBS (*Commercial mortgage-backed securities*) ;

- › autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- › véhicules *ad hoc* ;
- › opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Ces thèmes ont été repris par un groupe de travail associant la Fédération bancaire française, le Secrétariat général du Comité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers, afin de décliner au niveau français les recommandations du FSF. Des grilles indicatives d'informations financières ont ainsi été élaborées sur ces cinq thèmes.

### › 2.7.1 CDO, EXPOSITIONS « MONOLINES » ET AUTRES GARANTS

#### 2.7.1.1 COLLATERALIZED DEBT OBLIGATION (CDO)

Le groupe Crédit Foncier n'a aucune exposition sur la classe d'actifs CDO.

#### 2.7.1.2 RÉHAUSSEURS

##### 2.7.1.2.1 LES ACTIFS REHAUSSÉS

La valeur comptable des actifs rehaussés figurant dans le tableau ci-après ne correspond pas à des expositions directes sur des *monolines* mais à des rehaussements acquis auprès de ces derniers par le Crédit Foncier sur des actifs en portefeuille. Le Crédit Foncier bénéficie donc, dans tous les cas, d'un recours premier sur une contrepartie autre que la société *monoline*. Ces rehaussements portent généralement sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public accordés

soit directement à un État souverain, soit à une collectivité locale ou un établissement public.

Ces engagements de rehaussement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et constituent une sûreté annexe à l'actif rehaussé. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan du Crédit Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge quand le rehaussement est conclu en dehors du titre ou du prêt).

La ventilation de ce portefeuille rehaussé est effectuée sur la base de la valeur du nominal des lignes au 30 juin 2016, la répartition étant indiquée en fonction du rehausseur d'origine (sans tenir compte des reprises de certaines sociétés par des sociétés concurrentes intervenues depuis).

### › Actifs rehaussés

30/06/2016 (en M€)	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts	Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajus- tements de valeur	Juste valeur des couvertures achetées	Juste de valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines
<b>Protections acquises auprès de monolines</b>								
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents non subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de contrepartie sur autres opérations	1 682	1 682	2 339	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 30/06/2016</b>	<b>1 682</b>	<b>1 682</b>	<b>2 339</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 31/12/2015</b>	<b>1 671</b>	<b>1 671</b>	<b>2 139</b>	-	-	-	-	-

La répartition par notation intrinsèque des sous-jacents, figure ci-après.

30/06/2016		Nominal (en M€)						
Rehausseur	Note du rehausseur	AA	A	BBB	Non Investment grade	Non dispo	Total	%
AMBAC	Non Disponible	-	-	-	-	-	-	0 %
CIFG	Non Disponible	-	-	120	-	-	120	7 %
FGIC	Non Disponible	-	-	-	-	121	121	7 %
AGMC	A	-	1 121	145	-	-	1 266	76 %
MBIA	A-	-	96	-	-	78	174	10 %
<b>TOTAL</b>			<b>1 217</b>	<b>265</b>	-	<b>199</b>	<b>1 681</b>	
<b>%</b>			<b>72 %</b>	<b>16 %</b>	-	<b>12 %</b>		<b>100 %</b>

#### 2.7.1.2.2 EXPOSITIONS BRUTES PAR NOTE DES SOUS-JACENTS (VALEUR DU NOMINAL)

La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes données par les agences Standard & Poor's et Moody's à la date du 30 juin 2016. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date.

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des monolines, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle d'*Assured Guaranty Municipal Corporation*. Ce monoliner était noté A2 (Moody's) et AA (Standard & Poor's) au

30 juin 2016. De la même façon, les titres rehaussés par MBIA se voient désormais affecter la notation de *National Public Finance Guarantee Corporation* (notation A3 par Moody's et AA- par Standard & Poor's au 30 juin 2016), l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines.

Les expositions dont la notation figure comme « non disponible » ne disposent pas à proprement parler de notation Bâle II mais sont appréciées par le Crédit Foncier comme appartenant à la catégorie « *investment grade* » (≥ BBB-) notamment via leurs notations externes. Il s'agit d'engagements en direct sur des entités du Secteur public nord-américain.

## ➤ 2.7.2 EXPOSITIONS CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE-BACKED SECURITIES)

Le groupe Crédit Foncier n'a pas d'exposition à cette catégorie d'actifs.

## ➤ 2.7.3 AUTRES EXPOSITIONS SUBPRIME ET ALT-A (RMBS, PRÊTS, ETC.)

Le groupe Crédit Foncier n'a ni exposition *subprime*, ni *Alt-A* directement ou indirectement.

## ➤ 2.7.4 VÉHICULES AD HOC

Le groupe Crédit Foncier ne recense aucune exposition sur des entités *ad hoc* (type ABCP ou autre).

## ➤ 2.7.5 OPÉRATIONS DE DETTES À EFFET DE LEVIER OU LBO

Définition des opérations à effet de levier :

- opération de crédit structuré, avec un effet de levier, *i.e.* un endettement bancaire, mise en place au profit du reprenneur d'une société cible ;
- avec ou sans participation du management de la cible ;

- donnant lieu à la mise en place d'une société holding de reprise dont le capital est en tout ou partie détenu par un ou plusieurs sponsors financiers.

La présence d'un sponsor financier et d'une société holding est ici retenue comme un élément discriminant pour qualifier l'opération d'opération à effet de levier/LBO.

### 2.7.5.1 EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER (LEVERAGE BUY OUT – LBO)

Au 30 juin 2016, le groupe Crédit Foncier recense cinq opérations à effet de levier, soit un encours de 102 M€, en hausse de 2,2 % par rapport à fin 2015.

Il n'y a pas eu de nouveau dossier au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
<b>PARTS FINALES</b>		
Nombre de dossiers	5	5
Engagements	102	100
<b>PARTS À VENDRE</b>		
Nombre de dossiers	-	-
Engagements	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>100</b>

**2.7.5.2 ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER  
(LEVERAGE BUY OUT – LBO)**

Expositions LBO (en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Total en valeur brute	102	100
Provisions	- 38	- 37
<b>TOTAL EN VALEUR NETTE DES PROVISIONS</b>	<b>64</b>	<b>62</b>
dont parts finales	64	62
dont parts à vendre	-	-

Les expositions LBO du Crédit Foncier ont augmenté de près de 2,2 % passant de 62 à 64 M€ en valeur nette des provisions.

**2.7.5.3 RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER (LEVERAGE BUY OUT – LBO)**

50 % des encours LBO sont liés à des sociétés cibles appartenant au secteur des services et 50 % au secteur immobilier.

100 % des sociétés cibles acquises grâce à la mise en place des opérations à effets de levier sont domiciliées en France.

## 2.8 RISQUES DE MARCHÉ

Les opérations réalisées par le Crédit Foncier inscrites au bilan sont compartimentées en fonction de leur intention de gestion dès leur mise en place, conformément à la Charte Financière du Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier ne réalise pas d'opérations à court terme pour profiter d'une évolution de prix.

De par la nature de son activité, le groupe Crédit Foncier n'est donc pas prudemment exposé au risque de marché.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p.138-140).

## 2.9 RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

En tant qu'organe central, le Groupe BPCE assure la surveillance des risques structurels de bilan consolidés pour le groupe Crédit Foncier et ses filiales. Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité de Gestion Actif Passif (COGAP) et le Comité exécutif des risques du Groupe BPCE qui se réunissent tous deux au moins une fois par trimestre.

Au niveau du groupe Crédit Foncier les risques financiers sont gérés et suivis par le Comité exécutif des risques, le Comité de Gestion de Bilan (CGB) et le Comité de Pilotage de la Liquidité (CPL) qui se réunissent au moins une fois par trimestre.

### › 2.9.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

#### 2.9.1.1 MESURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE TAUX ET DE CHANGE

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 141).

#### 2.9.1.2 PRINCIPES DE GESTION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 141 et 142).

### › 2.9.2 SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### 2.9.2.1 REFINANCEMENT DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

Les ressources du groupe Crédit Foncier proviennent principalement des émissions à moyen et long terme réalisées par la Compagnie de Financement Foncier (société de crédit foncier et filiale du groupe Crédit Foncier notée AAA/Aaa). Les ressources à court terme proviennent principalement de refinancements auprès de BPCE, sa maison mère.

Au 30 juin 2016, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,7 Md€ d'obligations foncières.

Le groupe Crédit Foncier dispose d'actifs potentiellement mobilisables. Les actifs qui répondent aux critères d'éligibilité au refinancement de la BCE représentent un gisement brut de 41,8 Md€ (montant nominal, avant *haircut* si mobilisation et hors prise en compte du surdimensionnement réglementaire de la Compagnie de Financement Foncier), dont 32,1 Md€ de créances résidentielles au titre du dispositif transitoire de la BCE de février 2012.

L'essentiel de ces actifs est détenu par la Compagnie de Financement Foncier, pour un montant brut de 37,4 Md€. La Compagnie de Financement Foncier pourrait utiliser ce portefeuille d'actifs potentiellement mobilisables à hauteur d'un montant qui peut être estimé en valeur nette à 13,1 Md€ après décote et sur la base des règles actuelles de la BCE tout en respectant les contraintes réglementaires qui lui sont applicables.

Au 30 juin 2016, le groupe Crédit Foncier n'a plus de refinancement auprès de la BCE.

#### 2.9.2.2 RESPECT DES LIMITES

En complément du ratio réglementaire LCR, le Crédit Foncier observe en consolidé et sur chaque sous-groupe de liquidité (Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier) trois indicateurs principaux de liquidité :

- › une limite JJ de 2 Md€ ;
- › une observation de la liquidité sur l'année selon le scénario central (plan de financement) ainsi que d'une projection de la liquidité à trois mois sous *stress* au niveau du Crédit Foncier social et de la Compagnie de Financement Foncier par application d'un scénario catastrophe (fermeture de marchés et du refinancement du groupe Crédit Foncier) ;
- › une limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources (observée sur un horizon de 10 années en pas annuel). Cette analyse effectuée au niveau groupe Crédit Foncier vise notamment à s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes.

#### 2.9.2.2.1 COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ RÉGLEMENTAIRE À UN MOIS

Au 30 juin 2016, le ratio LCR du Crédit Foncier (sur le sous-groupe Crédit Foncier et Socfim) est supérieur à 110 %, au-dessus du minimum réglementaire de 70 %.



### 2.9.2.2.2 LIMITE JJ

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016, le Crédit Foncier a eu recours de manière ponctuelle aux refinancements à très court terme (JJ-semaine) qui font l'objet d'une limite définie par BPCE, pour des montants inférieurs à 350 M€ et pour une quinzaine d'opérations environ afin de gérer ses décalages de trésorerie. Néanmoins la limite est respectée et n'appelle pas à d'autres observations.

### 2.9.2.2.3 PROJECTION DE TRÉSORERIE ET STRESS DE LIQUIDITÉ

Le Crédit Foncier établit sur chacun de ses sous-groupes (Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier) des mesures de projection de la liquidité sous scénario central à un an et en situation de stress :

- un *stress* dit « catastrophe » à trois mois se traduisant notamment par l'arrêt de toute nouvelle émission ou renouvellement de financement ;

- un *stress* fort à trois mois (maintien d'une proportion de la nouvelle production et d'une proportion du refinancement) et soumis à limite.

Il est ainsi vérifié que les actifs éligibles BCE permettent de couvrir le besoin de trésorerie consécutif au *stress*.

### 2.9.2.2.4 LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURES EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

Le ratio de couverture des emplois par les ressources est encadré au niveau du groupe Crédit Foncier d'une limite et d'un niveau de référence, ce dernier visant à assurer une anticipation de la gestion de la liquidité :

	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans
Limite	85 %	70 %	55 %
Niveau de référence	90 %	75 %	60 %

Au 30 juin 2016, la limite est respectée.

## ➤ 2.9.3 SUIVI DU RISQUE DE TAUX

### ■ RESPECT DES LIMITES

En matière de suivi du risque de taux, trois indicateurs principaux sont observés au niveau du groupe Crédit Foncier :

- l'encadrement de l'impasse de taux fixé statique du groupe Crédit Foncier à 10 ans par une proportion décroissante des fonds propres (de 95 % l'année 1 à 50 % en année 10) ;
- la Valeur actuelle nette des fonds propres (indicateur Bâle II standard) ;
- la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) aux fluctuations des taux d'intérêts dans le cadre de quatre scénarios communiqués trimestriellement par l'organe central.

L'exposition au risque de taux du groupe Crédit Foncier est encadrée par des limites fixées sur trois indicateurs :

- la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des scénarios de translation, pentification ou aplatissement de la courbe des taux. Dans le « pire » scénario, la marge nette d'intérêt ne doit pas varier de plus de 5 % sur un an et de plus de 9 % sur deux ans ;
- la baisse de la valeur actuelle nette du bilan à une translation de la courbe de taux de 200 pbs doit rester inférieure à 20 % des fonds propres (Tier 1 et Tier 2) ;
- le gap de taux fixé statique doit rester inférieur à une limite déterminée comme une proportion décroissante des fonds propres (de 95 % l'année 1 à 50 % l'année 10).

Le Groupe BPCE a revu au 30 juin 2016 son scénario d'évolution des taux, anticipant une remontée des taux longs beaucoup plus lente que précédemment. Le scénario de remboursement anticipé des prêts immobiliers du Crédit Foncier a été révisé en conséquence, les projections étant revues à la hausse sur la période 2017 à 2019. Cette actualisation du scénario de RA a modifié la position de taux du Crédit Foncier, entraînant un dépassement des limites sur le gap de taux. Les limites fixées sur la sensibilité de la MNI et la sensibilité de la VAN restent respectées. Dans un contexte de très forte incertitude et volatilité des taux, le Comité de Gestion de Bilan groupe Crédit Foncier du 22 juin 2016 a décidé d'accepter provisoirement ce dépassement.

### LA SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT

Après application de quatre scénarios de déformation de la courbe des taux, la sensibilité de la marge d'intérêt doit être respectivement inférieure à +/- 5 % en année N+1 et à +/- 9 % en année N+2 (année glissante).

Ces quatre scénarios correspondent à : une translation à la baisse de 100 bp, une translation à la hausse de 100 bp, un aplatissement (+ 50 bp sur le court terme et - 50 bp sur le long terme) et une pentification (- 50 bp sur le court terme et + 50 bp sur le long terme).

Au 30 juin 2016, les sensibilités « pire cas » de la MNI sont les suivantes :

	Année 1	Année 2
Limites de sensibilité MNI	- 5 %	- 9 %
Sensibilité « pire cas »	- 3,05 %	0,04 %

#### › 2.9.4 SUIVI DU RISQUE DE CHANGE

En matière de risque de change, le référentiel *GAP* BPCE précise que la position de change spot par devise est limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contrevaletur euro de 1 M€.

En complément de la limite de change BPCE, le groupe Crédit Foncier a mis en place un dispositif renforcé de suivi de son exposition reposant sur :

- › des limites internes de change spot calibrées au regard des positions observées :
  - › en vision consolidée, de 5 M€ par devise et 8 M€ pour la position toutes devises confondues,
  - › pour la Compagnie de Financement Foncier et pour le Crédit Foncier, de 3 M€ par devise et 5 M€ pour la position toutes devises confondues ;

- › depuis juin 2014, une mesure des positions futures liées à l'écoulement des opérations en devises par entité sociale.

Cette mesure de la position de change ouverte est encadrée au niveau du groupe Crédit Foncier une limite interne de 8 M€ toutes devises confondues.

Une information est faite à rythme trimestriel au Comité de Gestion de Bilan (CGB) sur le respect des limites liées à ces observations.

La limite est respectée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

# 2.10 RISQUES OPÉRATIONNELS

## › 2.10.1 DISPOSITIF GÉNÉRAL

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 145).

## › 2.10.2 GOUVERNANCE

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 145).

## › 2.10.3 ENVIRONNEMENT DE GESTION

### 2.10.3.1 RÉSEAU DE GESTION

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 145).

### 2.10.3.2 MÉTHODES ET OUTIL

Les méthodes et les outils sont décrits de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 146).

## › 2.10.4 ORGANISATION DU PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITÉ (PUPA)

Le dispositif de continuité des activités du Crédit Foncier est opérationnel et testé chaque année depuis 2008. Celui-ci couvre les risques majeurs d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information et enfin la combinaison des trois sinistres précités (sinistres de place de type « crue de Seine » ou « pandémie grippale »).

Dans la continuité des années 2014 et 2015, la refonte de l'ensemble du dispositif PUPA du Crédit Foncier, à la demande de la Direction générale, a été finalisée et testée début 2016.

Le nouveau dispositif dénombre, comme prévu :

- › 66 activités essentielles préservées prévoyant un calendrier de reprise resserré s'étalant de H+4 à J+10 sur résolution de la cellule de crise ;
- › jusqu'à 202 collaborateurs mobilisables, dont :
  - › 143 collaborateurs sur des positions fixes sur des sites prédéterminés,
  - › 59 collaborateurs « nomades » pouvant se connecter à distance au SI du Crédit Foncier assistés de 17 Correspondants dans les Métiers et Fonctions supports ;
- › 3 sites de repli utilisateurs en cas d'inaccessibilité ou d'indisponibilité des locaux du siège et accueillant 48 personnes.

À noter qu'il est inclus ci-dessus, un dispositif spécifique pour les activités relatives aux opérations financières, lequel a été mis en œuvre, sur un site accessible 24H/24, 365 jours par an et mis à disposition dans les quatre heures après le déclenchement du PUPA.

En plus de cette refonte et conjointement à la migration du Système d'Informations vers la plateforme communautaire MySys, les aspects « plan de reprise applicatifs » (PRA) ont été transférés à ITCE, qui assure désormais la responsabilité de la reprise dans le scénario d'indisponibilité du SI. Des premiers tests de secours informatiques ont été menés courant juin 2016 avec succès.

L'organisation des tests et exercices réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016 visait à répondre à nos obligations réglementaires issues de l'Arrêté du 3 novembre 2014 et à vérifier le caractère opérationnel permanent des dispositifs de reprise et plus particulièrement :

- › éprouver les dispositifs et identifier les points d'amélioration ;
- › s'entraîner en vue de la survenance d'un éventuel sinistre ;
- › rendre compte des actions de continuité aux tiers ;
- › former et sensibiliser les acteurs mobilisables.

Les tests menés au 1<sup>er</sup> semestre 2016 sont :

- › exercice « Repli des Opérations Financières » (mars 2016) ;
- › exercice « Repli en Agence » (avril 2016) ;

- › exercices PRA ITCE « Simulations de sinistre régional et/ou partiel des sites nominaux ALBIREO » (mars et avril 2016) ;
- › exercice de place « EU SEQUANA » (mars 2016).

Le dispositif de contrôle, en matière de PUPA a été mis en œuvre et les résultats saisis dans l'outil Groupe PILCOP.

## › 2.10.5 LE RISQUE INFORMATIQUE

Se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 147).

## › 2.10.6 LES RISQUES JURIDIQUES

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 147).

(devenues ALLIANZ) par dépôt d'une requête en arbitrage, en application de la clause compromissoire de la convention de garantie.

\*\*\*

### 2.10.5.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Parmi les événements marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2016, on notera les points suivants.

L'acquisition par le Crédit Foncier, en date du 4 février 2004, de la société Entenial, anciennement dénommée Comptoir des Entrepreneurs, auprès des AGF était assortie d'une garantie de passif donnée par ces dernières, devenues depuis ALLIANZ.

Une action en responsabilité, dirigée aujourd'hui contre le Crédit Foncier, venant aux droits d'Entenial, est toujours en cours, à la suite d'un second pourvoi en cassation formé par la société demanderesse, qui avait été précédemment déboutée de toutes ses prétentions.

En raison de la poursuite de cette instance, le Crédit Foncier, en juin 2016, a mis en jeu la garantie de passif donnée par les AGF

En ce qui concerne les trois derniers contentieux initiés par des collectivités territoriales, titulaires de prêts dont le taux, bonifié dans un premier temps, résultait ensuite de l'application d'une formule structurée assise sur l'évolution du cours de change de certaines devises, tous ont trouvé une solution transactionnelle, en lien avec une intervention du Fonds de soutien créé par la loi de finances pour 2014.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 147).

### 2.10.5.2 LES CONTRATS IMPORTANTS

Le Crédit Foncier n'est pas lié par des contrats pouvant conférer à une entité de son groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

## › 2.10.7 LES ASSURANCES

Les assurances sont décrites de manière détaillée dans le Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 149).

## › 2.10.8 AUTRE RISQUE : CAISSE DE RETRAITE DU CRÉDIT FONCIER POUR LES SALARIÉS ENTRÉS AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2000

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi Fillon du 21 août 2003, la Caisse de retraite du Crédit Foncier, créée en 1989, a été transformée en institution de gestion de retraite supplémentaire et a pris, conformément à la loi, la dénomination de CRCFF-IGRS ; cette opération a été agréée par décision de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) en date du 11 mars 2009 publiée au journal officiel du 3 avril 2009.

En accompagnement de cette transformation, l'ancienne caisse de retraite a transféré le 31 mars 2009 l'intégralité de ses réserves et

provisions destinées à couvrir le risque à des assureurs, à savoir AXA pour l'essentiel, et CARDIF et SOGECAP en complément.

De ce fait, le Crédit Foncier a externalisé l'intégralité de son risque relatif aux retraites en cours de paiement (3 343 retraités). Le Crédit Foncier a également très largement couvert, compte-tenu des mécanismes mis en œuvre et des sommes transférées, le risque relatif aux actifs, futurs bénéficiaires du régime (1 300 salariés en activité ou anciens salariés du Crédit Foncier bénéficiaires toujours en activité entrés avant l'année 2000). Depuis l'année 2010, la gestion des liquidations de pensions des ressortissants de la CRCFF a été transférée à un cabinet extérieur.

## 2.11 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

### › 2.11.1 DISPOSITIFS DE SUIVI ET DE MESURE DES RISQUES

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 151 à 153).

### › 2.11.2 IDENTIFICATION ET SUIVI DES RISQUES

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 151 à 153).

### › 2.11.3 CONTRÔLE DES RISQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Crédit Foncier doit, à l'instar des institutions financières remplir les obligations déclaratives annuelles concernant les comptes déclarables des personnes dont les résidences fiscales sont situées dans des pays partenaires. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la Direction de la conformité a été associée

aux travaux d'implémentation au Crédit Foncier du dispositif relatif à l'Échange Automatique d'Information (EAI) qui vise à mettre en place un échange multilatéral d'informations entre plusieurs États dans le but d'identifier les avoirs que les résidents fiscaux détiennent en dehors de leur juridiction de référence.

### › 2.11.4 CONFORMITÉ DES SERVICES D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'application de la Volcker Rule, la Direction de la conformité a rédigé le Senior Management Report (SMR) sur le modèle de celui de BPCE SA. Pour mémoire, ce SMR décrit, en synthèse, le programme de conformité renforcé mis en œuvre au sein du groupe Crédit Foncier. Elle a, de plus, centralisé les sous-certifications permettant de mener à bien la certification annuelle signée

par son Directeur général. Cette attestation finale du Directeur général, accompagnée du Senior Management Report, a été transmise à BPCE SA dans le courant du mois de mars dans le cadre de la certification du Groupe BPCE. Elle a, enfin, engagé en relation avec la Direction des risques la déclinaison aux bornes du Crédit Foncier du plan de contrôles Groupe.

### › 2.11.5 SUIVI DES DYSFONCTIONNEMENTS

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 151 à 153).

---

**› 2.11.6 FORMATION ET SENSIBILISATION**

---

La Direction de la conformité a mis en place des sessions de formations Volcker (Trading et Non Trading Unit) animées par des experts externes. Ces sessions de formation ont été planifiées en avril 2016 et répondent aux exigences des régulateurs.

Sur un autre plan, la Direction de la conformité a lancé une campagne sur le secret bancaire et la prévention des conflits d'intérêts au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

---

**› 2.11.7 AGRÉMENT DES NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES**

---

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la Direction de la conformité a actualisé la procédure sur l'organisation du processus d'étude, de création, d'agrément et de suivi des produits, activités et services afin de tenir compte des évolutions du questionnaire « pratiques commerciales

et protection de la clientèle » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, d'introduire les évolutions liées aux nouvelles réglementations (Volcker, EAI, FATCA notamment) et de formaliser la validation finale de la Direction de la conformité avant mise en marché.

---

**› 2.11.8 DÉONTOLOGIE – ABUS DE MARCHÉ – CONFLITS D'INTÉRÊTS**

---

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, la Direction de la conformité a effectué un rappel sur l'obligation de déclaration des mandats électifs détenus par les salariés du Crédit Foncier.

---

**› 2.11.9 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES**

---

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 151 à 153).

---

**› 2.11.10 LES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES**

---

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 du Crédit Foncier (p. 151 à 153).

# 3

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## **ANALYSE DES RÉSULTATS** **56**

Résultats consolidés	56
Bilan consolidé	57

## **COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2016** **59**

3.1. Bilan consolidé – Actif	59
3.2. Bilan consolidé – Passif	60
3.3. Compte de résultat consolidé	61
3.4. Résultat global	62
3.5. Tableau de variation des capitaux propres	63
3.6. Tableau de flux de trésorerie (méthode indirecte)	64
3.7. Notes aux comptes consolidés au 30 juin 2016	65

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2016** **92**

# ANALYSE DES RÉSULTATS

## ➤ RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le **résultat net** part du Groupe du 1<sup>er</sup> semestre 2016 s'établit à 35 M€.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Crédit Foncier au 30 juin 2016 sont les suivants :

**Production** : 4,3 Md€

**Encours bruts (fin de période)** : 94 Md€

**Produit net bancaire** : 395 M€

**Résultat net (part du Groupe)** : 35 M€

**Total de bilan** : 133 Md€

**Capitaux propres (part du Groupe)** : 3,5 Md€

**Ratio européen de solvabilité globale** : 11,5 %, dont *Common Equity Tier One* (CET1) : 9,2 %

(en M€)	30/06/2016	30/06/2015	Variation
<b>Produit net bancaire</b>	<b>395</b>	<b>427</b>	<b>- 7,5 %</b>
Frais de gestion	- 275	- 282	- 2,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>120</b>	<b>145</b>	<b>- 17,2 %</b>
Coût du risque	- 55	- 160	- 65,6 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	1		ns
Gains ou pertes sur autres actifs	- 1	2	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>65</b>	<b>- 13</b>	<b>ns</b>
Impôts sur le résultat	- 29	- 7	ns
Participations ne donnant pas le contrôle	- 1	- 1	ns
Résultat net part du Groupe	35	- 20	ns
<b>Coefficient d'exploitation *</b>	<b>69,6 %</b>	<b>66,0 %</b>	<b>3,6 pts</b>

\* Coefficient d'exploitation = frais de gestion/PNB.

Le **produit net bancaire** atteint 395 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016, contre 427 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

(en M€)	30/06/2016	30/06/2015	Variation
<b>Produit net bancaire</b>	<b>395</b>	<b>427</b>	<b>- 7,5 %</b>
<i>Dont bi-courbe</i>	- 28	+ 25	ns
<i>Dont spread émetteur</i>	+ 6	- 11	ns
<i>Dont Credit Value Adjustment/Debit Value Adjustment</i>	+ 23	+ 1	ns
<b>PNB hors valorisations IFRS</b>	<b>394</b>	<b>412</b>	<b>- 4,4 %</b>

**Les frais de gestion** s'établissent à 275 M€ et poursuivent leur décroissance conformément au plan stratégique. Corrigés de la contribution au Fonds de Résolution Unique, les frais de gestion baissent de 4,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**Le coût du risque** ressort à 55 M€, en baisse significative par rapport à la même période en 2015. Cette dernière intégrait notamment une moins-value de 104 M€ enregistrée sur la contrepartie autrichienne

Heta Asset Resolution AG, dont les titres détenus ont été cédés en juin 2015. Hormis cette opération, le coût du risque est en baisse de 3 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**Le résultat net part du Groupe** s'établit à + 35 M€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les ratios prudentiels sont respectés, avec un ratio de Common Equity Tier One (CET1 Bâle III) de 9,2 %.



## ➤ BILAN CONSOLIDÉ

### ■ ACTIF

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	1 102	5 361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 681	2 854
Instruments dérivés de couverture	8 664	7 613
Actifs financiers disponibles à la vente	2 552	2 596
Prêts et créances sur les établissements de crédits	11 878	12 216
Prêts et créances sur la clientèle	87 246	88 989
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 252	6 039
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	90	105
Actifs d'impôts courants	4	469
Actifs d'impôts différés	943	891
Comptes de régularisation et actifs divers	9 533	7 195
Parts dans les entreprises mises en équivalence	59	58
Immeubles de placement	20	21
Immobilisations corporelles	46	46
Immobilisations incorporelles	6	6
Écarts d'acquisition	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>133 089</b>	<b>134 472</b>

### ■ PASSIF

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 806	3 933
Instruments dérivés de couverture	12 793	9 537
Dettes envers les établissements de crédit	31 069	33 301
Dettes envers la clientèle	963	1 365
Dettes représentées par un titre	74 730	75 405
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôts courants	4	4
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	5 446	6 554
Provisions	255	243
Dettes subordonnées	427	427
Capitaux propres part du Groupe	3 500	3 605
<b>dont résultat de l'exercice</b>	<b>35</b>	<b>48</b>
Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	96	98
<b>TOTAL</b>	<b>133 089</b>	<b>134 472</b>

Le total du **bilan consolidé** IFRS au 30 juin 2016 s'établit à 133 Md€ soit une baisse de 1,0 % par rapport à celui du 31 décembre 2015.

Les **disponibilités**, placées à la Banque de France, s'élèvent à 1,1 Md€.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat** baissent de - 0,2 Md€ soit 6 %, cette variation est principalement due à la baisse des prêts à la clientèle à la juste valeur sur option pour - 0,1 Md€.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** sont en légère baisse (- 0,04 Md€ soit - 1,69 %), principalement du fait de la baisse des titres à revenu fixe - 0,09 Md€, en partie compensée par une augmentation des effets publics et valeurs assimilées pour + 0,05 Md€.

Les **prêts et créances sur établissements de crédit** baissent de - 0,3 Md€ soit - 2,8 % ; cette baisse est principalement due à la baisse des comptes ordinaires pour - 0,2 Md€ et des comptes à termes pour - 0,1 Md€.

Les **prêts et créances sur la clientèle** baissent de - 1,7 Md€ soit - 2,0 % en raison notamment du reclassement du produit constaté d'avance lié au crédit d'impôt PTZ en diminution de l'actif depuis mars 2016.

Les **comptes de régularisation et actifs divers** augmentent de 2,3 Md€ soit 32,5 %. Cette augmentation est liée quasi exclusivement à l'augmentation des dépôts de collatéraux vis-à-vis notamment de Natixis et de la Société Générale.

Les **dettes envers les établissements de crédit** baissent de - 2,2 Md€ principalement en raison du moindre recours au financement moyen long terme par BPCE (- 2,1 Md€).

Les **dettes envers la clientèle** baissent de - 0,4 Md€ principalement en raison de la baisse des comptes créditeurs à terme.

Les **dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur)** s'élèvent à 74,7 Md€ contre 75,4 Md€ au 31 décembre 2015. Cette baisse s'explique principalement par les émissions obligataires du semestre (+ 3,7 Md€), les remboursements sur la même période pour (- 5,1 Md€), la hausse de la réévaluation de la composante ayant une couverture de juste valeur (+ 1,4 Md€) et enfin une baisse des dettes rattachées (- 0,3 Md€).

Les **capitaux propres part du Groupe** baissent de 0,1 M€, cette baisse s'explique principalement par une diminution des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global pour 0,1 Md€.

# COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2016

## ➤ 3.1. BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF

(en M€)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales		1 102	5 361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	2 681	2 854
Instruments dérivés de couverture		8 664	7 613
Actifs financiers disponibles à la vente	3.2	2 552	2 596
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4.1	11 878	12 216
Prêts et créances sur la clientèle	3.4.2	87 246	88 989
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 252	6 039
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.5	90	105
Actifs d'impôts courants		4	469
Actifs d'impôts différés		943	891
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	9 533	7 195
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	59	58
Immeubles de placement		20	21
Immobilisations corporelles		46	46
Immobilisations incorporelles		6	6
Écarts d'acquisition	3.8	13	13
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>133 089</b>	<b>134 472</b>

## ➤ 3.2. BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

(en M€)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	3 806	3 933
Instruments dérivés de couverture		12 793	9 537
Dettes envers les établissements de crédit	3.9.1	31 069	33 301
Dettes envers la clientèle	3.9.2	963	1 365
Dettes représentées par un titre	3.10	74 730	75 405
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		4	4
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	3.11	5 446	6 554
Provisions techniques des contrats d'assurance	3.12	84	78
Provisions	3.13	171	165
Dettes subordonnées	3.14	427	427
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 596</b>	<b>3 703</b>
➤ <b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 500</b>	<b>3 605</b>
Capital et primes liées		1 732	1 731
Réserves consolidées		2 083	2 071
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		- 350	- 245
<b>Résultat de la période</b>		<b>35</b>	<b>48</b>
➤ <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>96</b>	<b>98</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>133 089</b>	<b>134 472</b>

### ➤ 3.3. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 313	2 650
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 2 061	- 2 372
Commissions (produits)	4.2	119	137
Commissions (charges)	4.2	- 10	- 15
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	- 3	8
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	6	- 13
Produits des autres activités	4.5	55	56
Charges des autres activités	4.5	- 24	- 24
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>395</b>	<b>427</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	- 272	- 278
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 3	- 4
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>120</b>	<b>145</b>
Coût du risque	4.7	- 55	- 160
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>65</b>	<b>- 15</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	1	0
Gains ou pertes sur autres actifs		- 1	2
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>65</b>	<b>- 13</b>
Impôts sur le résultat	4.8	- 29	- 7
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>36</b>	<b>- 20</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1	- 1
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>35</b>	<b>- 20</b>

## ➤ 3.4. RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en M€)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>36</b>	<b>- 20</b>
Écarts de réévaluation sur régime à prestations définies	- 1	
Effets d'impôt des écarts de réévaluation sur régimes à prestations définies		
<b>ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 1</b>	
Écarts de conversion		- 1
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 67	23
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres	- 65	30
Variations de valeur de la période rapportées au résultat	- 2	- 7
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 92	12
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres	- 92	12
Variations de valeur de la période rapportées au résultat		
Impôts	55	- 12
<b>ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>	<b>- 104</b>	<b>22</b>
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat		
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres		
Variations de valeur de la période rapportées au résultat		
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)</b>	<b>- 105</b>	<b>22</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>- 69</b>	<b>3</b>
Part du Groupe	- 70	2
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1

### ➤ 3.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en M€)	Capital et primes liées		Titres supersu-bordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du Groupe	Total capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle (minoritaires)	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes			Variation de juste valeur des instruments financiers						
					Écart de réévaluation sur les passifs sociaux	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>1 331</b>	<b>400</b>		<b>1 521</b>	<b>- 5</b>	<b>- 195</b>	<b>- 146</b>		<b>2 906</b>	<b>99</b>	<b>3 005</b>
Distribution										- 2	- 2
Augmentation de capital											
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global						15	7		22		22
<b>Résultat</b>								<b>- 20</b>	<b>- 20</b>	<b>1</b>	<b>- 19</b>
Autres variations											
<b>Capitaux propres au 30 juin 2015</b>	<b>1 331</b>	<b>400</b>		<b>1 521</b>	<b>- 5</b>	<b>- 180</b>	<b>- 139</b>	<b>- 20</b>	<b>2 908</b>	<b>98</b>	<b>3 006</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>1 331</b>	<b>400</b>	<b>549</b>	<b>1 522</b>	<b>- 2</b>	<b>- 96</b>	<b>- 147</b>	<b>48</b>	<b>3 605</b>	<b>98</b>	<b>3 703</b>
Affectation du résultat 2015				48				- 48			
Distribution 2016 du résultat 2015				- 23					- 23	- 3	- 26
Augmentation de TSS											
Remboursement de TSS											
Rémunération TSS			- 12						- 12		- 12
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global					- 1	- 44	- 60		- 105		- 105
<b>Résultat</b>								<b>35</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>36</b>
Autres variations											
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016</b>	<b>1 331</b>	<b>400</b>	<b>537</b>	<b>1 547</b>	<b>- 3</b>	<b>- 140</b>	<b>- 207</b>	<b>35</b>	<b>3 500</b>	<b>96</b>	<b>3 596</b>

### ➤ 3.6. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (MÉTHODE INDIRECTE)

Dans le tableau des flux de trésorerie présenté ci-après, les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne sont ni des activités d'investissement, ni des activités de financement. Elles comprennent notamment les mouvements relatifs aux obligations foncières et autres ressources à long terme non subordonnées.

Les activités d'investissement correspondent aux acquisitions et cessions d'actifs à long terme et aux placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Les activités de financement correspondent aux activités qui ont un impact sur le capital (montant et composition) les dividendes versés en numéraire et les emprunts subordonnés de l'entité.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>65</b>	<b>- 12</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	4
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations (y.c. provisions techniques d'assurance)	42	29
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 1	0
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	- 4	- 23
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	- 2 027	288
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>- 1 986</b>	<b>298</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 1 993	338
Flux liés aux opérations avec la clientèle	704	1 913
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	215	- 2 826
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	- 1 790	785
Impôts versés	446	269
<b>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 2 418</b>	<b>479</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>- 4 339</b>	<b>765</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	24	19
Flux liés aux immeubles de placement	2	4
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 4	- 1
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 3	- 3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3	3
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>		
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)</b>	<b>- 4 317</b>	<b>787</b>
Caisse et banques centrales	5 361	1 200
Opérations à vue avec les établissements de crédit	623	572
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1 032	800
<i>Comptes créditeurs à vue</i>	- 409	- 128
<i>Autres sommes dues</i>		
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		- 100
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>5 984</b>	<b>1 772</b>
Caisse et banques centrales	1 102	1 973
<i>Caisse et banques centrales (actif)</i>	1 102	1 973
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	565	586
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	811	733
<i>Comptes créditeurs à vue</i>	- 246	
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>		- 147
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 667</b>	<b>2 559</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>- 4 317</b>	<b>787</b>



## ➤ 3.7. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2016

<b>Note 1</b>	Cadre juridique et financier – faits caractéristiques de la période et événements postérieurs au 30 juin 2016	66	<b>Note 5</b>	Partenariats et entreprises associées	86
<b>1.1</b>	Cadre juridique	66	<b>5.1</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence	86
<b>1.2</b>	Mécanisme de garantie	66	<b>5.2</b>	Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	86
<b>1.3</b>	Faits caractéristiques du 1 <sup>er</sup> semestre	66			
<b>1.4</b>	Événements postérieurs à la clôture	66	<b>Note 6</b>	Information sectorielle	87
<b>Note 2</b>	Normes comptables applicables et comparabilité	67		Secteur des Particuliers	87
<b>2.1</b>	Cadre réglementaire	67		Secteur Opérateurs Privés	87
<b>2.2</b>	Référentiel	67		Secteur Opérateurs Publics	87
<b>2.3</b>	Recours à des estimations	67		Secteur Activités en Gestion extinctive	87
<b>2.4</b>	Présentation des états financiers consolidés et date de clôture	69		Pôle Holding	87
<b>Note 3</b>	Notes relatives au bilan	70	<b>Note 7</b>	Engagements	88
<b>3.1</b>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	70		Engagements de financement	88
<b>3.2</b>	Actifs financiers disponibles à la vente	71		Engagements de garantie	88
<b>3.3</b>	Juste valeur des actifs et passifs financiers	72	<b>Note 8</b>	Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie dont l'entité peut disposer	89
<b>3.4</b>	Prêts et créances	75	<b>8.1</b>	Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs financiers donnés en garantie	89
<b>3.5</b>	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	76	<b>8.2</b>	Actifs financiers reçus en garantie dont l'entité peut disposer	89
<b>3.6</b>	Reclassements d'actifs financiers	76	<b>Note 9</b>	Compensation d'actifs et passifs financiers	90
<b>3.7</b>	Comptes de régularisation et actifs divers	77	<b>9.1</b>	Actifs financiers	90
<b>3.8</b>	Écarts d'acquisition	77	<b>9.2</b>	Passifs financiers	90
<b>3.9</b>	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	78	<b>Note 10</b>	Périmètre de consolidation	91
<b>3.10</b>	Dettes représentées par un titre	78	<b>10.1</b>	Évolution du périmètre de consolidation au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2016	91
<b>3.11</b>	Comptes de régularisation et passifs divers	79	<b>10.2</b>	Opérations de titrisation	91
<b>3.12</b>	Provisions techniques des contrats d'assurance	79	<b>10.3</b>	Périmètre de consolidation au 30 juin 2016	91
<b>3.13</b>	Provisions	79			
<b>3.14</b>	Dettes subordonnées	80			
<b>3.15</b>	Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis	80			
<b>Note 4</b>	Notes relatives au compte de résultat	81			
<b>4.1</b>	Intérêts, produits et charges assimilés	81			
<b>4.2</b>	Produits et charges de commissions	81			
<b>4.3</b>	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	82			
<b>4.4</b>	Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	82			
<b>4.5</b>	Produits et charges des autres activités	83			
<b>4.6</b>	Charges générales d'exploitation	83			
<b>4.7</b>	Coût du risque	83			
<b>4.8</b>	Impôts sur le résultat	85			

## NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2016

### 1.1 CADRE JURIDIQUE

Filiale de BPCE, le Crédit Foncier est spécialisé dans le financement de l'immobilier et du Secteur public. Il intervient sur les marchés des Particuliers (financements immobiliers, expertise et services), des opérateurs privés, et du Secteur public.

### 1.2 MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Foncier est une filiale affiliée de BPCE. À ce titre, il bénéficie de la garantie de sa maison mère et du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, le Crédit Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelé en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou Caisse d'Épargne.

### 1.3 FAITS CARACTÉRISTIQUES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

#### 1.3.1 CESSIONS - RESTRUCTURATIONS

Dans le cadre de la poursuite du plan stratégique 2011, le Groupe a poursuivi au 1<sup>er</sup> semestre la cession de titres (pour l'essentiel comptabilisés en « prêts et créances »).

Au total, un encours de près de 171 M€ a ainsi été cédé. Ces cessions ainsi que les résiliations de *swaps* ont dégagé un résultat proche de l'équilibre.

Par ailleurs, des prêts structurés du Secteur Public Territorial ont été réaménagés au cours du semestre, dégageant une perte de - 0,8 M€. Compte tenu de l'ajustement de la réfaction de + 24 M€ sur le semestre, le résultat net sur la période s'élève à + 23,2 M€.

#### 1.3.2 DÉPRÉCIATION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, en l'absence d'indice de pertes de valeur, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation complémentaire.

#### 1.3.3 MÉTHODES DE VALORISATION AU PRIX DE MARCHÉ

Le compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre est affecté à hauteur de :

- - 28,2 M€ dûs à l'effet de la méthode « bi-courbe », contre + 25,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015 ;
- + 22,6 M€ dûs à la variation de CVA/DVA sur dérivés, contre + 1,2 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### 1.3.4 VALORISATION DU SPREAD ÉMETTEUR

La prise en compte de la variation du *spread* de crédit sur les émissions structurées comptabilisées en juste valeur sur option a un impact positif de 6,4 M€ avant impôt contre - 11,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### 1.3.5 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

Le 1<sup>er</sup> semestre 2016 a enregistré un coût du risque de - 55 M€ contre - 160 M€ (dont - 103,7 M€ de perte sur la cession des titres Heta) au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### 1.3.6 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement au cours de la période.

#### 1.3.7 CHAMBRE DE COMPENSATION

Le groupe Crédit Foncier a poursuivi, au 1<sup>er</sup> semestre 2016 la mise en chambre de compensation de *swaps*.

Les relations de couvertures sont intégralement maintenues conformément à l'amendement IAS 39 « novation de dérivés et maintien de la relation de couverture » applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 1.3.8 EFFET DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Le groupe Crédit Foncier, au 1<sup>er</sup> semestre 2016, a été confronté dans une moindre mesure qu'en 2015 à un niveau élevé de remboursement anticipé sur ses crédits immobiliers aux particuliers en raison du contexte de taux bas.

Les indemnités de remboursements anticipés enregistrées dans le poste « commissions » atteignent + 39,5 M€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016 (dont 33,8 M€ pour les Particuliers et 4,4 M€ pour les *Corporates*) contre 54,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

#### 1.3.9 RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Le groupe Crédit Foncier a racheté au cours du semestre une partie de ses propres obligations émises sur le marché lors de deux opérations distinctes. Ces titres ont été rachetés pour un nominal de 55 M€. L'impact net en résultat après prise en compte des impacts sur les *swaps*, s'élève à + 0,6 M€ avant impôts.

### 1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 30 juin 2016, n'est intervenu entre la date de clôture et le 26 juillet 2016, date à laquelle le Conseil d'administration a arrêté les comptes.

## NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

### 2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Crédit Foncier a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture <sup>(28)</sup>.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2016 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

### 2.2 RÉFÉRENTIEL

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2015 du groupe Crédit Foncier ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### NOUVELLE NORME IFRS 9

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui remplacera de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IAS 39. Cette nouvelle norme introduit :

- ▶ pour les actifs financiers, un nouveau modèle de classification fondé sur la nature de l'instrument (instrument de dette ou instrument de capitaux propres). Pour les instruments de dette, la norme revoit la séparation coût amorti/juste valeur, en se fondant sur le modèle de gestion des actifs et les caractéristiques des flux contractuels. Ainsi, seuls les instruments avec des caractéristiques simples ou standards pourront être éligibles à la catégorie coût amorti (s'ils sont gérés dans un modèle de collecte) ou juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global (s'ils sont gérés dans un modèle de collecte et vente) ;
- ▶ pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, l'obligation d'enregistrer dans les autres éléments du résultat global, les variations de juste valeur afférentes au risque de crédit propre (sauf exceptions) ;
- ▶ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les pertes attendues calculées sur l'ensemble des portefeuilles comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global (recyclable) ;
- ▶ un modèle de comptabilité de couverture modifié, plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

Bien que la norme IFRS 9 n'ait pas encore été adoptée par l'Union Européenne et compte tenu de l'importance des changements apportés par cette norme, le groupe Crédit Foncier a engagé, depuis

l'année dernière, des travaux d'analyse normative et de déclinaisons opérationnelles conduits dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés. Ces travaux se poursuivent en 2016 avec notamment le lancement des développements informatiques nécessaires à la correcte mise en œuvre de la norme.

#### NOUVELLE NORME IFRS 15

La norme IFRS 15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9).

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont à mener par le Groupe BPCE au second semestre 2016.

### 2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2016, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- ▶ la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.3.1) ;
- ▶ le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles ;
- ▶ les provisions enregistrées au passif du bilan et les provisions relatives aux prêts voyageurs hypothécaires ;
- ▶ les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- ▶ les impôts différés ;
- ▶ les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

(28) Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

### 2.3.1 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit Foncier évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. Parmi ces hypothèses, figure, notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou CVA – *Credit Valuation Adjustment*) et du risque de crédit propre (DVA – *Debit Valuation Adjustment*). Leur évaluation se fonde depuis le 30 septembre 2014 sur des paramètres de marché.

Par ailleurs, les valorisations des dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2.) ne font pas l'objet de calcul de CVA ni de DVA dans les comptes du Groupe.

Au 30 juin 2016, les impacts de CVA et de DVA en compte de résultat sont respectivement de - 3,5 M€ et + 26,1 M€.

#### HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

##### Juste valeur de niveau 1 et notion de marché actif

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- › une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- › une baisse significative du volume des transactions ;
- › une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- › une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- › une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- › une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le Groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- › des écarts très importants entre le prix vendeur (*bid*) et le prix acheteur (*ask*) (fourchette très large).

En application de l'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008, les titres disponibles à la vente cotés sur un marché devenu inactif ont été reclassés en « prêts et créances ». Par conséquent ne subsistent dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » que les titres cotés sur un marché actif qui sont valorisés à la valeur de marché.

##### Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'État ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou *Eurostoxx*).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

##### Juste valeur de niveau 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés (« juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- › les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- › les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
  - › les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
  - › les volatilités implicites,
  - › les *spreads* de crédit ;
- › les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

##### Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

###### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE NIVEAU 2

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- › les *swaps* de taux standards ou CMS ;
- › les accords de taux futurs (FRA) ;
- › les *swaptions* standards ;
- › les *caps* et *floors* standards ;
- › les achats et ventes à terme de devises liquides ;
- › les *swaps* et options de change sur devises liquides ;
- › les dérivés de crédit liquides sur un émetteur particulier (*single name*) ou sur indices *Itraax*, *Iboxx*...

###### INSTRUMENTS NON DÉRIVÉS DE NIVEAU 2

Certains instruments financiers complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- › le paramètre provient de sources externes (*via* un contributeur reconnu) ;
- › le paramètre est alimenté périodiquement ;
- › le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- › les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- › les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- › les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- › les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option : émissions comportant des options de conversion du taux de rémunération ou des indexations sur des paramètres de marché observables (indices cotés, pente de taux...). Ces émissions sont ajustées du risque de crédit propre déterminé par observation des *spreads* des émissions récentes de maturité comparable.

### Juste valeur de niveau 3

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

### INSTRUMENTS DE GRÉ À GRÉ VALORISÉS À PARTIR DE MODÈLES PEU RÉPANDUS OU UTILISANT UNE PART SIGNIFICATIVE DE PARAMÈTRES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- › les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » : Crédit Logement ;
- › certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation...) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- › les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- › des crédits structurés essentiellement sur le Secteur Public Territorial, des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des *swaps* de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- › les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

### TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

Le Groupe n'a procédé à aucun transfert entre niveaux de juste valeur au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

### Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

### Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur :

Il s'agit notamment :

- › des actifs et passifs financiers à court terme, dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- › des passifs exigibles à vue ;
- › des prêts et emprunts à taux variable ;
- › des opérations relevant d'un marché réglementé pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

### Juste valeur du portefeuille crédits

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

La juste valeur des titres classés en prêts et créances a été déterminée sur la base d'un modèle interne en tenant compte des cours cotés quand ils existent et que le marché est considéré comme liquide.

### Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture en cohérence avec la méthode de valorisation des dettes en juste valeur par résultat. Le *spread* de crédit propre est pris en compte.

### INSTRUMENTS RECLASSÉS EN « PRÊTS ET CRÉANCES » AYANT LA NATURE JURIDIQUE DE « TITRES »

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

## 2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2016 des sociétés incluses dans le périmètre du groupe Crédit Foncier. Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 juillet 2016.

### NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ces actifs et passifs sont principalement constitués de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur par résultat, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39, à savoir : à l'actif les prêts

structurés consentis par le Groupe et au passif, certaines émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier.

Les dérivés de transaction à l'actif et au passif représentent principalement les instruments dérivés négociés en couverture économique des opérations structurées, décrites ci-dessus.

##### 3.1.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en M€)	30/06/2016			31/12/2015		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	10		10	12		12
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>12</b>		<b>12</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>						
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle		1 895	1 895		2 040	2 040
<b>Prêts</b>		<b>1 895</b>	<b>1 895</b>		<b>2 040</b>	<b>2 040</b>
<b>Opérations de pension *</b>						
<b>Dérivés de transaction *</b>	<b>776</b>		<b>776</b>	<b>802</b>		<b>802</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>786</b>	<b>1 895</b>	<b>2 681</b>	<b>814</b>	<b>2 040</b>	<b>2 854</b>

\* Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (voir note 9).

##### 3.1.2 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les passifs financiers valorisés en juste valeur sur option comprennent en particulier les émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier. Les dérivés incorporés inclus dans ces actifs, valorisés en juste valeur ne sont pas dissociés du contrat-hôte.

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		
<b>Dérivés de transaction *</b>	<b>1 084</b>	<b>1 139</b>
Dettes représentées par un titre	2 722	2 794
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>2 722</b>	<b>2 794</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>3 806</b>	<b>3 933</b>

\* Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (voir note 9).



### 3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées	2 248	2 198
Obligations et autres titres à revenu fixe	58	146
Titres dépréciés	1	1
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>2 307</b>	<b>2 345</b>
Titres de participations	212	216
Autres titres à revenu variable		
Titres dépréciés	17	17
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>229</b>	<b>233</b>
Prêts à la clientèle	24	26
<b>Prêts</b>	<b>24</b>	<b>26</b>
<b>Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 560</b>	<b>2 604</b>
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	- 1	- 1
Dépréciation durable sur actions sur autres titres à revenu variable	- 7	- 7
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>2 552</b>	<b>2 596</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)</b>	<b>- 171</b>	<b>- 101</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le Groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, les gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global incluent plus particulièrement la réévaluation de la composante crédit sur les titres dits « souverains ».

### 3.3 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### 3.3.1 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 30/06/2016	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2015
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 307</b>	<b>9 206</b>	<b>2 384</b>	<b>13 897</b>	<b>2 257</b>	<b>8 176</b>	<b>2 630</b>	<b>13 063</b>
Titres			10	10			12	12
Instruments dérivés		517	259	776		529	273	802
<i>Dérivés de taux</i>		393	259	652		401	273	674
<i>Dérivés de change</i>		124		124		128		128
Autres actifs financiers								
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>517</b>	<b>269</b>	<b>786</b>		<b>529</b>	<b>285</b>	<b>814</b>
Titres								
Autres actifs financiers			1 895	1 895			2 040	2 040
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>			<b>1 895</b>	<b>1 895</b>			<b>2 040</b>	<b>2 040</b>
<i>Dérivés de taux</i>		6 785		6 785		5 652		5 652
<i>Dérivés de change</i>		1 879		1 879		1 961		1 961
<i>Autres</i>								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>8 664</b>		<b>8 664</b>		<b>7 613</b>		<b>7 613</b>
Titres de participation	1	16	205	222	1	24	201	226
Autres titres à revenu fixe	2 306			2 306	2 256		87	2 343
Autres actifs financiers		9	15	24		10	17	27
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 307</b>	<b>25</b>	<b>220</b>	<b>2 552</b>	<b>2 257</b>	<b>34</b>	<b>305</b>	<b>2 596</b>



(en M€)	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 30/06/2016	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valeur comptable au 31/12/2015
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>16 508</b>	<b>91</b>	<b>16 599</b>		<b>13 311</b>	<b>159</b>	<b>13 470</b>
Titres								
Instruments dérivés		993	91	1 084		980	159	1 139
<i>Dérivés de taux</i>		914	91	1 005		890	159	1 049
<i>Dérivés de change</i>		79		79		90		90
<i>Autres</i>								
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>993</b>	<b>91</b>	<b>1 084</b>		<b>980</b>	<b>159</b>	<b>1 139</b>
Titres		2 722		2 722		2 794		2 794
Autres passifs financiers								
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>2 722</b>		<b>2 722</b>		<b>2 794</b>		<b>2 794</b>
<i>Dérivés de taux</i>		9 084		9 084		6 614		6 614
<i>Dérivés de change</i>		3 709		3 709		2 923		2 923
<i>Dérivés de crédit</i>								
<i>Dérivés actions</i>								
<i>Autres</i>								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>12 793</b>		<b>12 793</b>		<b>9 537</b>		<b>9 537</b>

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2016

### 3.3.2 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS CLASSES EN NIVEAU 3 DE LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

(en M€)	01/01/2016	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations *	30/06/2016		
		au compte de résultat									
		Opérations encore au bilan à la clôture 2016	Opérations sorties du bilan à la clôture 2016	directement en capitaux propres	Achats/Émission	Ventes/Remboursements	de et vers une autre catégorie comptable			de et vers les niveaux 1 et 2	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 630</b>	<b>29</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>- 248</b>		<b>- 32</b>	<b>2 384</b>		
Titres											
Titres à revenu fixe	12	- 2							10		
Titres à revenu variable											
Instruments dérivés	273	54				- 68			259		
Autres actifs financiers											
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>285</b>	<b>52</b>				<b>- 68</b>			<b>269</b>		
Titres											
Titres à revenu fixe											
Titres à revenu variable											
Autres actifs financiers	2 040	- 23				- 90		- 32	1 895		
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>2 040</b>	<b>- 23</b>				<b>- 90</b>		<b>- 32</b>	<b>1 895</b>		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>											
Titres de participations	201		2	2					205		
Autres titres AFS	87					- 87					
Autres actifs financiers	17		- 1	2	- 3				15		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>305</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>- 90</b>				<b>220</b>		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>159</b>					<b>- 68</b>			<b>91</b>		
Titres											
<b>Instruments dérivés</b>	<b>159</b>					<b>- 68</b>			<b>91</b>		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction											
Instruments dérivés de couverture											
Titres											
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>											

\* Il s'agit d'un reclassement de la provision de passif concernant les dossiers structurés du SPT en « réfaction sur crédits structurés ». Cette réfaction, de - 32 M€ au 31 décembre 2015, se trouve impactée de - 32 M€ suite au reclassement précité, et de + 24 M€ en raison de l'ajustement lié aux restructurations du semestre. Elle s'élève donc à - 40 M€ au 30 juin 2016.

Au 30 juin 2016, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent les prêts structurés aux collectivités locales enregistrés à la juste valeur sur option et les actions et avances aux filiales non consolidées.

Au cours de l'exercice, 29 M€ de gains ont été comptabilisés au titre des actifs financiers classés en niveau 3 restant en portefeuille au 30 juin 2016.

Au cours de l'exercice, 1 M€ de gains et pertes ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 restant en portefeuille au 30 juin 2016.

### 3.4 PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. Y figurent également les titres qui ne sont pas traités sur un marché actif ainsi que ceux reclassés dans le cadre de l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 évoqué dans les notes 2.3.1 et 3.6.

Les prêts hypothécaires du secteur aidé bénéficient de la garantie de l'État Français tant pour les risques de crédit que pour les risques de taux. Il s'agit de prêts consentis de 1950 à 1995, période durant laquelle le Crédit Foncier a bénéficié d'un quasi-monopole de la distribution des prêts aidés par l'État dans le cadre de sa politique de soutien à la construction.

Leurs montants s'élèvent à 176 M€ au 30 juin 2016 et 238 M€ au 31 décembre 2015.

#### 3.4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 878	12 216
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>11 878</b>	<b>12 216</b>

Les créances sur opérations avec le réseau des caisses d'épargne s'élèvent à 298 M€ au 30 juin 2016 (498 M€ au 31 décembre 2015).

La juste valeur des prêts et créances sur établissement de crédit s'élève à 11 843 M€ au 30 juin 2016 (contre 12 200 M€ au 31 décembre 2015).

#### › Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	811	1 036
Opérations de pension		
Comptes et prêts	10 919	11 022
Opérations de location financement		
Prêts subordonnés et prêts participatifs	24	24
Titres assimilés à des prêts et créances	124	134
Autres prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances dépréciés		
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>11 878</b>	<b>12 216</b>

#### 3.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur la clientèle	88 238	89 982
Dépréciations individuelles	- 879	- 848
Dépréciations sur base de portefeuilles	- 113	- 145
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>87 246</b>	<b>88 989</b>

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 88 167 M€ au 30 juin 2016 (contre 93 082 M€ au 31 décembre 2015).

**› Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle**

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Prêts à la clientèle financière	2	2
Crédits de trésorerie	1 717	1 914
Crédits à l'équipement	18 584	19 453
Crédits au logement	52 747	54 219
Crédits à l'exportation		
Opérations de location financement	528	532
Autres crédits	1 392	1 362
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>74 970</b>	<b>77 482</b>
Titres assimilés à des prêts et créances	9 921	9 203
Autres prêts et créances sur la clientèle		
Prêts et créances dépréciés	3 346	3 296
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>88 238</b>	<b>89 982</b>

**3.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE**

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Crédit Foncier a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Obligations et autres titres à revenu fixe	90	105
<b>Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>90</b>	<b>105</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>	<b>90</b>	<b>105</b>

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 90 M€ au 30 juin 2016 (contre 105 M€ au 31 décembre 2015).

**3.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

En application des amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers », le Groupe a reclassé en 2008 certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur de ces actifs :

(en M€)	31/12/2015	30/06/2016	Variation	Dont remboursements de capital/ cessions de la période	Dont variation de valeur due à la composante « change »	Dont variation de valeur due à la composante « taux »	Dont amortissement de la composante crédit à la date de reclassement
Coût amorti (nominal +/- surcote/décote)	6 132	5 640	- 492	- 724	232	n/a	n/a
Intérêts courus et non échus	81	91	10	n/a	n/s	n/s	n/a
Valorisation de la composante couverte	1 875	2 601	726	n/a	111	615	n/a
Valorisation composante crédit (non couverte)	- 68	- 65	3	n/a	n/a	n/a	3
Dépréciations			0	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>8 020</b>	<b>8 267</b>	<b>247</b>	<b>- 724</b>	<b>343</b>	<b>615</b>	<b>3</b>
<b>JUSTE VALEUR</b>	<b>7 174</b>	<b>7 888</b>	<b>714</b>				

n/a : non applicable ; n/s : non significatif

Les actifs reclassés présentant un risque de taux et/ou de change font tous l'objet d'une couverture de juste valeur de ces composantes de risque. La variation de la valorisation de ces composantes couvertes entre la date de reclassement et la date de clôture a été constatée en résultat, mais est par ailleurs compensée par la variation de valeur des instruments de couverture associés (*swaps* de taux et/ou de change), à l'inefficacité près. L'amortissement de la composante crédit à la date de reclassement est également constaté en résultat, et est compensé par l'amortissement du montant des moins-values latentes constatées

en réserves recyclables sur actifs financiers disponibles à la vente au moment du reclassement, les deux amortissements étant effectués au même rythme.

Si ces actifs financiers n'avaient pas été reclassés, les capitaux propres recyclables du Groupe auraient présenté une moins-value nette d'impôt de - 249 M€ au 30 juin 2016, soit une variation de + 306 M€ depuis le 31 décembre 2015.

### 3.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement		
Charges constatées d'avance	21	20
Produits à recevoir	41	35
Autres comptes de régularisation *	894	415
<b>Comptes de régularisation – Actif</b>	<b>956</b>	<b>470</b>
Dépôts de garantie versés	27	25
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	51	48
Débiteurs divers : Dépôts versés au titre des opérations de collatéralisation	7 148	5 218
Débiteurs divers : Crédit d'impôt PTZ	375	293
Débiteurs divers	976	1 141
<b>Actifs divers</b>	<b>8 577</b>	<b>6 725</b>
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>9 533</b>	<b>7 195</b>

\* L'augmentation de ce poste provient essentiellement d'un décalage de traitement de flux, conséquence de la migration informatique de novembre 2015.

### 3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Ce poste reprend les écarts d'acquisition non affectés. Ceux liés aux opérations du 1<sup>er</sup> semestre 2016 sont analysés dans la note relative au périmètre de consolidation.

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Crédit Foncier Immobilier	13	13
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

### 3.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

#### 3.9.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes à vue	246	413
Dettes rattachées	4	4
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>250</b>	<b>417</b>
Emprunts et comptes à terme	30 771	32 846
Opérations de pension		
Dettes rattachées	48	38
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>30 819</b>	<b>32 884</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>31 069</b>	<b>33 301</b>

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 31 072 M€ au 30 juin 2016 (contre 33 302 M€ au 31 décembre 2015).

Les dettes sur opérations avec le réseau des caisses d'épargne s'élèvent à 55 M€ au 30 juin 2016 contre 49 M€ au 31 décembre 2015.

#### 3.9.2 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>338</b>	<b>236</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>		
Comptes et emprunts à vue	137	129
Comptes et emprunts à terme	487	998
Dettes rattachées	1	2
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>625</b>	<b>1 129</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>963</b>	<b>1 365</b>

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 963 M€ au 30 juin 2016 (contre 1 365 M€ au 31 décembre 2015).

### 3.10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentant des titres émis, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes représentées par un titre ».

Ces dettes sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés et supersubordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	73 903	74 134
Titres du marché interbancaire et Titres de créances négociables		108
<b>Total</b>	<b>73 903</b>	<b>74 242</b>
Dettes rattachées	827	1 163
<b>TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>74 730</b>	<b>75 405</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 76 441 M€ au 30 juin 2016 (contre 76 963 M€ au 31 décembre 2015).

### 3.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement	452	394
Produits constatés d'avance	39	36
Charges à payer	56	86
Subvention FGAS et PTZ *	68	1 363
Autres comptes de régularisation créditeurs	708	547
<b>Comptes de régularisation – passif</b>	<b>1 323</b>	<b>2 426</b>
Dépôts de garantie reçus	7	7
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	14	14
Fonds publics affectés	47	51
Créditeurs divers : Dépôts reçus au titre des opérations de collatéralisation	3 538	3 514
Créditeurs divers	517	542
<b>Passifs divers</b>	<b>4 123</b>	<b>4 128</b>
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>5 446</b>	<b>6 554</b>

\* La baisse du poste s'explique à hauteur de 1 290 M€ par un reclassement du compte de produits constatés d'avance liés au PTZ en diminution du poste créances clientèle.

### 3.12 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Provisions techniques d'assurance en euros	84	78
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>84</b>	<b>78</b>

Les provisions techniques d'assurance sont constituées des provisions pour sinistres à payer sur les Prêts viagers hypothécaires.

### 3.13 PROVISIONS

(en M€)	31/12/2015	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements *	30/06/2016
Provisions pour indemnités fin de carrière	24	1			1	26
Provisions autres avantages à long terme	25	1				26
Provisions pour médaille du travail	3					3
Provisions pour avantages post-emploi						
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>52</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>55</b>
<b>Provisions pour engagement hors-bilan</b>	<b>27</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>30</b>
Provisions pour litiges, amendes et pénalités sur charges d'exploitation	15	2		- 1		16
Provisions pour litiges, amendes et pénalités sur opérations bancaires	33	4	- 2	- 1		34
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>- 2</b>	<b>- 2</b>		<b>50</b>
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	23	1	- 2	- 1		21
Autres provisions pour risques et charges sur titres non consolidés	1					1
Provision pour risques et charges sur opérations bancaires	8	3	- 2			9
<b>Autres provisions</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>- 4</b>	<b>- 1</b>		<b>31</b>
<b>Provisions pour restructurations</b>	<b>6</b>		<b>- 1</b>			<b>5</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>165</b>	<b>14</b>	<b>- 7</b>	<b>- 3</b>	<b>2</b>	<b>171</b>

\* Y compris variation de périmètre et de parité monétaire.

### 3.14 DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste contient des dettes subordonnées et des titres supersubordonnés.

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des dettes supersubordonnées.

Ces dettes supersubordonnées (TSS) émises par le groupe Crédit Foncier présentent les principales caractéristiques suivantes :

- les titres nouvellement émis présentent un rang de créance *pari passu* entre eux et *pari passu* avec tous les autres titres supersubordonnés de l'émetteur ;
- le paiement des intérêts est obligatoire en cas de constatation d'un bénéfice en fin d'exercice (que ce bénéfice soit distribué ou non). De ce fait, le paiement du coupon est dénué de caractère discrétionnaire pour l'émetteur et l'obligation contractuelle de remise de trésorerie est bien une dette financière au regard des critères IFRS.

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées à durée déterminée	140	140
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	280	280
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>420</b>
Dettes rattachées	4	1
Réévaluation de la composante couverte	3	6
<b>TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>427</b>	<b>427</b>

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 529 M€ au 30 juin 2016 (contre 551 M€ au 31 décembre 2015).

L'essentiel du montant des dettes subordonnées à terme correspond à un emprunt de 130 M€ émis auprès de BPCE.

#### CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS ÉMIS AUPRÈS DE BPCE

##### POSSIBILITÉS ET CONDITIONS D'UN ÉVENTUEL REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Tout remboursement anticipé est soumis à accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

##### CONDITIONS DE LA SUBORDINATION

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

Les dettes supersubordonnées à durée indéterminée correspondent à un emprunt de 280 M€ émis par le Crédit Foncier intégralement souscrit par BPCE.

##### POSSIBILITÉS ET CONDITIONS D'UN ÉVENTUEL REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

L'émetteur peut procéder à un remboursement anticipé dans le cas de certains changements de la réglementation fiscale ou de dispositions réglementaires. Dans ce dernier cas, le remboursement anticipé sera soumis à l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

##### CONDITIONS DE LA SUBORDINATION

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires, subordonnés « ordinaires » et après le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs.

### 3.15 ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

(en M€)	30/06/2016			31/12/2015		
	Nombre d'actions	Nominal (en €)	Capital (en M€)	Nombre d'actions	Nominal (en €)	Capital (en M€)
<b>Actions ordinaires</b>						
Valeur à l'ouverture	369 833 533	3,60	1 331	369 833 533	3,60	1 331
Réduction de capital						
<b>VALEUR À LA CLÔTURE</b>	<b>369 833 533</b>	<b>3,60</b>	<b>1 331</b>	<b>369 833 533</b>	<b>3,60</b>	<b>1 331</b>

Le capital ne comprend pas d'action spécifique.



## NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016			1 <sup>er</sup> semestre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	1 388	- 172	1 216	1 548	- 180	1 368
Prêts et créances avec les établissements de crédit	42	- 119	- 77	52	- 136	- 84
Opérations de location-financement	10		10	11		11
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		- 922	- 922		- 1 088	- 1 088
Instruments dérivés de couverture	850	- 841	9	991	- 956	35
Actifs financiers disponibles à la vente	22		22	47		47
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1		1	1		1
Autres produits et charges d'intérêts		- 7	- 7		- 12	- 12
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>2 313</b>	<b>- 2 061</b>	<b>252</b>	<b>2 650</b>	<b>- 2 372</b>	<b>278</b>

### 4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions

sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêts et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans le poste « Marge d'intérêt ».

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016			1 <sup>er</sup> semestre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie		- 1	- 1			
Opérations avec la clientèle *	44		44	60	- 2	58
Prestation de services financiers	5	- 5		4	- 11	- 7
Vente de produits d'assurance	60		60	63		63
Moyens de paiement	1		1	1		1
Opérations sur titres		- 1	- 1		- 1	- 1
Activités de fiducie	5		5	4		4
Opérations sur instruments financiers et dérivés	3	- 2	1	3		3
Autres commissions	1	- 1		2	- 1	1
<b>TOTAL DES COMMISSIONS</b>	<b>119</b>	<b>- 10</b>	<b>109</b>	<b>137</b>	<b>- 15</b>	<b>122</b>

\* Dont 39,5 M€ d'indemnités de remboursements anticipés au 30 juin 2016 et 54,4 M€ au 30 juin 2015.

### 4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille couvert globalement et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Résultats sur instruments financiers de transaction	22	- 141
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	- 17	141
Résultats sur opérations de couverture	- 9	7
› Inefficacité de la couverture de juste valeur	- 9	7
› Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	- 1 550	719
› Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 541	- 712
› Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie		
› Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises		
Résultats sur opérations de change	1	1
<b>TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>- 3</b>	<b>8</b>

Ce poste est notamment impacté au 1<sup>er</sup> semestre 2016 par l'inefficacité induite par les effets bi-courbe (- 28 M€) et CVA/DVA (+ 23 M€), le spread émetteur (+ 6 M€) et l'ajustement de la réfaction sur les créances restructurées du Secteur Public Territorial (+ 24 M€).

### 4.4 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce poste enregistre :

- › les dividendes des titres à revenu variable ;
- › les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur notamment les prêts et titres assimilés ;
- › les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Résultats de cession	3	- 16
Dividendes reçus	3	3
Dépréciation durable des titres à revenu variable		
<b>TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>6</b>	<b>- 13</b>

L'application automatique des indices de pertes de valeur sur titres cotés repris au paragraphe 2.3 n'a pas entraîné de nouvelle dépréciation significative au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## 4.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Figurent notamment dans ce poste, les produits et charges liés à l'activité d'assurance, les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements

et dépréciations) ainsi que les produits et charges des opérations de location simple.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016			1 <sup>er</sup> semestre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Produits et charges des activités d'assurance</b>	<b>33</b>	<b>- 13</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>- 12</b>	<b>20</b>
<b>Produits et charges sur activités immobilières</b>						
<b>Produits et charges sur opérations de location</b>	<b>2</b>	<b>- 3</b>	<b>- 1</b>			
<b>Produits et charges sur immeubles de placement</b>	<b>2</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun						
Charges refacturées et produits rétrocédés						
Autres produits et charges divers d'exploitation	18	- 6	12	22	- 11	11
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation		- 1	- 1			
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>18</b>	<b>- 7</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>- 11</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>55</b>	<b>- 24</b>	<b>31</b>	<b>56</b>	<b>- 24</b>	<b>32</b>

## 4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Charges de personnel</b>	<b>- 143</b>	<b>- 142</b>
Impôts et taxes *	- 51	- 43
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 78	- 93
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>- 129</b>	<b>- 136</b>
<b>TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 272</b>	<b>- 278</b>

\* Dont l'impact FRU s'élève à - 19 M€ au 30 juin 2016 et à - 14 M€ au 30 juin 2015.

## 4.7 COÛT DU RISQUE

### 4.7.1 COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations collectives constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

### › Coût du risque de la période

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	- 51	- 52
Récupérations sur créances amorties et FGAS	12	5
Perte sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations *	- 16	- 113
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 55</b>	<b>- 160</b>

\* En juin 2015, figurait l'impact des titres Heta pour - 104 M€.

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2016

### › Coût du risque de la période par nature d'actifs

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Opérations interbancaires *		- 104
Opérations avec la clientèle	- 54	- 56
Autres actifs financiers	- 1	
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 55</b>	<b>- 160</b>

\* En juin 2015, figurait l'impact des titres Heta pour - 104 M€.

### 4.7.2 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

(en M€)	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	1				1
Opérations interbancaires					
Opérations avec la clientèle	993	193	- 161	- 34	991
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance					
Autres actifs financiers	1				1
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>995</b>	<b>193</b>	<b>- 161</b>	<b>- 34</b>	<b>993</b>
<b>Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données</b>	<b>27</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>1 022</b>	<b>195</b>	<b>- 161</b>	<b>- 33</b>	<b>1 023</b>

### 4.7.3 EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du groupe Crédit Foncier au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet

des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales	1 102	5 361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	2 681	2 854
Instruments dérivés de couverture	8 664	7 613
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2 330	2 370
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 878	12 216
Prêts et créances avec la clientèle	87 246	88 989
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	90	105
Actifs divers liés aux activités d'assurance	86	85
<b>Exposition nette des engagements au bilan</b>	<b>114 077</b>	<b>119 593</b>
Garanties financières données	1 167	1 058
Engagements par signature	5 853	5 494
Provisions pour engagement par signature	- 28	- 27
<b>Exposition nette des engagements au hors-bilan</b>	<b>6 992</b>	<b>6 525</b>
<b>EXPOSITION GLOBALE NETTE AU RISQUE DE CRÉDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>121 069</b>	<b>126 118</b>

#### 4.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Impôts courants *	- 19	- 26
Impôts différés	- 10	19
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>- 29</b>	<b>- 7</b>
* Dont provisions litiges, amendes et pénalités	0	0

#### ➤ Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en M€)	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
Résultat net (part du Groupe)	35	- 20
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	1	1
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 1	0
Impôt	29	7
<b>Résultat comptable avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises MEE (A)</b>	<b>64</b>	<b>- 13</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B)</b>	<b>34,43 %</b>	<b>38,00 %</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>- 22</b>	<b>5</b>
Effet des différences permanentes	- 10	- 9
Impôt à taux réduit et activités exonérées		
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	2	- 2
Impact report variable		- 1
Autres éléments	1	
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>- 29</b>	<b>- 7</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)</b>	<b>46,00 %</b>	<b>- 53,84 %</b>

## NOTE 5 PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

### 5.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe mises en équivalence concernent les coentreprises et entreprises associées suivantes :

<i>(en M€)</i>	30/06/2016	31/12/2015
<b>Sociétés non financières</b>		
Maisons France Confort PI	57	56
GCE Foncier Coinvest	2	2
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>59</b>	<b>58</b>

### 5.2 QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(en M€)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015
<b>Sociétés non financières</b>		
Maisons France Confort PI	1	0
GCE Foncier Coinvest	0	0
<b>QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

Adossé à BPCE, le groupe Crédit Foncier est le premier établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier en France, proposant aux particuliers et aux entreprises des solutions de financement et des services immobiliers sur mesure dans le cadre d'une approche patrimoniale globale. Il assure également le financement du Secteur public en France.

En application de l'IFRS 8 et compte tenu de la matérialité des métiers du groupe Crédit Foncier, les structures d'organisation interne et de gestion du Groupe sont axées sur cinq activités principales dans le cadre du pilotage du Groupe par les organes de gestion et de décision.

### SECTEUR DES PARTICULIERS

Ce secteur des Particuliers comprend six éléments :

- le financement par l'intermédiaire de crédits immobiliers des primo-accédants ou de l'investissement locatif, sous forme de prêts réglementés ou non complétés par une offre de service bancaire ;
- des prestations de service et de conseil en immobilier à destination des particuliers et *Corporates* ;
- la gestion pour le compte de tiers ;
- la valorisation du patrimoine immobilier du Crédit Foncier, *via* des revenus locatifs ou des cessions d'immeubles ;
- quote-part des entreprises mises en équivalence ;
- gains et pertes sur autres actifs.

### SECTEUR OPÉRATEURS PRIVÉS

Ce secteur regroupe les produits et solutions de financement destinés aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, investisseurs, entreprises) *via* une offre complète de produits :

- financement long terme ou court terme sous forme de crédits classiques ou structurés ;
- crédit-bail immobilier ;
- cautionnement et engagement hors-bilan et services bancaires associés (activité de dépôts et placements).

### SECTEUR OPÉRATEURS PUBLICS

Ce secteur regroupe les produits des opérations de financement des collectivités territoriales françaises et des logements sociaux (HLM, SEM) et aux Partenariats Public-Privé.

### SECTEUR ACTIVITÉS EN GESTION EXTINCTIVE

Ce secteur regroupe les produits issus de l'activité de financement à l'international en gestion extinctive.

### PÔLE HOLDING

Les produits et charges indirects des activités de support sont réalloués aux métiers. Certains éléments considérés comme hors métier sont isolés dans ce pôle qui regroupe notamment : le bi-curve, l'impact de la valorisation du *spread* émetteur, la CVA/DVA, et la contribution au fond de résolution unique.

(en M€)	Particuliers	Opérateurs privés	Opérateurs publics	Activités en Gestion Extinctive	Holding	Total du 1 <sup>er</sup> semestre 2016
<b>Produit Net bancaire</b>	<b>303</b>	<b>34</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>395</b>
Frais de Gestion	- 216	- 18	- 19	- 3	- 19	- 275
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>87</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>- 18</b>	<b>120</b>
<i>Coefficient d'exploitation</i>	71,3 %	52,9 %	37,3 %	50,0 %	n/a	69,6 %
Coût du risque	- 56		1			- 55
Résultat net des entreprises mises en équivalence	1					1
Gains et pertes sur autres actifs	- 1					- 1
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>- 18</b>	<b>65</b>
Impôt sur le résultat et impôts différés	- 10	- 7	- 11	- 1		- 29
Intérêts des minoritaires	- 1					- 1
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>- 18</b>	<b>35</b>

n/a : non applicable.

(en M€)	Particuliers	Opérateurs privés	Opérateurs publics	Activités en Gestion Extinctive	Holding	30/06/2016
<b>Encours financiers *</b>	<b>47 231</b>	<b>6 631</b>	<b>24 797</b>	<b>12 674</b>	<b>3 603</b>	<b>94 936</b>
<b>Autres</b>					<b>38 153</b>	<b>38 153</b>
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>47 231</b>	<b>6 631</b>	<b>24 797</b>	<b>12 674</b>	<b>41 756</b>	<b>133 089</b>

\* La ventilation sectorielle des encours s'appuie sur la répartition des engagements donnée dans la partie spécifique du rapport sur la gestion des risques (expositions brutes globales au risque de crédit, IFRS 7).

## NOTE 7 ENGAGEMENTS

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Engagements de financement donnés en faveur</b>	<b>5 853</b>	<b>5 494</b>
› des établissements de crédit	4	34
› de la clientèle	5 849	5 460
› Ouvertures de crédit confirmées	5 783	5 340
› Autres engagements	66	120
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>3 176</b>	<b>3 931</b>
› d'établissements de crédit	3 176	3 931

### ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(en M€)	30/06/2016	31/12/2015
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>1 169</b>	<b>1 060</b>
› d'ordre des établissements de crédit	6	6
› d'ordre de la clientèle	1 163	1 054
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>66 041</b>	<b>66 885</b>
› d'établissements de crédit	11 617	10 445
› de la clientèle	54 424	56 440

Les engagements de garantie sont des engagements par signature.

Les « valeurs affectées en garanties » figurent dorénavant dans la note 8.1 – Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs donnés en garantie.

Les « valeurs reçues en garanties » figurent dorénavant dans la note 8.2 – Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer.



## NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

### 8.1 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

(en M€)	30/06/2016					Total VNC
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	JV	
	VNC	VNC	VNC	VNC	JV	
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			173			173
Actifs financiers disponibles à la vente			60			60
Prêts et créances			11 702			11 702
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE</b>			<b>11 935</b>			<b>11 935</b>

(en M€)	31/12/2015					Total VNC
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	JV	
	VNC	VNC	VNC	VNC	JV	
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			195			195
Actifs financiers disponibles à la vente			60			60
Prêts et créances			12 395			12 395
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE</b>			<b>12 650</b>			<b>12 650</b>

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

#### COMMENTAIRES SUR LES ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

##### MISES EN PENSION ET PRÊTS DE TITRES

Le groupe Crédit Foncier réalise des opérations de mise en pension, ainsi que des prêts de titres.

Selon les termes des dites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension ou de prêt. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

Le Groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension ou prêtés. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension ou de prêts de titres financés.

#### CESSIONS DE CRÉANCES

Le groupe Crédit Foncier cède des créances à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier) dans le cadre de refinancement garantis, notamment auprès de sa société mère. Ce type de cession à titre de garantie emporte transfert juridique des droits contractuels, et donc « transfert d'actifs » au sens de l'amendement à IFRS 7. Le Groupe reste néanmoins exposé à la quasi-totalité des risques et avantages, ce qui se traduit par le maintien des créances au bilan.

#### COMMENTAIRES SUR LES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE MAIS NON TRANSFÉRÉS

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

### 8.2 ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

Le groupe Crédit Foncier n'a pas réalisé à ce jour d'opération significative de *re-use*.

## NOTE 9 COMPENSATION D'ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers

associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- › pour les opérations de pension :
  - › les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
  - › les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- › pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

## 9.1 ACTIFS FINANCIERS

## Actifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2016				31/12/2015			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette
(en M€)								
Dérivés	9 288	5 224	3 433	631	8 198	4 393	3 404	401
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>9 288</b>	<b>5 224</b>	<b>3 433</b>	<b>631</b>	<b>8 198</b>	<b>4 393</b>	<b>3 404</b>	<b>401</b>

## 9.2 PASSIFS FINANCIERS

## Passifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2016				31/12/2015			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés ( <i>cash collateral</i> )	Exposition nette
(en M€)								
Dérivés	13 844	5 224	7 034	1 586	10 473	4 393	5 101	979
Opérations de pension								
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>13 844</b>	<b>5 224</b>	<b>7 034</b>	<b>1 586</b>	<b>10 473</b>	<b>4 393</b>	<b>5 101</b>	<b>979</b>

## NOTE 10 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 10.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2016

Le périmètre de consolidation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 n'a pas évolué par rapport à fin décembre 2015.

### 10.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION

Au 30 juin 2016, le Crédit Foncier conserve des liens résiduels avec plusieurs opérations de titrisation externe réalisées au cours des dernières années.

### 10.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2016

Les entités dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Pour chacune des entités du périmètre est indiqué le pourcentage de contrôle et d'intérêt. Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par le Groupe, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre. Le pourcentage d'intérêt permet de déterminer la part du Groupe dans l'actif net de la société détenue.

Sociétés consolidées	Forme juridique	Méthode consolidation	% contrôle	% intérêt
<b>Établissements financiers</b>				
Compagnie de Financement Foncier	SA	Intégration globale	100,00	100,00
SCA Ecu foncier	SCA	Intégration globale	95,00	5,00
Comptoir Financier de Garantie (CFG)	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Locindus	SA	Intégration globale	74,57	74,57
SOCFIM	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Banco Primus <sup>(1)</sup>	SA	Intégration globale	100,00	100,00
<b>Sociétés non financières</b>				
Cofimab	SNC	Intégration globale	99,99	99,99
Crédit Foncier Immobilier	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Gramat Balard	SARL	Intégration globale	100,00	99,99
Vauban Mobilisations Garanties (VMG)	SA	Intégration globale	100,00	99,99
Vendôme Investissements	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Foncier Participations	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Société d'investissement et de Participation Immobilière (SIPARI)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
SEREXIM	SAS	Intégration globale	100,00	100,00
Foncière d'Évreux	SA	Intégration globale	100,00	99,99
SOCFIM Participations Immobilières	SNC	Intégration globale	100,00	99,99
Crédit Foncier Expertise	SA	Intégration globale	100,00	100,00
Oxiane	SAS	Intégration globale	100,00	74,57
Scribe Bail Logis	SAS	Intégration globale	100,00	74,57
Scribeuro	SAS	Intégration globale	100,00	74,57
Euroscribe <sup>(2)</sup>	SAS	Mise en équivalence	50,00	37,28
GCE Foncier Coinvest <sup>(2)</sup>	SAS	Mise en équivalence	49,00	49,00
Maison France Confort P-I <sup>(2)</sup>	SAS	Mise en équivalence	49,00	24,01

(1) Société implantée au Portugal.

(2) Co-entreprise.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2016

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

Crédit Foncier de France S.A.  
19, rue des Capucines  
75001 Paris

Capital social : 1 331 400 718,8 €

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe Crédit Foncier de France S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## ■ 1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## ■ 2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 août 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

**Marie-Christine Jolys**

Associé

**Xavier de Coninck**

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

**Anik Chaumartin**

Associé

# 4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES** **94**

Assemblées d'actionnaires	94
Perspectives du Crédit Foncier	96

## **RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES** **97**

## **TABLE DE CONCORDANCE** **98**

Annexe IV du règlement CE n° 809/2004	98
---------------------------------------	----

## **TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE** **101**

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier 101

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ➤ ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Une Assemblée générale mixte s'est tenue le 2 mai 2016. L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

### ■ PARTIE ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société, du rapport du Président du Conseil et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve les comptes individuels se soldant par un bénéfice de 257 483 143,28 €.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

#### SECONDE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 48 113 000 €.

#### TROISIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée générale, constate que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 257 483 143,28 € et constate l'existence d'un report à nouveau créditeur de 25 788 586,24 €.

Après dotation à la réserve légale de 5 055 506,00 €, le bénéfice distribuable ressort à 278 216 223,52 €.

L'Assemblée générale décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la façon suivante :

Dividende : 23 380 875,96 €

Report à nouveau : 254 835 347,56 €

Par suite, le dividende revenant à chacune des 369 833 533 actions composant le capital social est fixé à 0,06322 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Distribution (en €)	Dividende * par action (en €)
2012	369 833 533	-	-
2013	369 833 533	-	-
2014	369 833 533	629 456 673,17	1,702

\* Éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le montant de l'enveloppe des jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs et aux membres des comités spécialisés (Comités d'audit, des risques, des rémunérations et des nominations).

L'Assemblée générale décide de fixer l'enveloppe des jetons de présence à 360 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### SIXIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de M. François PEROL est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale prend acte de ce que le mandat de Mme Nathalie CHARLES est arrivé à son terme.

#### HUITIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de M. Jean-Paul DUMORTIER est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### NEUVIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de M. Jean-Yves FOREL est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### DIXIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale prend acte de ce que le mandat de M. Francis HENRY est arrivé à son terme.

#### ONZIÈME RÉOLUTION : MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de Mme Anne-Claude PONT est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

## DOUZIÈME RÉOLUTION : NOMINATION D'UN CENSEUR

L'Assemblée générale nomme M. Francis HENRY en qualité de Censeur, en remplacement de M. Michel SORBIER, Censeur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## TREIZIÈME RÉOLUTION : DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES DIRIGEANTS

Sur proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément à la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite « TEPA », l'Assemblée générale approuve le dispositif d'indemnisation de M. Benoît CATEL selon les modalités suivantes :

- en cas de non-renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave qui résulterait d'actes, manquements, agissements ou comportements susceptibles de porter atteinte à l'intérêt de l'entreprise dans laquelle les fonctions sont exercées ou au groupe auquel elle appartient, et qui entraînerait une sortie définitive du Groupe BPCE ;
- et dès lors que la Société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social.

M. Benoît CATEL percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Benoît CATEL percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DU DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES DIRIGEANTS

Sur proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite « TEPA », l'Assemblée générale approuve la modification du dispositif d'indemnisation de M. Bruno DELETRÉ, de M. Benoît CATEL et de M. Thierry DUFOUR selon les modalités suivantes :

- en cas de non-renouvellement du mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément non lié à une faute qui entraîne une sortie définitive du Groupe BPCE, l'indemnité ne sera versée qu'en cas de résultat net bénéficiaire de la Société sur ses métiers cœurs hors *spread* émetteur et éléments exceptionnels.

## QUINZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AU COMPTE TITULAIRE

L'Assemblée générale, prend acte de ce que le mandat de KPMG Audit (depuis KPMG SA), Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à son terme.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration et conformément à l'article 24 des statuts, décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

## SEIZIÈME RÉOLUTION : MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée générale prend acte de ce que le mandat de M. Malcom MCLARTY, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à son terme.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration et conformément à l'article 24 des statuts, décide de nommer KPMG Audit FSI, Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION : CONSULTATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 511-73 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DE TOUTES NATURES VERSÉES AUX PERSONNES VISÉES À L'ARTICLE L. 511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'Assemblée générale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 10 283 142 €, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier soit 54,56 personnes en équivalent temps plein.

## ■ PARTIE EXTRAORDINAIRE

### DIX-HUITIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 22 des statuts :

« Section II – Des censeurs

Art. 22 – L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs dont le nombre ne peut excéder quatre. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Ils sont nommés pour une durée de six (6) ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de censeur est fixée à 72 ans.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

## ■ RÉOLUTION COMMUNE

### DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité.

---

**> PERSPECTIVES DU CRÉDIT FONCIER**

---

**■ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS**

La Société n'a enregistré aucun événement récent pouvant, dans une mesure importante, modifier l'évaluation de sa solvabilité.

**■ TENDANCES**

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer négativement sensiblement sur les perspectives de la Société.

**■ CONTRÔLE**

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

**■ CHANGEMENT SIGNIFICATIF**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu entre le 26 juillet 2016, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de la présente Actualisation du Document de référence.



# RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

## ■ RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

**Bruno DELETRÉ**, Directeur général du Crédit Foncier

### Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés du Crédit Foncier de France pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Paris, le 24 Août 2016

Le Directeur général,  
Bruno DELETRÉ

## ■ RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Christophe TIREL - Responsable Communication Financière & Relations Investisseurs

## ■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### KPMG AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

Représenté par Marie-Christine JOLYS

Date de début du premier mandat : 26 avril 2010

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021

#### PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Anik Chaumartin

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 10 mai 2012

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### KPMG AUDIT FSI

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

Date de début du mandat : 2 mai 2016

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021

#### ÉTIENNE BORIS

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 10 mai 2012

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017

# TABLE DE CONCORDANCE

## ➤ ANNEXE IV DU RÈGLEMENT CE N° 809/2004

Rubriques	Actualisation du Document de référence 2015 déposée auprès de l'AMF le 26 août 2016	Document de référence 2015 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2016
	Pages	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1. Personnes responsables des informations	97	275
1.2. Déclaration des personnes responsables	97	275
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1. Identification des Contrôleurs légaux	97	275
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	97	275
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>		
3.1. Informations financières	5	3
3.2. Informations financières historiques pour les périodes intermédiaires	n.a.	n.a.
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>26</b>	<b>107 à 153</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
<b>5.1. Histoire et évolution de la Société</b>		<b>4</b>
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		272
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		272
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		272
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur		272
5.1.5. Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	96	273
<b>5.2. Investissements</b>		<b>n.a.</b>
5.2.1. Description des principaux investissements réalisés depuis la date des derniers états financiers	15	n.a.
5.2.2. Renseignements sur les principaux investissements à venir et pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	n.a.	n.a.
5.2.3. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés en 5.2.2.	n.a.	n.a.
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
<b>6.1. Principales activités</b>	<b>17 à 24</b>	<b>17 à 30</b>
6.1.1. Principales catégories de services fournis	4	4 à 6 ; 17
6.1.2. Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	20
<b>6.2. Principaux marchés</b>	<b>17 à 24</b>	<b>19 à 30</b>
<b>6.3. Position concurrentielle</b>	<b>4</b>	<b>4 à 6 ; 11 ; 14-15 ; 18 ; 20 ; 82-83</b>
<b>7. ORGANIGRAMME</b>		
<b>7.1. Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
<b>7.2. Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du Groupe</b>	<b>13 ; 91</b>	<b>11 ; 18 ; 220 ; 261-262</b>

Rubriques	Actualisation du Document de référence 2015 déposée auprès de l'AMF le 26 août 2016	Document de référence 2015 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2016
	Pages	Pages
<b>8. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
8.1. Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	96	273
8.2. Événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	96	273
<b>9. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N.A.</b>	<b>N.A.</b>
<b>10. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>		
10.1. Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	9 à 11	35 à 59
10.2. Déclaration d'absence de conflits d'intérêts		59
<b>11. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
11.1. Informations sur le Comité de l'audit. Nom des membres et résumé du mandat	11	32 ; 71-72 ; 78-79
11.2. Gouvernement d'entreprise	9 à 11	32 à 80
<b>12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
12.1. Détention, contrôle	13-14	13
12.2. Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	96	273
<b>13. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS</b>		
13.1. Informations financières historiques	59 à 91	160 à 221 ; 224 à 264
13.2. États financiers annuels		
a) Bilan		160 ; 224-225
b) Compte de Résultat		161 ; 227
c) Tableau des Flux de Trésorerie		164
d) Méthodes comptables et notes explicatives		166 à 221 ; 229 à 264
13.3. Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1. Rapport des Contrôleurs légaux		222-223 ; 265
13.3.2. Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux		70 à 80 ; 82 à 104
13.3.3. Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés		n.a.
13.4. Date des dernières informations financières		
13.4.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2015 *	Document de référence 2014
13.5. Informations financières intermédiaires et autres		
13.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés		Rapport financier semestriel (visa AMF n° D.15-0163-A01)
13.5.2. Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice		Rapport financier semestriel (visa AMF n° D.15-0163-A01)
13.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	52	147-148
13.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	96	273
> Déclaration	96	273

\* En application des articles 28 du règlement CE n° 809-2004 et 212-11 du règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence dans le présent document, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 160 à 221 et 222 à 223 du Document de référence n° D.16-0168 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2016.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques	Actualisation du Document de référence 2015 déposée auprès de l'AMF le 26 août 2016	Document de référence 2015 déposé auprès de l'AMF le 18 mars 2016
	Pages	Pages
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>14.1. Capital social</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
14.1.1. Montant du capital souscrit	14	13
<b>14.2. Acte constitutif et statuts</b>		<b>272-273</b>
14.2.1. Registre et objet social		272
<b>15. CONTRATS IMPORTANTS</b>		
› Conventions réglementées		266 à 270
<b>16. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>		<b>N.A.</b>
<b>17. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>		
Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement		273

# TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

➤ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212-13 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, LA PRÉSENTE ACTUALISATION COMPREND LES INFORMATIONS DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Éléments constitutifs du rapport financier semestriel au 30 juin 2016	Actualisation du Document de référence 2015
	Pages
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT</b>	<b>97</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b>	
➤ Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	8; 15 à 24; 66
➤ Principaux risques et incertitudes	25 à 54
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	
➤ Comptes semestriels	59 à 91
➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels	92





Crédit Foncier de France - S.A. au capital 1 331 400 718,80 euros – 542 029 848 RCS Paris  
Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - Tél. : +33 (0)1 57 44 80 00  
Siège Social : 19 rue des Capucines – 75001 Paris  
**creditfoncier.com**

